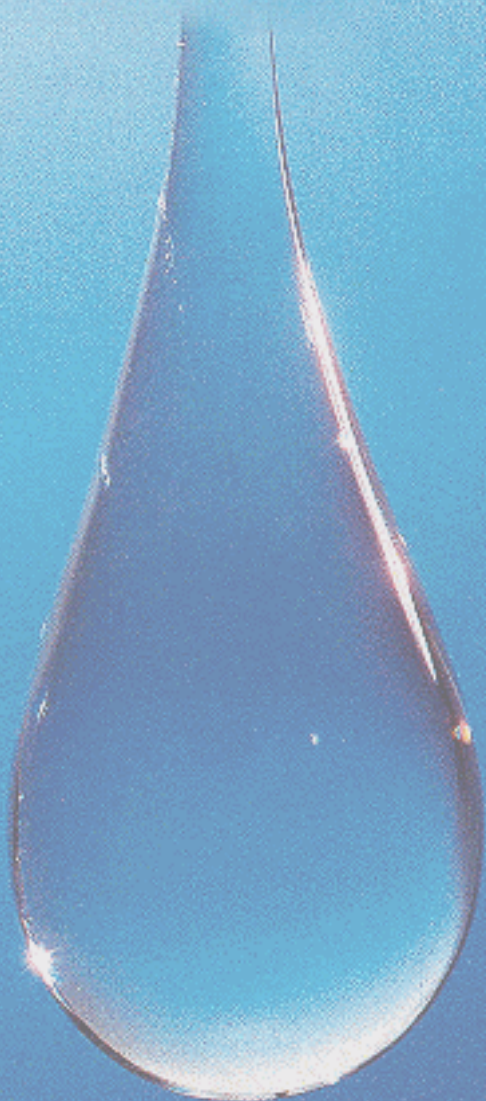


BURKINA FASO



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES



**Plan d'Action
pour la Gestion Intégrée
des Ressources en Eau
(PAGIRE)**

**Deuxième phase
(2010-2015)**

Août 2009

BURKINA FASO



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

**Plan d'Action
pour la Gestion Intégrée
des Ressources en Eau
(PAGIRE)**

**Deuxième phase
(2010-2015)**

Août 2009

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'HYDRAULIQUE ET DES
RESSOURCES HALIEUTIQUES**

BURKINA FASO

Unité- Progrès- justice



ARRÊTE n°2010-009/MAHRH/CAB
portant approbation de la deuxième Phase du
Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des
Ressources en Eau (PAGIRE Phase 2)

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES
RESSOURCES HALIEUTIQUES**

Visa CF
19-01-2010

- Vu** la Constitution du 02 juin 1991 ;
 - Vu** le décret n°2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;
 - Vu** le décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
 - Vu** le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;
 - Vu** le décret n°2008-403/PRES/PM/SGG-CM du 10 juillet 2008 portant organisation type des Départements Ministériels ;
 - Vu** le décret n°2008-770/PRES/PM/MAHRH du 02 décembre 2008 portant organisation du Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques ;
 - Vu** le décret n°98-365/PRES/PM/MEE du 10 septembre 1998 portant adoption du document de politique et stratégies en matière d'eau ;
 - Vu** la loi n°002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;
 - Vu** le décret n°2003-220/PRES/PM/MAHRH du 04 avril 2005 portant approbation du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) ;
- Sur** proposition du Secrétaire Permanent du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SP/PAGIRE)

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est approuvé, en application des dispositions du décret n°2003-220/PRES/PM/MAHRH du 06 mai 2003 portant approbation du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), le document portant deuxième phase du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, joint en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques et le Secrétaire Permanent du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SP/PAGIRE) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 27 JAN 2010

Ampliations

- PM ;
- SGG-CM ;
- Tous Ministères ;
- Tous Gouvernorats ;
- ARB ;
- AMBF ;
- SP/PAGIRE ;
- JO.



Laurent SEDOGO
Commandeur de l'ordre national



PRÉFACE

La problématique des ressources en eau dans le contexte du Burkina Faso est marquée par la baisse tendancielle de la pluviométrie, les pressions exercées sur les ressources disponibles par une population en perpétuelle croissance, les changements climatiques résultant d'activités anthropiques avec pour conséquence l'aggravation de certains phénomènes comme la destruction des habitats aquatiques, l'érosion éolienne et hydrique, les rejets de déchets et diverses pollutions. Cette situation compromet la durabilité de la ressource au risque d'hypothéquer les options de développement du pays.

Conscient de cet état, le Burkina Faso s'est engagé depuis le sommet du millénaire pour le développement durable de Rio en 1992, dans le processus de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dont les étapes essentielles ont été : (i) l'élaboration en 1998 du Document de politique et stratégies en matière d'eau, (ii) l'élaboration de la Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, adoptée par l'Assemblée Nationale le 08 février 2001, (iii) l'élaboration du **Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE)**, adopté par le Gouvernement en mars 2003 et construit en deux phases couvrant les périodes 2003-2008 et 2009-2015.

La mise en œuvre des actions prioritaires de la première phase qui s'est poursuivie jusqu'en 2009 a permis d'établir les fondements de la GIRE dans notre pays au plan politique, législatif et institutionnel et d'atteindre des résultats décisifs pour la construction du nouveau cadre de gestion des ressources en eau.

Les actions de la seconde phase qui font l'objet du présent document intitulé « **PAGIRE phase 2 (2010-2015)** », ont été définies sur la base d'un bilan de la première phase. Le PAGIRE phase 2 vise à consolider les acquis de la première phase et à faire en sorte que la GIRE devienne une réalité sur l'ensemble du territoire national à l'horizon 2015 à travers l'opérationnalisation des agences de l'eau des cinq espaces de gestion des ressources en eau définis sur le territoire national.

Sa mise en œuvre nécessitera donc l'implication de tous les acteurs concernés et la mobilisation des ressources financières requises notamment à travers le budget de l'Etat, le produit de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) et l'aide de nos partenaires au développement.

Puisse le PAGIRE phase 2 contribuer de façon déterminante à la concrétisation effective de la GIRE dans notre pays afin que l'eau contribue de façon durable au développement socio-économique du Burkina.

Ministre de l'Agriculture,
de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques



Laurent SEDOGO
Commandeur de l'Ordre National

Table des Matières

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	iii
RESUME	1
1. INTRODUCTION.....	6
2. BILAN SYNTHETIQUE DE LA 1 ^{ERE} PHASE DU PAGIRE	8
2.1. CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA 1 ^{ERE} PHASE DU PAGIRE	8
2.2. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PAGIRE.....	9
2.2.1 <i>Domaine d'actions n°1 : Environnement habilitant..</i>	10
2.2.2 <i>Domaine d'actions n°2 : Système d'information sur l'eau</i>	13
2.2.3 <i>Domaine d'actions n°3 : Procédures</i>	14
2.2.4 <i>Domaine d'actions n°4 : Recherche et développement</i>	16
2.2.5 <i>Domaine d'actions n°5 : Ressources humaines</i>	17
2.2.6 <i>Domaine d'actions n°6 : Information, Education, Sensibilisation et Plaidoyer</i>	18
2.2.7 <i>Domaine d'actions n°7 : Cadre Institutionnel</i>	20
2.2.8 <i>Domaine n°8 : Mesures d'urgence</i>	22
2.2.9 <i>Aspects transversaux</i>	23
2.3. BILAN DU FINANCEMENT DE LA 1 ^{ERE} PHASE DU PAGIRE	24
2.4. BILAN DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA 1 ^{ERE} PHASE DU PAGIRE	26
3. PAGIRE PHASE 2 (2010-2015).....	28
3.1. OBJECTIFS	28
3.1.1 <i>Objectif général du PAGIRE</i>	28
3.1.2 <i>Objectif spécifique du PAGIRE Phase 2</i>	28
3.2. AXES STRATEGIQUES DE LA 2 ND PHASE DU PAGIRE.....	29
3.2.1 <i>Opérationnaliser les agences de l'eau</i>	29
3.2.2 <i>Consolider les missions de souveraineté de l'Etat en matière d'eau</i>	29
3.2.3 <i>Consolider la connaissance et la recherche appliquée dans le domaine de l'eau, en lien avec les changements climatiques</i>	30
3.2.4 <i>Poursuivre le développement des ressources humaines du secteur de l'eau</i>	31
3.2.5 <i>Renforcer les capacités des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile dans le domaine de l'eau</i>	31
3.2.6 <i>Contribuer à la mise en œuvre d'actions transversales en lien avec la réduction de la pauvreté, les aspects genre et les actions d'Information-Education-Communication</i>	31
3.3. DOMAINES D'ACTIONS DE LA 2 ND PHASE DU PAGIRE	32
3.3.1 <i>Domaine d'actions n°1 : Cadre institutionnel</i>	32
3.3.2 <i>Domaine d'actions n°2 : Environnement habilitant..</i>	36
3.3.3 <i>Domaine d'actions n°3 : Connaissance et suivi des ressources en eau, des usages et des risques</i>	39
3.3.4 <i>Domaine d'action n°4 : Renforcement des capacités.</i>	47
3.3.5 <i>Domaine d'action n°5 : Aspects économiques et financiers</i>	50
3.3.6 <i>Domaine d'action n°6 : Aspects transversaux</i>	51
3.3.7 <i>Domaine d'action n°7 : Mesures de protection des ressources en eau</i>	55
3.3.8 <i>Domaine d'action n°8 : Gestion et coordination de la mise en œuvre de la 2^{ème} phase du PAGIRE</i>	56
3.4. COUT, STRATEGIE ET MECANISMES DE FINANCEMENT DE LA 2 ND PHASE DU PAGIRE	58
3.4.1 <i>Coût du PAGIRE Phase 2</i>	58
3.4.2 <i>Stratégie de financement</i>	58
3.4.3 <i>Mécanismes de financement</i>	58
3.5. MISE EN ŒUVRE DE LA 2 ND PHASE DU PAGIRE	60
3.5.1 <i>Stratégie de mise en œuvre</i>	60
3.5.2 <i>Cadre de mise en œuvre</i>	61
3.5.3 <i>Structures d'exécution et structures partenaires</i>	61
3.5.4 <i>Suivi-évaluation</i>	62
3.5.5 <i>Facteurs de risque</i>	62
3.5.6 <i>Chronogramme de mise en œuvre</i>	63

Liste des Annexes

- Annexe 1 : Cadre institutionnel de la gestion de l'eau au Burkina Faso
- Annexe 2 : Coût du PAGIRE Phase 2 par résultat
- Annexe 3 : Cadre logique simplifié

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AEN	: Agence de l'Eau du Nakanbé
AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AGRHYMET	: Centre régional de formation et d'application en agro-météorologie et en hydrologie
AIEA	: Agence Internationale de l'Energie Atomique
Asdi	: Agence Suédoise de coopération Internationale au Développement
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CES	: Conservation des Eaux et des Sols
CFE	: Contribution Financière en matière d'Eau
CISE	: Comité Interservices de l'Eau
CLE	: Comité Local de l'Eau
CNEau	: Conseil National de l'Eau
CONASUR	: COmité NAtional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CPCR-Eau	: Cadre Permanent de Concertation sur la Recherche dans le domaine de l'Eau
CRS	: Catholic Relief Service
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTE	: Comité Technique de l'Eau
DAF	: Direction de l'Administration et des Finances
Danida	: Agence Danoise de Coopération Internationale
DAO	: Dossier d'Appel d'Offre
DEIE	: Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DLSO	: Direction de la Législation et du Suivi des Organismes de gestion des ressources en eau
DRAHRH	: Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DRH	: Direction des Ressources Humaines
EIE	: Etude d'Impact Environnemental
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IDF	: Intensité-Durée-Fréquence
2iE	: Institut International de l'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
IEC	: Information, Education, Communication
IGB	: Institut Géographique du Burkina
INOH	: Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques
IOTA	: Installations, Ouvrages, Travaux et Activités
IRD	: Institut de Recherche pour le Développement en Coopération
MAHRH	: Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MECV	: Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MOS	: Maîtrise d'Œuvre Sociale
NT	: Noyau Technique
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
P&S	: Politique et Stratégies
PADSEA	: Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement
PAGEV	: Programme d'Amélioration de la Gouvernance de l'Eau dans le bassin de la Volta
PAGIRE	: Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PANA	: Plan d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques
PAR	: Programme d'Application de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieux rural et semi-urbain
PDRH	: Plan de Développement des Ressources Humaines
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
R&D	: Recherche et Développement
RPN	: Réseau Piézométrique National
SAGE	: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDR	: Stratégie de Développement Rural
SLOEF	: Service Législation, Outils Economiques et Financiers
SNIEau	: Système National d'Information sur l'Eau
SOBNT	: Service de suivi des Organismes de Bassins Nationaux et Transfrontaliers
SONABEL	: SOciété NAtionale Burkinabé d'ELectricité
SP-PAGIRE	: Secrétariat Permanent du PAGIRE

SRE	: Service des Ressources en Eau
TOD	: Textes d'Orientation de la Décentralisation
UCDIEau	: Unité de Collecte et de Diffusion d'Informations sur l'Eau
UCRE	: Unité de Coordination des Ressources en Eau
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VAE	: Végétaux Aquatiques Envahissants
VREO	: Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest

RESUME

Le Burkina Faso a réalisé au cours des dix dernières années des avancées significatives en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Les acquis de base en la matière sont : (i) l'élaboration en 1998 du Document de politique et stratégies en matière d'eau, (ii) l'élaboration de la Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, adoptée par l'Assemblée Nationale le 08 février 2001, (iii) l'élaboration du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), adopté par le Gouvernement en mars 2003. Ces acquis importants constituent les piliers de la première étape (1998-2003) de la réalisation de la GIRE au Burkina Faso.

La deuxième étape du processus (2003-2015) est celle de la mise en œuvre, en deux phases, du PAGIRE dont seules les actions de la première phase (2003-2008) ont été décrites en détail en 2003 avec l'objectif d'évaluer en 2009 les résultats atteints et de définir en conséquence les actions de la seconde phase (2010-2015).

La mise en œuvre de la 1^{ère} phase du PAGIRE (2003-2008) a permis d'atteindre des résultats décisifs pour la construction du nouveau cadre de gestion des ressources en eau. En effet :

- (i) le socle juridique est aujourd'hui disponible, avec l'essentiel des textes d'application de la Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau qui sont adoptés, ce qui confère une base légale à toutes les actions à mener dans le domaine de l'eau ;
- (ii) le statut juridique des agences de l'eau, qui doivent impulser au niveau du terrain la gestion intégrée des ressources en eau, est défini par un texte réglementaire, ce qui autorise leur mise en place effective pour faire face aux problèmes croissants en rapport avec la gestion des ressources en eau dans diverses zones du pays ;
- (iii) le texte législatif relatif à la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE), qui doit contribuer à donner aux agences de l'eau les moyens de leur politique dans leurs bassins hydrographique respectifs, est en cours d'adoption ;
- (iv) un véritable système d'information sur l'eau, les usages et les risques est en cours de mise en place.

La 2^{ème} phase du PAGIRE (2010-2015) doit, en continuité avec la 1^{ère} phase, conduire à la mise en place effective des agences de l'eau pour une gestion concertée des ressources en eau sur l'ensemble du territoire. En effet, plus encore que par le passé, la vulnérabilité du pays aux aléas climatiques et l'accroissement projeté de la demande en eau imposent à la nation entière, à travers les agences de l'eau, une gestion plus soutenue des ressources en eau. Au cours de la seconde phase, seront également parachevées les actions des autres domaines du PAGIRE.

En rappel, l'**objectif général** du PAGIRE est le suivant :

Contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement burkinabé et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau.

L'**objectif spécifique** de la seconde phase du PAGIRE se décline comme suit :

La gestion intégrée des ressources en eau est effective au Burkina Faso à l'horizon 2015

Cet objectif spécifique se décline lui-même en trois **sous-objectifs**, à savoir :

- a) **Gérer de manière concertée les ressources en eau des bassins hydrographiques du pays à travers les agences de l'eau**
- b) **Assurer la protection des ressources en eau au profit des usages à travers l'application de la législation sur l'eau**
- c) **Assurer le suivi et développer la connaissance des ressources en eau au bénéfice des usagers à travers le Système National d'Information sur l'Eau.**

Les **axes stratégiques**, qui constituent l'ossature des actions de la 2^{ème} phase du PAGIRE, sont définis ainsi qu'il suit :

1. opérationnaliser les agences de l'eau ;
2. consolider les missions de souveraineté de l'État en matière d'eau ;
3. consolider la connaissance et la recherche appliquée dans le domaine de l'eau en lien avec les changements climatiques ;
4. poursuivre le développement des ressources humaines du secteur de l'eau ;
5. renforcer les capacités des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile dans le domaine de l'eau ;
6. cContribuer à la mise en œuvre d'actions transversales en lien avec la réduction de la pauvreté, les aspects genre et les actions d'Information-Education-Communication.

Les **actions** proprement dites de la seconde phase du PAGIRE sont organisées en huit (8) domaines définis comme suit :

- Domaine d'actions n°1 : Cadre institutionnel
- Domaine d'actions n°2 : Environnement habilitant
- Domaine d'actions n°3 : Connaissance et suivi des ressources en eau, des usages et des risques
- Domaine d'actions n°4 : Renforcement des capacités
- Domaine d'actions n°5 : Aspects économiques et financiers
- Domaine d'actions n°6 : Aspects transversaux
- Domaine d'actions n°7 : Mesures de protection des ressources en eau
- Domaine d'actions n°8 : Gestion et coordination de la mise en œuvre de la 2^{ème} phase du PAGIRE.

Le coût total des actions prévues dans la seconde phase du PAGIRE est évalué à 21,266 milliards de FCFA.

Pour mobiliser les ressources financières, la stratégie de financement prévoit de : (i) mobiliser les ressources nationales à travers le budget de l'Etat, (ii) collecter le produit de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) et (iii) mobiliser l'aide extérieure à travers des conventions de financement avec les partenaires au développement.

La mise en œuvre de la 2^{ème} phase du PAGIRE est placée sous la responsabilité du Ministère en charge de l'eau, en l'occurrence le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH). Elle sera réalisée au quotidien sous la responsabilité directe d'une administration de mission, le Secrétariat Permanent du PAGIRE (SP/PAGIRE), rattachée au Secrétariat général du ministère de tutelle. Elle impliquera une collaboration étroite avec les structures d'exécution des actions du PAGIRE.

En conformité avec les principes définis dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra, qui prônent le respect des institutions et des procédures nationales, l'appui au financement de la 2^{ème} phase du PAGIRE se fera préférentiellement à travers un appui budgétaire sectoriel ou un panier commun. Cependant, en application de règles propres à certains partenaires, toute autre modalité de financement des activités du PAGIRE pourra être acceptée.

Deux instances accompagneront l'exécution du PAGIRE Phase 2. Il s'agit du Cadre Partenarial, qui réunira les instances nationales et les partenaires techniques et financiers qui souhaitent appuyer le processus, et du Comité National de Pilotage du PAGIRE.

Il est prévu une évaluation à mi-parcours de la 2^{ème} phase du PAGIRE en 2012 et une évaluation finale en 2015.

Les facteurs de risque identifiés en ce qui concerne la réalisation de la 2^{ème} phase du PAGIRE sont au nombre de quatre :

1. le premier facteur de risque est d'ordre politique ; il est lié à la volonté et la détermination du Gouvernement de traduire en actes concrets la mise en place des agences de l'eau pour que la GIRE devienne effective sur le terrain ;
2. le second facteur de risque est lié aux ressources humaines des structures en charge de la mise en œuvre du PAGIRE, qui doivent être suffisantes en termes de personnel qualifié et suffisamment motivé ;
3. le troisième facteur de risque est lié à l'efficacité du dispositif organisationnel qui doit être adapté à la diversité des activités de mise en œuvre de la GIRE, au nombre et à la diversité des acteurs concernés, et à la dispersion géographique des activités ;
4. le quatrième facteur de risque est lié à la génération de ressources financières internes au domaine de l'eau en application de la Contribution Financière en matière d'Eau prévue dans la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.

Le tableau qui suit donne une vue synoptique des domaines d'actions, des résultats attendus et des coûts de mise en œuvre de la 2^{ème} phase du PAGIRE.

Synoptique des domaines d'actions de la 2nd phase du PAGIRE, des résultats attendus et des coûts :

N°	Domaine d'actions	Résultats globaux attendus	Coût en FCFA
1.	Cadre institutionnel	- Les cinq agences de l'eau du pays sont opérationnelles ; - Les activités régaliennes de l'Etat sont assurées au niveau central et déconcentré ; - Les collectivités territoriales prennent une part active dans la gestion des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques; - La société civile et le secteur privé contribuent au développement durable du secteur.	9 319 807 000
2.	Environnement habitant	- Les textes légaux et réglementaires relatifs à la gestion de l'eau sont adoptés ; - Les procédures d'application à haut impact sur la conservation et la protection des ressources en eau au profit des usages sont élaborées et mises en œuvre ; - La police de l'eau contrôle l'application des dispositions réglementaires ; - La politique nationale et les stratégies en matière d'eau sont prises en compte par tous les acteurs ; - Le Burkina Faso contribue activement à l'établissement et à l'application de mécanismes et procédures de gestion transfrontalière des ressources en eau.	923 777 500
3.	Connaissance et suivi des ressources en eau, des usages et des risques	- Les eaux météoriques, superficielles et souterraines sont suivies, quantitativement et qualitativement, à travers tout le pays ainsi que les usages et les risques ; - Les données sont traitées, validées, stockées, interprétées et mises à la disposition des acteurs et du public ; - Des centres de documentation sur l'eau sont opérationnels dans toutes les régions ; - Les résultats d'études et recherches appliquées portant sur l'évaluation des ressources en eau du pays et sur des problématiques spécifiques (changements climatiques, dimensionnement des ouvrages, exploitation des aquifères, ensablement des barrages, risques divers...) sont disponibles et pris en compte dans les programmes d'investissement.	4 576 641 100
4.	Renforcement des capacités	- Les ressources humaines de l'administration centrale et déconcentrée de l'eau sont durablement renforcées à travers la formation et l'intégration dans la Fonction Publique de nouveaux cadres et agents de l'eau ; - Les personnels non spécifiques requis (juristes, économistes, informaticiens...) sont recrutés ; - Les personnels existants bénéficient de formations complémentaires et de stages visant à renforcer leurs compétences et leurs performances ; - Les capacités des agences de l'eau, des collectivités territoriales, de la société civile et du secteur privé en matière de gestion des ressources en eau sont renforcées.	2 962 910 000
5.	Aspects économiques et financiers	- La loi relative à la contribution financière en matière d'eau est adoptée par l'Assemblée Nationale ; les textes et procédures d'application de la loi sont élaborés, adoptés et mis en œuvre ; - Les investissements dans le domaine de l'eau et leurs impacts sont mieux appréhendés et optimisés ; - Une comptabilité environnementale en relation avec l'eau est mise en œuvre.	272 656 500

N°	Domaine d'actions	Résultats globaux attendus	Coût en FCFA
6.	Aspects transversaux	• A travers des actions d'Information-Education-Communication conduites à tous les niveaux du Plan, les acteurs concernés sont sensibilisés à la gestion des ressources en eau et en appliquent les principes, tandis que le Grand Public, et plus particulièrement les enfants adaptent leur comportement en matière d'hygiène et de protection de la ressource ; • Les femmes sont reconnues en tant que partenaires privilégiés de la GIRE et jouent un rôle actif dans sa mise en œuvre ; • La lutte contre le VIH-SIDA est intégrée dans toutes les actions menées.	583 405 000
7.	Mesures de protection des ressources en eau	• Des actions concrètes telles que des mesures de conservation et restauration des eaux et des sols dans les bassins versants, la protection des berges, la lutte contre l'envahissement des végétaux aquatiques sont mises en œuvre sur le terrain à travers les Comités Locaux de l'Eau notamment.	835 627 500
8.	Gestion et coordination de la mise en œuvre du PAGIRE II	• La mise en œuvre des actions de la seconde phase du PAGIRE est assurée par le ministère de tutelle à travers une structure de mission (le SP/PAGIRE) rattachée au Secrétariat Général de ce ministère et qui est chargée de coordonner l'ensemble des activités dont la réalisation est confiée à des structures d'exécution.	1 790 766 500
TOTAL GENERAL			21 265 591 100

!

1. INTRODUCTION

Pays enclavé au cœur de l'Afrique occidentale, le Burkina Faso est un pays agricole de la zone sahélienne, qui est particulièrement sujette à des variations climatiques importantes avec une pluviométrie largement déficitaire et irrégulière dans le temps et dans l'espace. Le pays est par ailleurs classé parmi les pays les plus pauvres du monde, avec environ 45% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté et un taux de croissance démographique particulièrement élevé.

Cette situation a pour conséquence, une pression forte sur les ressources naturelles, qui sont, pour la grande majorité de la population, l'unique alternative pour la satisfaction de ses besoins fondamentaux. Dans ce contexte, les ressources en eau font l'objet d'une forte concurrence, avec un accroissement potentiel des conflits d'usage. Par leur absence ou leur insuffisance, elles constituent un facteur limitant le développement du pays.

Ainsi, la question éminemment importante de la disponibilité des ressources en eau, au plan qualitatif et quantitatif, et les perspectives en la matière, se trouvent-elles à l'intersection de trois problématiques majeures : (i) le climat et ses spécificités en rapport avec la position géographique du Burkina Faso et les changements climatiques, (ii) les besoins en eau d'une population essentiellement rurale en très forte croissance et (iii) les impacts des activités et établissements humains qui peuvent être sources de dégradation de ce capital naturel.

Le Burkina Faso se trouve ainsi confronté à des facteurs de vulnérabilité des ressources en eau de plus en plus importants qui vont peser sur le développement du pays, son économie et la vie des hommes, dans la mesure où le changement climatique et le stress hydrique (modéré en année moyenne et élevé en année sèche) peuvent menacer les conditions d'existence et les bases de l'économie agricole du pays, et remettre en cause l'atteinte des objectifs de développement du millénaire liés à l'eau.

Mieux que par le passé, cette situation impose à la nation entière une gestion plus soutenue et quotidienne des ressources en eau disponibles, d'où toute l'importance à accorder à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) qui constitue un outil opérationnel de premier ordre permettant de faire face aux enjeux liés à l'utilisation des ressources en eau en vue d'assurer le développement du pays.

Conscient de cette situation, le Burkina Faso s'est engagé depuis une dizaine d'année dans l'élaboration d'un Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), qui couvre deux phases (2003-2008 étendu à 2009, et 2010-2015) et dont la mise en œuvre a démarré à partir de 2003.

Les grandes orientations du plan sont définies comme suit : (i) Recentrer les missions de l'État ; (ii) Mettre en place le Conseil National de l'Eau (CNEau) en tant que structure au niveau national établie pour une gestion concertée de l'eau et associant l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile dans ses composantes diverses ; (iii) Construire de nouveaux espaces de gestion sur la base des bassins hydrographiques en tant que circonscriptions appropriées pour la planification et la gestion de l'eau ; (iv) Renforcer les capacités d'intervention des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile dans le domaine de l'eau et (v) Développer et renforcer les ressources humaines du secteur de l'eau.

Des résultats significatifs ont été obtenus au cours de la 1^{ère} phase de mise en œuvre du PAGIRE au Burkina Faso au plan juridique et institutionnel. Il reste maintenant à rendre opérationnel sur l'ensemble du territoire, dans les bassins hydrographiques, le nouveau cadre de gestion des ressources en eau, défini dans le PAGIRE.

Le présent document PAGIRE Phase 2 s'inscrit dans cette perspective. Il comporte les éléments suivants : (i) un bilan synthétique de la 1^{ère} phase du PAGIRE et (ii) les domaines d'actions, les objectifs, les résultats attendus et les actions à mettre en œuvre au cours de la 2nd phase de même que leurs coûts.

Il a été approuvé par les instances nationales habilitées à cet effet : le Comité Technique de l'Eau (CTE) et le Conseil National de l'Eau (CNEau).

2. BILAN SYNTHETIQUE DE LA 1^{ère} PHASE DU PAGIRE

Le bilan synthétique de la première phase du PAGIRE a été réalisé à partir de données et informations tirées d'une revue documentaire de la mise en œuvre de la première phase du PAGIRE, notamment les conclusions des missions d'évaluation des projets et programmes intervenant dans le domaine de la GIRE et, en particulier, l'évaluation de l'état de mise en œuvre du PAGIRE réalisée en 2006 et la Revue à mi-parcours de la composante Appui au PAGIRE du Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement phase 2 (PADSEA II) réalisée en 2008. Le bilan s'est appuyé également sur une série d'entretiens avec les services centraux et quelques services déconcentrés chargés de l'eau, les partenaires techniques et financiers ainsi que différents acteurs concernés par la mise en œuvre du PAGIRE.

2.1. CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA 1^{ère} PHASE DU PAGIRE

Tirant leçons des limites d'une politique basée essentiellement sur une approche de gestion sectorielle des ressources en eau, le Burkina Faso a jugé nécessaire à partir de 1996, et avec l'appui des partenaires techniques et financiers, de passer à de nouvelles formes de gestion de l'eau inspirées des grands principes définis au niveau international, mais adaptées au contexte national en vue de les rendre opérationnels.

Le Burkina Faso a ainsi réalisé entre 1996 et 2003, des avancées décisives en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), notamment au plan des concepts et des innovations institutionnelles dans le secteur de l'eau. Les acquis en la matière sont : (i) le Document de Politique et Stratégies en matière d'eau de 1998, (ii) la Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, adoptée par l'Assemblée Nationale le 08 février 2001, et (iii) le Plan d'Action 2003-2015 pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Burkina Faso (PAGIRE), adopté le 06 mars 2003. Ces acquis importants constituent les piliers de la première étape de la réalisation de la GIRE au Burkina Faso.

La deuxième étape du processus est celle de la mise en œuvre effective de toutes les actions contenues dans le PAGIRE en vue d'asseoir le nouveau cadre de gestion des ressources en eau du pays dont le schéma est rappelé en Annexe 1.

La mise en œuvre du PAGIRE a été construite en deux phases couvrant respectivement la période 2003-2008 et celle de 2010-2015, l'année 2009 étant considérée comme une année de transition.

La stratégie définie pour la mise en œuvre du PAGIRE s'articulait autour des points clés ci-dessous :

1. mettre en place spécifiquement une administration de mission, à savoir le Secrétariat Permanent du PAGIRE (SP/PAGIRE) dont le mandat était de coordonner la mise en œuvre du PAGIRE, en impliquant tous les acteurs du domaine de l'eau qui seront chargés de l'exécution des activités prévues dans les domaines d'action du PAGIRE ;
2. renforcer les capacités de base des services centraux et déconcentrés de l'Etat en matière de gestion intégrée des ressources en eau particulièrement en ce qui concerne les missions régaliennes ;

3. s'appuyer sur des programmes structurants pour la construction des nouveaux espaces de gestion des ressources en eau : le programme de Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest (VREO) dans les bassins du Mouhoun et de la Comoé et l'Appui PAGIRE du Programme d'Appui au Développement du secteur de l'Eau et de l'Assainissement Phase 2 (PADSEA II) dans le bassin du Nakanbé ;
4. adopter une démarche pragmatique dans la mise en place des structures de gestion des ressources en eau dans les bassins hydrographiques (comités de bassin, agences de bassin et comités locaux de l'eau) ;
5. mettre en œuvre la réforme institutionnelle du secteur de l'eau en tenant compte des réformes en cours dans le domaine de la décentralisation ;
6. asseoir, en accord avec les partenaires au développement, une flexibilité dans la mise en œuvre des activités, en raison de la complexité des sujets et des enjeux en présence ;
7. fédérer au maximum les ressources financières mobilisables auprès des partenaires au développement afin d'obtenir le maximum d'efficacité et surtout de garantir une cohérence d'ensemble dans la mise en œuvre du PAGIRE.

C'est dans ce contexte que s'est déroulée l'exécution de la première phase du PAGIRE, qui a bénéficié de l'appui financier de divers partenaires techniques et financiers dont le noyau dur était constitué par la coopération danoise et la coopération suédoise.

2.2. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PAGIRE

Les actions de la première phase du PAGIRE ont été structurées en domaines d'action permettant de définir un ensemble d'actions spécifiques concourant à la résolution d'une problématique donnée et permettant d'obtenir des résultats cohérents et complémentaires.

Sur la base des atouts et des contraintes identifiés en matière de gestion des ressources en eau et au regard des objectifs, stratégies et orientations fixés, les huit domaines d'actions retenus ont été les suivants :

- Domaine d'actions n°1 : Environnement habilitant
- Domaine d'actions n°2 : Système d'Information sur l'Eau
- Domaine d'actions n°3 : Procédures
- Domaine d'actions n°4 : Recherche-Développement
- Domaine d'actions n°5 : Ressources humaines
- Domaine d'actions n°6 : Information, éducation, sensibilisation, plaidoyer
- Domaine d'actions n°7 : Cadre institutionnel
- Domaine d'actions n°8 : Mesures d'urgence.

Par ailleurs, la première phase du PAGIRE s'est plus précisément fixée comme objectif prioritaire de mettre en place les capacités de base et d'ancrage à travers des actions comprenant principalement :

- la mise en place du Conseil National de l'Eau (CNEau) ;
- la mise en place du Comité de Pilotage du PAGIRE et de son Secrétariat Permanent ;
- la mise en place des cadres de coordination interministériels et de services ;
- l'adoption des décrets structurants tels ceux relatifs aux espaces de compétence des structures de gestion des bassins, aux SDAGE et SAGE, etc. ;
- la mise en œuvre d'un plan de développement des ressources humaines ;
- la mise en œuvre des actions de sensibilisation et d'information en direction des différents groupes cibles définis ;

- la mise en place du Système d'Information sur l'Eau (SIE) ;
- la mise en place des Comités de gestion de bassin et des Agences de bassin ;
- la poursuite de la mise en place des Comités locaux de l'eau dans les zones sensibles ;
- les actions de renforcement des capacités d'intervention dans le domaine de l'eau des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile ;
- l'adoption des stratégies sous-sectorielles relatives (i) à la lutte contre les pollutions et les inondations, (ii) à l'AEPA, (iii) à l'hydraulique agricole et la petite irrigation, etc. ;
- la mise en œuvre de la coopération internationale en matière d'eaux partagées ;
- la mise en place d'une administration publique (centrale et déconcentrée de l'État) de l'eau (y compris la Police de l'eau, les procédures administratives, etc.) ;
- les actions de sensibilisation des acteurs aux principes et outils de la GIRE ;
- les mesures d'urgence.

Les ressources financières pour la mise en œuvre des actions prévues de la 1^{ère} phase ont été mobilisées partiellement, en fonction des accords de financement obtenus avec les partenaires techniques et financiers.

Globalement, le manque de financement, l'insuffisance de ressources humaines, la lourdeur des procédures, la complexité des actions à mener en concertation avec un grand nombre d'acteurs et aussi le fait que la GIRE soit un concept nouveau, ont constitué les contraintes majeures pour l'atteinte des résultats escomptés.

L'état de mise en œuvre du PAGIRE au terme de la première phase est établi ci-après par domaine d'actions.

2.2.1 Domaine d'actions n°1 : Environnement habilitant

Objectif

L'objectif essentiel des actions de ce premier domaine était de mettre en place, sous l'impulsion de l'Etat mais en accord et en synergie avec toutes les parties prenantes, un environnement politique, législatif, réglementaire et financier propice à une bonne application des principes de gestion intégrée des ressources en eau.

Résultats attendus

Les résultats attendus de ce domaine d'actions étaient les suivants :

Résultat 1 : Lois, normes, mesures financières de régulation du marché de l'eau, d'incitation ou de dissuasion adoptés ;

Résultat 2 : La politique de l'eau adoptée en 1998 est actualisée et complétée dans les différents sous secteurs.

Etat de mise en œuvre

En ce qui concerne le Résultat 1 :

Des avancées significatives ont été réalisées au niveau de l'élaboration et de l'adoption des décrets prescrits par la loi. L'on peut dire aujourd'hui que le secteur de l'eau dispose d'un arsenal juridique et réglementaire bien consistant. Presque tous les textes d'application de la loi ont été adoptés nonobstant les contraintes liées à l'insuffisance des ressources humaines d'une part et au processus d'élaboration et d'approbation de certains textes d'application notamment les textes sur la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) et sur l'Agence de l'eau, qui ont requis l'intervention d'autres départements ministériels, allongeant ainsi les délais. Ces instruments juridiques ont permis, entre autres, d'asseoir les bases du nouveau cadre de gestion des ressources en eau (CNEau, CTE, CISE, Agence de l'eau) tout en définissant les rôles et responsabilités des différents acteurs dans la mise en œuvre de la GIRE.

Cet ensemble législatif et réglementaire a été regroupé sous la forme d'un recueil de textes élaboré en 2005. Pour autant, ce recueil ne constitue pas un véritable Code de l'eau qu'il conviendrait d'établir et de mettre à jour en y incluant, d'une part, tous les textes juridiques concernant directement l'eau en application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et, d'autre part, les dispositions législatives et réglementaires éparses qui touchent directement ou indirectement le domaine de la gestion des ressources en eau. Sont particulièrement concernées les législations sectorielles (lois et règlements) relatives à l'environnement, aux forêts, aux mines, à la santé, à l'hygiène publique et au pastoralisme.

En ce qui concerne la mise en application des textes de la décentralisation dans le domaine de l'eau, trois textes d'application relatifs aux transferts des compétences et des ressources dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement ont été approuvés en février 2009 :

- le décret portant transfert des compétences et des ressources aux communes dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement ;
- l'arrêté conjoint portant transfert du patrimoine de l'Etat dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement aux communes urbaines et rurales ;
- le protocole d'opération dont l'objet est de préciser les rôles et les responsabilités respectifs des différents acteurs à l'échelle nationale, régionale et communale pour l'exercice des compétences et la gestion du patrimoine transféré aux communes urbaines et rurales en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement eaux usées et excréta.

L'adoption de ces textes constitue une avancée significative dans la mise en œuvre du principe de subsidiarité énoncé par la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.

Pour la mise en place d'un environnement administratif, économique et fiscal favorable au développement du secteur privé dans le domaine de l'eau, il convient de noter que diverses initiatives concourent à l'atteinte des résultats escomptés. Outre le renforcement des capacités des opérateurs intervenant dans le secteur de l'eau à travers la Composante Appui au Secteur Privé Eau et Assainissement (CASPEA) du Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement (PADSEA II), l'on peut souligner l'élaboration de plusieurs projets d'arrêtés portant conditions d'octroi d'agrément techniques aux bureaux d'études et entreprises intervenant dans les domaines de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement, des barrages et des aménagements hydro-agricoles.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Application de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain (PAR), les collectivités territoriales et le secteur privé prennent progressivement en charge certaines responsabilités précédemment exercées par l'Etat.

En ce qui concerne le Résultat 2 :

La première action préconisée est relative à l'actualisation du document de politique et stratégies en matière d'eau, adopté en 1998. Sous ce point, il convient de souligner que le processus est largement engagé. Une étude relative à la relecture et à l'actualisation du document de politique et stratégie en matière d'eau a été commanditée par la Direction Générale des Ressources en Eau. Deux documents ont été produits par une équipe de consultants : un rapport contextuel et le projet de document de politique nationale de l'eau. Ces deux documents ont été présentés en 2009 à un atelier national de validation et soumis à l'approbation du CTE.

La deuxième action d'importance majeure au titre du Résultat 2 est l'introduction des concepts et approches de GIRE dans les politiques des secteurs où intervient l'eau. Sous ce point, il convient de relever que la plupart des secteurs de développement socio-économique ont, à travers leur département ministériel de tutelle, procédé au cours de ces trois dernières années à la relecture de leurs documents de politique et stratégies. De l'analyse de ces documents, réalisée dans le cadre de l'élaboration du rapport contextuel de la politique nationale de l'eau, il apparaît que les politiques sectorielles tiennent compte, à des degrés divers, des contraintes relatives à l'eau et prennent en considération les impératifs de conservation/développement des ressources en eau. Ce pas en avant traduit sans conteste l'impact des concertations d'information-sensibilisation sur la GIRE organisées par le SP/PAGIRE et la DGRE et la dynamisation du CTE où sont représentés les principaux responsables des services centraux des différents ministères impliqués.

La proposition de l'évolution future du partage des responsabilités en matière de GIRE entre l'Etat et ses démembrements, les collectivités territoriales et les autres acteurs de développement constitue la troisième action du Résultat n°2. La mise en œuvre de cette action est amorcée avec l'application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au transfert des compétences et des ressources dans le domaine de l'eau et à la délégation de pouvoir aux structures déconcentrées de l'administration.

Contraintes et perspectives

Des avancées significatives ont été réalisées dans le domaine d'actions n°1 malgré diverses contraintes telles que la complexité des procédures, le nombre élevé d'acteurs impliqués, l'insuffisance des ressources humaines qualifiées.

Les actions de la seconde phase du PAGIRE relatives à ce domaine devront essentiellement porter sur l'élaboration et l'adoption des derniers textes réglementaires et surtout l'application effective des textes réglementaires, l'élaboration d'un véritable Code de l'Eau, la finalisation du Document de Politique Nationale de l'Eau révisé et son application dans les politiques sous-sectorielles du domaine de l'eau.

2.2.2 Domaine d'actions n°2 : Système d'information sur l'eau

Objectif

L'objectif essentiel des actions de ce domaine était de renforcer le suivi quantitatif des ressources en eau et de développer le suivi de la qualité de l'eau, des usages, des demandes et des risques liés à l'eau, qui sont les éléments de base indispensables pour assurer une bonne gestion de l'eau. Au Burkina Faso et avant la mise en œuvre du PAGIRE, seul le suivi quantitatif était assuré et de manière peu satisfaisante. La qualité de l'eau, les usages, les demandes et les risques liés à l'eau étaient peu ou pas suivis.

Résultats attendus

Les résultats attendus de ce domaine d'actions sont les suivants :

Résultat 1 : Les réseaux de suivi quantitatif des ressources en eau sont renforcés, en fonction des besoins en information et des ressources financières disponibles ;

Résultat 2 : La mise en œuvre de réseaux nationaux de suivi de la qualité des eaux, des usages, des demandes et des risques liés à l'eau est définie ; un cas particulier des demandes concerne les demandes en eau des zones humides ;

Résultat 3 : Des procédures d'échange simplifiées entre les divers producteurs et usagers de données de base sont mises en place (harmonisation des données de base collectées et de leurs formats) ;

Résultat 4 : L'interprétation des données est améliorée et des documents de synthèse sur la situation des ressources en eau du pays sont produits régulièrement.

Etat de mise en œuvre

En ce qui concerne le Résultat 1 :

Les actions réalisées sont : (i) l'élaboration d'un Plan de conception et de mise en œuvre du Système National d'Information sur l'Eau (SNIEau) comprenant des programmes d'optimisation des réseaux de suivi des ressources en eau et de la qualité de l'eau ainsi que des plans de suivi des ouvrages, des usages, des risques liés à l'eau et des zones humides, (ii) l'optimisation du réseau hydrométrique à travers les programmes Niger HYCOS, Volta HYCOS, VREO..., (iii) le renforcement du suivi piézométrique à travers la composante Appui PAGIRE du PADSEA II pour la réalisation de 30 nouveaux piézomètres, (iii) l'opérationnalisation dans les régions de cinq Unités de Collecte et de Diffusion d'Informations sur l'Eau (UCDIEau).

En ce qui concerne le Résultat 2 :

Les réalisations sont plus mitigées et comprennent essentiellement: (i) l'équipement et la construction en cours du laboratoire d'analyse des eaux de la DGRE et (ii) la réalisation en 2005 d'un Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques (INOH) actualisé en 2008. L'élaboration des systèmes de suivi des ouvrages, des usages, des demandes, des risques et des zones humides sont des processus en cours qui seront opérationnalisés avec la mise en place de la base de données du SNIEau.

En ce qui concerne le Résultat 3 :

L'essentiel porte sur l'étude en cours de conception et réalisation de la base de données du SNIEau couplée à un SIG ; cette étude complexe, qui devrait s'achever en 2010, inclut l'établissement de procédures d'échanges de données entre tous les producteurs de données relatives à l'eau.

En ce qui concerne le Résultat 4 :

Des synthèses annuelles sur les ressources en eau et les bulletins de suivi ont été régulièrement publiées.

Contraintes et perspectives

Des avancées ont été réalisées en matière de suivi des ressources en eau, de gestion des données et d'amélioration des connaissances mais, globalement, les résultats restent mitigés en raison de contraintes diverses liées: (i) à la complexité et à la diversité des activités incluant la création et la maintenance des réseaux de suivi, la collecte, le traitement et la valorisation des données, (ii) à l'insuffisance des ressources humaines qualifiées au niveau central mais surtout au niveau déconcentré, et (iii) aux lourdeurs administratives dans les procédures d'acquisition de biens et services. Il s'est en outre avéré nécessaire d'entreprendre des études spécifiques complétant le Plan de conception et de mise en œuvre du SNIEau, ce qui a eu pour conséquence de retarder certaines actions (réalisation des piézomètres, élaboration de la base de données etc.).

Les mesures prises en vue de résorber ces contraintes, notamment en matière de renforcement des capacités (voir Domaine n°5) permettront d'intensifier les actions au cours de la 2nd phase du PAGIRE surtout en matière de suivi de la qualité de l'eau, des usages et des risques, ainsi que d'opérationnalisation de la base de données sur l'eau et d'amélioration de la connaissance sur les ressources en eau au bénéfice des usages.

2.2.3 Domaine d'actions n°3 : Procédures

Objectif

L'objectif essentiel des actions de ce domaine était d'élaborer les procédures qui décrivent, à l'attention des agents du cadre institutionnel, comment appliquer les lois et règlements relatifs à l'eau. Les actions de ce domaine concernent les procédures les plus importantes qui doivent permettre de guider les agents de l'Administration de l'Eau dans la mise en application des lois et règlements pris dans le cadre de l'environnement habilitant.

Résultats attendus

Les résultats attendus de ce domaine d'actions sont les suivants :

Résultat 1 : Les modalités pratiques d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne (i) les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) soumis à autorisation ou à déclaration, et (ii) la collecte et l'affectation des contributions financières ;

Résultat 2 : Les modalités pratiques d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne l'arbitrage entre les usages concurrentiels ;

Résultat 3 : Les modalités pratiques d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne les procédures d'actualisation des documents de politique et de planification en matière d'eau.

Etat de mise en œuvre

En ce qui concerne le Résultat 1 :

A l'actif du domaine des procédures relatives au décret sur les IOTA, l'on peut retenir l'élaboration et l'adoption des arrêtés portant sur la déclaration des puits et forages dont le débit total pompé est inférieur ou égal à 5 m³ en zone de socle et à 10 m³ en zone sédimentaire. De plus des fiches de fournitures d'informations par les réalisateurs ou "réhabilitateurs" d'ouvrages, notamment les puits et forages, ont été adoptées et mises en œuvre sur le terrain, contribuant ainsi à la mise à jour de la base de données de l'INOH. Cependant, les procédures relatives à tous les autres éléments de la nomenclature des IOTA soumis à déclaration et ceux soumis à autorisation restent à préciser à travers des guides d'application et des documents administratifs tels les circulaires. De même, les procédures relatives aux périmètres de protection, à la définition du domaine public de l'eau etc. doivent encore être précisées.

En ce qui concerne les procédures relatives à la collecte et à l'affectation des contributions financières en matière d'eau, les activités à mener restent subordonnées d'une part à l'adoption de la loi sur la contribution financière et ses décrets d'application et d'autre part, à la mise en place effective des agences de l'eau.

En ce qui concerne le Résultat 2 :

L'action relative à la définition et à la mise en œuvre de la répartition de la ressource, d'arbitrage entre usages concurrentiels et de prévention et de règlement des conflits connaît un début d'application à travers (i) les plans de gestion élaborés par les CLE, et (ii) l'élaboration, en cours, des avant-projets de SDAGE des bassins du Mouhoun et de la Comoé.

En ce qui concerne le Résultat 3 :

Seule la mise en œuvre des procédures de suivi évaluation et d'actualisation du PAGIRE a été initiée par le SP/PAGIRE. Quant aux procédures relatives à l'élaboration, l'approbation, la mise en œuvre et le suivi des SDAGE et des SAGE, elles sont décrites dans le décret N° 2005/192/PRES/PM/MAHRH/MBF du 04 avril 2005.

Contraintes et perspectives

Bien que l'on puisse se réjouir que des procédures aient été établies et soient appliquées sur le terrain en ce qui concerne les déclarations des puits et forages à faible débit et la fourniture des données y relatives, le constat est que l'élaboration de l'ensemble des procédures et leur application nécessitent la mobilisation de ressources nettement plus importantes, à tous les niveaux : (i) au niveau central, pour l'élaboration des procédures, la formation des agents d'exécution, la sensibilisation des usagers et le suivi général de l'application, (ii) au niveau déconcentré, pour la mise en œuvre des procédures et le contrôle de leur application par les autorités administratives, les services techniques et les agents de la Police de l'Eau (voir Domaine n°7).

Des actions de renforcement des capacités sont préconisées en vue de combler progressivement les déficits en ressources humaines qualifiées devant permettre d'intensifier l'élaboration des procédures et leur application au cours de la 2^{nde} phase du PAGIRE.

2.2.4 Domaine d'actions n°4 : Recherche et développement

Objectif

L'objectif essentiel des actions de ce domaine était de réaliser des études et recherches sur des thèmes intéressant directement les gestionnaires de la ressource en eau, en collaboration avec les partenaires compétents concernés.

Résultats attendus

Les résultats attendus de ce domaine d'actions sont les suivants :

Résultat 1 : L'évaluation (quantitative et qualitative) des ressources en eau est améliorée, y compris l'évaluation des impacts de divers phénomènes naturels sur la ressource ;

Résultat 2 : Les connaissances sur la reconstitution et la mobilisation des ressources sont améliorées ;

Résultat 3 : L'évaluation de la demande en eau est améliorée grâce à une meilleure connaissance des usages, des besoins, des exigences de qualité et du comportement des usagers.

Etat de mise en œuvre

En ce qui concerne les résultats 1 et 2 :

Diverses études contribuant à l'évaluation des ressources en eau ont été conduites : (i) Etat des connaissances sur la piézométrie (DGRE), (ii) Modélisation des écoulements superficiels du bassin du Nakanbé (DGRE), (iii) Etude de faisabilité de l'exploitation des nappes profondes de la plaine du Gondo (Université de Ouagadougou), (iv) Etude des aquifères sédimentaires de l'Ouest (VREO), (v) Impact sanitaire des eaux contaminées par l'arsenic dans le nord du pays et propositions de recommandations, (vi) Amélioration de l'utilisation de la rivière Comoé, (vii) Impact du maraîchage et des pesticides sur l'écologie et les communautés aquatiques du réservoir du Nakanbé (IRD), (viii) Programme SAAGA de pluies provoquées par ensemencement des nuages, etc.

En ce qui concerne le Résultat 3 :

Aucune étude spécifique n'a été conduite en relation directe avec ce résultat. Cependant la demande en eau pour différents usages a été estimée à travers des programmes spécifiques, tels que le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PN-AEPA).

Contraintes et perspectives

La contrainte majeure pour l'atteinte des résultats de ce domaine a été la faiblesse des financements de la recherche, domaine parfois considéré comme non prioritaire. S'y ajoute un besoin de coordination de l'ensemble des acteurs et activités de ce domaine.

L'amélioration des connaissances sur les ressources en eau est un élément essentiel du développement optimal des usages de l'eau dans le présent contexte de forte pression sur la ressource. La sensibilisation accrue sur l'impact des changements climatiques entraîne par ailleurs de nouveaux besoins en termes de connaissance des hydro-systèmes et un regain d'intérêt pour ce domaine qui devra constituer un axe majeur de la 2nd phase du PAGIRE.

2.2.5 Domaine d'actions n°5 : Ressources humaines

Objectif

L'objectif essentiel des actions de ce domaine était de pallier les insuffisances notoires en termes de ressources humaines du secteur de l'eau. Ce domaine a constitué un des domaines prioritaires de la première phase du PAGIRE compte tenu des déficits très importants en ressources humaines de l'Administration de l'eau.

Résultats attendus

Les résultats attendus de ce domaine d'actions sont les suivants :

Résultat 1 : La gestion des ressources humaines de l'administration de l'eau est renforcée ;

Résultat 2 : Les capacités des personnels des structures administratives chargées de la mise en œuvre des missions de souveraineté de l'État en matière d'eau sont renforcées ;

Résultat 3 : Les capacités des personnels des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau sont renforcées, principalement en matière de gestion technique (connaissance, suivi, protection) des ressources en eau, des usages et des milieux qui en dépendent par la mise en œuvre de système d'information sur l'eau, de la police de l'eau, etc. ;

Résultat 4 : Les capacités des responsables des structures administratives techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau sont renforcées, principalement en matière de gestion administrative de l'eau (planification, politique de l'eau, réglementation, suivi...) et d'appui-conseil aux collectivités locales ;

Résultat 5 : Les capacités des acteurs du secteur public de l'eau impliqués dans la GIRE (autres que ceux du Département chargé de l'eau) sont renforcées ;

Résultat 6 : Les capacités des acteurs du secteur privé sont renforcées en matière de GIRE, à travers la formation d'un échantillon représentatif de cadres techniques (dirigeants d'entreprises et de bureaux d'études, agents de conception et d'exécution, etc.).

Etat de mise en œuvre

En termes de développement des ressources humaines, les actions suivantes ont été menées :

- formation initiale de : (i) 70 Ingénieurs et Techniciens au 2iE dans le cadre du PADSEA II, (ii) 20 Ingénieurs (filles) à l'ENI de Bamako sous financement de l'Asdi, également dans le cadre du PADSEA II, (iii) 18 Techniciens supérieurs à AGRHYMET et 25 Agents Techniques de l'Eau au CEMEAU sous financement de la BAD/FAE (formation en phase de démarrage) ;

- élaboration en 2008 du « Plan de développement des ressources Humaines de la DGRE et des Services Ressources en Eau des DRAHRH » et sa mise en œuvre incluant le processus d'intégration dans la Fonction Publique des jeunes diplômés du PADSEA II ;
- stages de formation/immersion réalisés dans diverses structures: (i) formation GIRE organisée par le CEFOC-2iE ; (ii) formation GIRE organisée par l'Asdi ; (iii) formation en législation en Italie ; (iv) formation GIRE organisée à Tunis par la BAD ; (v) formation en SIG au Japon ; (vi) stages d'immersion dans des agences de l'eau en France ; (vii) formation diverses au Burkina Faso (suivi-évaluation, informatique, comptabilité...) ; (viii) renforcement des capacités du CNEau, des CLE et des DRAHRH.

Contraintes et perspectives

Des résultats intéressants ont été enregistrés dans ce domaine d'actions, notamment en matière de formation initiale destinée à réduire l'insuffisance drastique du personnel au niveau de l'administration centrale et déconcentrée de l'Etat et, en perspective, au niveau des collectivités territoriales et du secteur privé et associatif. Cependant les besoins en termes de renforcement des ressources humaines restent importants, particulièrement au niveau déconcentré, dans les services techniques régionaux et les agences de l'eau en voie de création. Les insuffisances à ces niveaux s'avèrent être une des contraintes majeures dans la mise en œuvre du PAGIRE.

Pour combler les déficits, les ressources financières devraient être augmentées dans le cadre de la 2nd phase du PAGIRE, tant pour assurer les formations que pour recruter le personnel complémentaire requis. Il s'agit également de renforcer les capacités de gestion des ressources humaines et d'encadrement des personnels formés.

2.2.6 Domaine d'actions n°6 : Information, Education, Sensibilisation et Plaidoyer

Objectif

L'objectif essentiel des actions de ce domaine était d'entraîner l'adhésion et la participation de tous les acteurs au processus. Les actions de ce domaine visaient la plus large information et participation de la société civile et des décideurs politiques.

Résultats attendus

En rappel, les résultats attendus de ce domaine d'actions sont les suivants :

Résultat 1 : La population est bien informée sur le contenu de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et ses implications dans la vie courante, sur les problèmes de ressources en eau du pays et sur la réforme institutionnelle en cours ;

Résultat 2 : La population et les professionnels sont sensibilisés aux économies d'eau et aux techniques de mobilisation et de reconstitution de la ressource ;

Résultat 3 : Les acteurs et décideurs concernés par l'eau jouent efficacement leur rôle dans le nouveau cadre de gestion grâce à une large information sur la GIRE et la réforme en cours, et grâce à un accès facile aux données sur l'eau ;

Résultat 4 : La GIRE est effectivement prise en compte dans les politiques sectorielles des autres départements, grâce à une meilleure compréhension de ses principes et méthodes.

Etat de mise en œuvre

Les activités comprises dans ce domaine ont été menées à travers : (i) des ateliers organisés par le SP/PAGIRE ou d'autres structures, (ii) l'élaboration d'outils et supports de communication, (iii) l'organisation et/ou la participation à des événements ou rencontres spécifiques. Ces actions ont permis de diffuser les concepts de la GIRE auprès des acteurs. Il s'agit notamment de :

- la tenue de 13 ateliers régionaux GIRE de formation / sensibilisation ayant connu la participation de 100 à 200 personnes par atelier, représentants des services administratifs, service techniques, collectivités territoriales, associations etc. ;
- la participation à plusieurs colloques et séminaires au cours desquels des thèmes sur la GIRE ont été développés (ateliers du PADL à Ouahigouya, Bobo Dioulasso, Fada N'gourma, Nuits Atypiques de Koudougou, etc.) ;
- l'appui au Conseil National de l'Eau (CNEau) ;
- la création et la mise à jour du site Web Eauburkina ;
- la création et la diffusion par la DGRE d'un Bulletin d'information sur l'eau ;
- la Table ronde des bailleurs de fonds d'octobre 2003 ;
- des rencontres avec des bailleurs de fonds spécifiques - BAD, UE, Danida, Asdi, KfW, etc ;
- la participation à des événements spécifiques (Journées mondiales de l'eau, Forum mondiaux de l'eau à Mexico et Istanbul, semaines mondiale de l'eau à Stockholm), etc.

Ces actions ont été appuyées par les actions des MOS chargées de ce volet au niveau local, à travers la conduite du processus de mise en place des CLE. Elles ont été complétées par des actions de la DGRE telles que des émissions en radio locales à l'adresse des CLE, la formation des responsables des CLE, l'animation des CLE etc.

Un intérêt a été également accordé à l'apport de projets en cours d'exécution et d'initiatives visant à bâtir des stratégies de communication aux différents échelons dans le cadre du PAGIRE ; c'est notamment le cas du projet PARCODIEau, du PAGEV, etc.

Contraintes et perspectives

Bien que de nombreuses actions aient été conduites sous ce domaine, elles sont restées relativement ponctuelles et leur impact est mitigé. Les contraintes majeures identifiées sont : (i) l'absence d'une stratégie et d'un plan IEC ainsi que la relative faiblesse des compétences en matière d'IEC, en particulier dans le domaine de la GIRE, alors même qu'il est reconnu que ces actions ont une importance capitale dans la promotion de la GIRE, notamment au niveau local ; (ii) l'absence de budget spécifique permettant de développer des outils de communication et de mener des actions de sensibilisation ; (iii) le faible niveau d'instruction des membres des CLE, ce qui pose un problème quant à l'appropriation de leurs missions ; (iv) la faible capacité opérationnelle de la Maîtrise d'œuvre sociale (MOS) recrutée pour mener les actions de terrain ; (v) une implication limitée des communes rurales liées à l'installation tardive des conseils municipaux qui n'est intervenue que dans le deuxième semestre de 2006.

Les activités IEC devront constituer un axe important de la seconde phase du PAGIRE en accompagnement des actions à mener au niveau des agences de l'eau, des comités locaux de l'eau, des communes, etc. Des outils et supports adaptés aux différents types acteurs devront être créés afin de les sensibiliser aux problématiques relatives à l'eau visant à induire des changements de comportements en matière de protection de la ressource, d'économie d'eau, de protection contre les risques, etc.

2.2.7 Domaine d'actions n°7 : Cadre Institutionnel

Objectif

L'objectif essentiel des actions de ce domaine était de doter le secteur de l'eau d'institutions nouvelles permettant aux différents niveaux de l'organisation du territoire d'assurer une gestion concertée des interventions dans le domaine de l'eau entre État, les collectivités territoriales et les usagers.

Résultats attendus

Les résultats attendus de ce domaine d'actions sont les suivants :

Résultat 1: La nouvelle administration de l'eau (centrale et déconcentrée) est en place, avec les capacités : (i) d'assurer l'élaboration et le suivi d'une politique adaptée et de la réglementation ; (ii) d'assurer les fonctions de police de l'eau ; (iii) d'harmoniser et coordonner les actions des services publics dans le domaine de l'eau ; (iv) de développer au niveau national un système d'information sur l'eau ; (v) de développer et suivre la coopération sous-régionale et internationale en matière d'eau ; (vi) d'apporter les appuis-conseils nécessaires aux autres acteurs;

Résultat 2: Le Conseil National de l'Eau (CNEau), créé par le décret n°2002-539/PRES/PM/MAHRH du 27 novembre 2002, est installé et fonctionne en tant que cadre de concertation (sur les grandes questions nationales touchant le secteur de l'eau) entre l'État, les collectivités territoriales et les autres usagers;

Résultat 3: Les organismes de bassin sont créés et fonctionnent. Ils ont les capacités de gérer l'eau dans leurs espaces de compétence et d'assurer la régulation, la collecte et l'allocation des contributions financières assises sur les principes « préleveur-payeur » et « pollueur-payeur » ;

Résultat 4: Les collectivités territoriales ont les capacités d'assumer leurs nouvelles attributions en matière de gestion de l'eau, résultant de la politique de décentralisation.

Etat de mise en œuvre

En ce qui concerne le Résultat 1 :

Des avancées significatives ont été réalisées au niveau de l'administration centrale et partiellement au niveau de l'administration déconcentrée :

- au niveau central,
 - o la création d'une Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), par décret n° 2006-242/PRES/PM/MAHRH du 02 juin 2006. Cette direction a pour mission l'élaboration, l'application et le suivi de la politique nationale en matière de gestion intégrée des ressources en eau et d'approvisionnement en eau potable et assainissement ;
 - o la création (réactivation) du Comité Technique de l'Eau par décret n°2004-582/PRES/PM/MAHRH/MFB du 15 décembre 2004. Le CTE a tenu plus de dix sessions ordinaires depuis l'année 2004.
- au niveau déconcentré,
 - o la restructuration et le renforcement toujours en cours des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH), avec la création de cinq unités régionales spécifiquement chargées de la collecte et de la diffusion de l'information sur l'eau (UCDIEau) ;

- o la création de huit Comités Régionaux Interservices de l'Eau (CISE), équivalents à l'échelle des régions, du CTE.

Globalement l'on observe que l'Etat se recentre sur ses missions de souveraineté (définition de la politique nationale de l'eau, législation, police de l'eau, gestion des eaux internationales, coordination et mise en cohérence d'ensemble des actions du domaine de l'eau, etc.), l'exécution étant progressivement réalisée par les autres acteurs que sont les entreprises privées et les ONG du domaine de l'eau.

En ce qui concerne le Résultat 2 :

Le Conseil National de l'Eau, créé par décret n° 20 02-539/PRES/PM/MAHRH du 27 novembre 2002 et installé en décembre 2003, a tenu régulièrement toutes les sessions prévues chaque année. Ces sessions ont notamment permis d'examiner et d'amender les projets de décrets d'application avant leur adoption par le Gouvernement.

En ce qui concerne le Résultat 3 :

Les efforts en matière de construction des espaces de gestion se sont focalisés sur le bassin hydrographique du Nakanbé, identifié comme prioritaire pour la mise en place d'une Agence de l'eau et de Comités Locaux de l'Eau (CLE) compte tenu de l'acuité des problèmes d'accès aux ressources en eau dans ledit bassin hydrographique. Cependant, sur la base de l'expérience acquise, un processus analogue est amorcé dans les bassins du Mouhoun et de la Comoé. Pour ces deux bassins, des avant-projets de SDAGE sont en cours d'élaboration dans le cadre du programme VREO. Des actions diverses ont également été entreprises au niveau de la gestion locale des ressources en eau dans les bassins du Niger (à travers divers programmes de l'ABN, de l'IUCN/CRS et du programme PAMIR sous financement de la France), et dans le bassin du Mouhoun (Programme d'Eau Potable, sous financement de la GTZ).

L'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN) a été créée officiellement en mars 2007. Le processus de mise en place de ses organes est en cours (Comité de Bassin, Conseil d'Administration et Direction Générale). Pour contribuer à la construction de l'AEN, la DGRE a mis en place en octobre 2007, le Noyau Technique de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (NT-AEN), dont la mission principale est de procéder à la réalisation des actions et études nécessaires pour rendre opérationnelle et fonctionnelle l'Agence de l'Eau.

Au titre des CLE, et depuis 2004, environ une trentaine de CLE ont été mis en place dont vingt-quatre CLE dans le bassin du Nakanbé. Les CLE mis en place dans les autres bassins comprennent : celui de la vallée du Kou dans le bassin du Mouhoun, celui de la Comoé dans le bassin de la Comoé, ceux de Liligouri, Diapaga et Yakouta dans le bassin du Niger.

En ce qui concerne le Résultat 4 :

Il faut rappeler l'installation tardive des conseils municipaux qui n'est intervenue que dans le deuxième semestre de 2006. Les compétences limitées de la grande majorité des communes en matière de gestion des ressources naturelles a conduit à mettre l'accent en priorité sur le renforcement de leurs capacités à travers des ateliers régionaux d'information et de sensibilisation sur la GIRE.

Contraintes et perspectives

Le Domaine n°7 constitue sans nul doute l'un des domaines d'actions privilégiés de la première phase du PAGIRE. La plupart des structures et instances constitutives du nouveau cadre de gestion ont été mises en place au niveau central (CNEau, CTE, Directions centrales...) et leur déploiement est en cours dans les bassins (agences de l'eau et CLE) et les régions (Directions régionales, CISE...). Les contraintes majeures se situent au niveau de l'opérationnalisation de ces structures qui impliquent la mobilisation de ressources humaines qualifiées et de budgets de fonctionnement importants.

Pour que la GIRE devienne une réalité de terrain, le déploiement des structures déconcentrées devra être poursuivi au cours de la seconde phase du PAGIRE, et principalement les agences de l'eau qui devront progressivement prendre en charge la plupart des activités relatives à la GIRE.

2.2.8 Domaine n°8 : Mesures d'urgence

Objectif

L'objectif essentiel des actions de ce domaine était de résoudre ou d'atténuer un certain nombre de problèmes spécifiques affectant les ressources en eau et, plus particulièrement, les zones humides.

Résultats attendus

Les résultats attendus de ce domaine d'actions sont les suivants :

Résultat 1 : Des ressources en eau de surface alternatives sont trouvées pour alimenter en eau potable des centres secondaires connaissant une situation critique de leurs eaux souterraines ;

Résultat 2 : Les écosystèmes aquatiques les plus fragiles sont protégés ;

Résultat 3 : Les berges des cours d'eau les plus menacées sont protégées et restaurées ;

Résultat 4 : Les plans d'eau menacés par la prolifération des végétaux aquatiques sont restaurés ;

Résultat 5 : Le phénomène d'envasement est réduit sur les plans d'eau les plus menacés.

Etat de mise en œuvre

Avec l'appui de différents partenaires de la GIRE au Burkina Faso, plus d'une dizaine de projets ou programmes nationaux ou sous régionaux ont exécuté des volets de protection d'écosystèmes fragiles. Les réalisations vont de la protection des berges des cours d'eau (Nakanbé et Mouhoun) à la lutte contre l'envasement des lacs et des barrages et à la dégradation des terres et des eaux (bassin du Niger). Des études et actions spécifiques de protection d'écosystèmes ont été réalisées (protection de la Guinguette, contrat de rivière de la vallée du Sourou, protection de la mare d'Oursi, études de réhabilitation du Lac Bam, etc.).

Contraintes et perspectives

Les actions menées sous ce domaine ont été positives mais sont nettement insuffisantes par rapport au constat de dégradation de la ressource résultant d'une forte pression anthropique sur l'environnement. Les contraintes se situent certes au niveau d'une mobilisation insuffisante des ressources financières mais également au niveau d'une sensibilisation et d'une mobilisation encore insuffisantes des acteurs locaux pour la conduite d'actions de protection de la ressource. La mise en place au cours de la seconde phase du PAGIRE des agences de l'eau dans tous les bassins hydrographiques et de comités locaux de l'eau dans les sous-bassins devrait impulser les actions de protection de la ressource qui ont été amorcées à titre pilote dans quelques bassins au cours de la première phase.

2.2.9 Aspects transversaux

Les actions transversales du PAGIRE concernent prioritairement la réduction de la pauvreté sur la base d'une gouvernance juste et démocratique, la prise en compte des questions genre (femmes, enfants, handicapés, personnes âgées...) et la protection de l'environnement.

En matière de gouvernance :

Le système qui a prévalu au cours de la première phase du PAGIRE, est double : "Top-down" d'une part permettant d'assurer des bases solides pour un programme nouveau et d'assurer la souveraineté de l'Etat sur des ressources sensibles ; "Down-up" d'autre part à travers des actions menées sur le terrain (mise en place des premiers CLE) qui sont encore forcément embryonnaires.

Le constat actuel est le suivant :

- les rapports entre départements étatiques, centraux comme déconcentrés, en matière de synergie d'action autour de la GIRE ne sont pas encore suffisamment rodés ;
- le partenariat autour de la GIRE, notamment à travers les projets et programmes agissant sur le terrain, n'est pas suffisamment développé ;
- les collectivités territoriales sont encore faibles alors qu'elles constituent des maillons incontournables sur des questions essentielles relatives à la GIRE.

En matière de genre :

Il est attendu de la GIRE un accès à l'eau équitable, en quantité et qualité, pour les différentes composantes sociales, particulièrement les femmes et les personnes démunies. A travers le programme de formation de 20 étudiantes à l'ENI de Bamako, la prise en compte du genre a été abordée de façon remarquable. De plus la proportion des femmes dans le personnel cadre de la DGRE est significative, en particulier dans les services chargés des structures de gestion. En outre, le rôle des femmes dans la conduite du processus a été manifesté à travers la publication en 2005 d'un document de référence portant sur l' "Implication de la femme dans la mise en œuvre du PAGIRE. Il reste que l'intensification des actions sur le terrain est nécessaire en vue de rendre plus concrète la prise en compte de la question genre, en particulier le rôle essentiel des femmes dans la gestion de l'eau.

En matière environnementale :

L'environnement, considéré comme objectif général de la GIRE, vise la gestion équitable de l'environnement et des ressources naturelles. Manifestement des efforts considérables ont été déployés au cours de la première phase du PAGIRE pour faire adopter les textes d'application de la loi d'orientation sur l'eau, notamment en matière de protection des ressources en eau. Il reste que ces dispositions doivent à présent être appliquées sur le terrain, ce à quoi devra s'attacher la seconde phase du PAGIRE.

2.3. BILAN DU FINANCEMENT DE LA 1^{ERE} PHASE DU PAGIRE

Le budget total nécessaire à la réalisation de la première phase du PAGIRE avait été estimé en 2003 à 13,6 milliards de Francs CFA. Il a été mobilisé à travers deux canaux principaux : (i) des projets et programmes intervenant directement dans la GIRE de façon conséquente et (ii) des projets et programmes indirectement impliqués dans la mise en œuvre de la GIRE.

Ainsi, une quinzaine de projets, programmes et autres actions financés par l'Etat, ses partenaires au développement et les populations bénéficiaires ont contribué de manière directe au financement de la première phase du PAGIRE.

Une partie importante de ce financement provient de la composante « Appui au PAGIRE » du PADSEA II, financée conjointement par Danida, l'Asdi et l'Etat burkinabè, avec un budget initial de 3 464 600 000 F CFA pour la période 2005 à 2009, dont 868 000 000 F CFA pour la contribution nationale. Cet appui à la mise en œuvre du PAGIRE a porté sur : (i) l'appui au Secrétariat Permanent du PAGIRE ; (ii) la création de l'environnement habilitant ; (iii) la mise en place des structures de gestion du bassin du Nakanbé ; (iv) la mise en place du Système National d'Information sur l'Eau ; (v) le développement des ressources humaines.

D'autres projets et programmes ont également contribué à la mise en œuvre des domaines du PAGIRE à travers des actions diverses telles que : (i) la mise en place de comités locaux de gestion de l'eau (PAMIR/France, PEA/GTZ) ; (ii) l'élaboration de SDAGE (VREO) ; (iii) la modernisation des réseaux et équipements de suivi des ressources en eau (Niger HYCOS, Volta HYCOS, VREO Sécurisation de Bagré, AIEA) ; (iv) l'inventaire des ouvrages hydrauliques ; (v) le développement des ressources humaines (PASDEA II) ; (vi) des actions de recherche et développement (PADSEA II, PARCODIEau) ; (vii) des mesures d'urgence (programmes FAD et FEM dans le bassin du Niger) et (viii) des actions à caractère transfrontalier (PAGEV).

Le total des contributions financières de ces projets et programmes s'élèvent à près de 10 milliards de FCFA comme indiqué dans le tableau ci-après.

Type d'action	Intitulé	Montant Millions F CFA	Financement	Période d'exécution
A - Programmes structurants	Programme GIRE (Phase transitoire)	672	Danida	2002-2005
	PADSEA II - Composante Appui PAGIRE	1413	Danida	2002-2009
		1080	Asdi	2005-2009
		870	Gouvernement	2005-2009
B - Programmes à composante GIRE	Programme de Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest (VREO) - Composante GIRE	1833	Union Européenne	2003-2009
		260	Agence Adour-Garonne	2006-2010
	PAMIR	189	Coopération Française	2003 - 2006
	PAGEV - Phase 1	-	Asdi, IUCN	2004-2007
	Lutte contre l'ensablement dans le bassin du Niger	713	FAD, Gouvernement	2005-2010
	Inversion des tendances dans le bassin du Niger	650	FEM	2005-2010
	Programme Eau et Assainissement (PEA) - Composante GIRE	ND	Coopération allemande (GTZ)	2007 - 2009
C - Programmes de suivi et gestion des ressources en eau	Equipement du Laboratoire de la DGRE	55	Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)	2005
	Modernisation des réseaux hydrométriques	93	FFEM - Niger HYCOS	2006-2008
		114	FFEM - Volta HYCOS	2006-2008
		17	AFD-Renforc. Bagré	2006
	Inventaire National 2005 / 2008 des Ouvrages Hydrauliques (INOH)	550	BAD/UE, Asdi/GTZ/Danida	2005 - 2006 2008
	PARCODIEau	171	Coopération Canadienne	2006 - 2008
C - Programmes R&D et renforcement des capacités	PADSEA II - Composante Recherche et Développement	435	Danida	2005 - 2009
	PADSEA II - Composante Renforcement des ressources humaines	813	Danida et Asdi	2005 - 2009
Total		9 928		

En dehors des projets et programmes ci-dessus cités, qui ont directement contribué à la mise en œuvre du PAGIRE au cours de sa première phase, d'autres projets et programmes intervenant dans le domaine de l'eau (irrigation, AEPA, hydroélectricité, pêches, élevage, environnement, etc.) ont indirectement contribué à la mise en œuvre de la GIRE.

Il s'agit notamment des structures, programmes ou projets suivants : (i) le Programme National d'Approvisionnement en eau Potable et Assainissement (PN-AEPA), (ii) le Périmètre Aquacole d'Intérêt Economique (PAIE), (iii) le "Sahelian Integrated Lowland Ecosystem Management" (SILEM), (iv) la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB), (v) le Programme d'Appui au Développement Local de la Komienga (PADL/KOM), (vi) le Programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole (PICOFA), (vii) le Projet de Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels (PAGEN), (viii) le Projet d'appui à la gestion participative des ressources naturelles dans la région des Hauts Bassins (PAGREN), (ix) le Projet de Gestion Durable des Ressources Forestières dans les régions Sud-Ouest, Centre-Est et Est (PROGEREF). Cependant pour diverses raisons, notamment celles liées à la connaissance et maîtrise des activités relevant de la GIRE et la dilution de celles-ci dans les diverses actions des

projets et programmes, les données financières de ces projets et programmes n'ont pu être systématiquement collectées.

2.4. BILAN DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA 1^{ERE} PHASE DU PAGIRE

Comme défini dans le Document du PAGIRE (mars 2003), le pilotage de la mise en œuvre du plan a été confié à un Comité de Pilotage (le CP/PAGIRE) placé sous l'autorité directe du Ministre chargé de l'eau, avec un Secrétariat Permanent (le SP/PAGIRE) rattaché au Cabinet du Ministre. Cette option traduisait, d'une part, le fort engagement et l'implication de l'autorité politique de tutelle dans la mise en œuvre du PAGIRE et permettait, d'autre part, d'impliquer au même niveau de responsabilité toutes les structures concernées. L'exécution effective des activités devait être confiée à des tiers (directions centrales et déconcentrées de l'administration publiques de l'eau, collectivités territoriales, ONG, privés etc.), la structure de pilotage assurant la coordination et le pilotage des actions à travers son Secrétariat Permanent.

Ce cadre institutionnel de mise en œuvre a été revu en 2005. Le CP/PAGIRE a été dissout et le pilotage du PAGIRE confié au CTE, placé sous la présidence du Secrétaire Général du ministère chargé de l'eau, tandis que le SP/PAGIRE a été rattaché à la Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques (DGIRH) laquelle est devenue en 2006 la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) regroupant la DGIRH et de la DGAEP (Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable). Il en est résulté que la DGRE a exécuté et coordonné depuis 2005 la mise en œuvre du PAGIRE.

En effet, d'une part, la DGRE est la structure d'ancrage de la composante Appui au PAGIRE du PADSEA II qui est au cœur des actions de mise en œuvre du PAGIRE et, d'autre part, la DGRE s'est vue confiée la tutelle de la plupart des projets et programmes ci-dessus cités, qui interviennent dans la mise en œuvre du PAGIRE. Quant à la coordination entre les directions de l'administration publique intervenant dans le secteur de l'eau, elle est assurée par le CTE, devenu également structure de pilotage du PAGIRE et dont la DGRE assure le Secrétariat permanent.

L'ancrage du PAGIRE au sein de la DGRE a ainsi permis de réaliser au cours de la première phase du PAGIRE des avancées significatives dans toutes les activités régaliennes de l'Etat : création de l'environnement juridique et institutionnel, développement de la coopération internationale, renforcement du suivi des ressources en eau etc. Cependant des limites sont apparues en termes de planification, coordination et gestion des activités liées au PAGIRE se traduisant par des taux d'exécution relativement faibles et une faible synergie entre acteurs du domaine de l'eau. Une des raisons principales de cette situation est la faiblesse des ressources humaines de la DGRE au regard de l'ampleur des tâches de cette direction. S'y ajoute, comme autre facteur contraignant, une compétence et une expérience à bâtir dans le domaine relativement nouveau de la GIRE, non seulement au niveau de l'administration publique mais également dans les secteurs privé et associatif.

Diverses mesures en cours d'application devraient permettre de renforcer progressivement les capacités de la DGRE durant la seconde phase du PAGIRE, ainsi que celles des services déconcentrés. Le renforcement de la coordination au niveau le plus approprié et une implication plus effective de tous les acteurs concernés en tant que partenaires du processus, devraient contribuer de même à une accélération de la mise en œuvre du PAGIRE et à une application concrète de la GIRE sur le terrain dans toutes les régions du pays, notamment à travers les Agences de l'eau et les Comités Locaux de l'Eau.

3. PAGIRE Phase 2 (2010-2015)

3.1. OBJECTIFS

3.1.1 Objectif général du PAGIRE

En rappel, l'objectif général du PAGIRE est le suivant :

Contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement burkinabè et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau.

3.1.2 Objectif spécifique du PAGIRE Phase 2

L'objectif spécifique du PAGIRE Phase 2 se décline comme suit :

La gestion intégrée des ressources en eau est effective au Burkina Faso à l'horizon 2015

Cet objectif spécifique se décline lui-même en trois sous-objectifs, à savoir :

- a) Gérer de manière concertée les ressources en eau des bassins hydrographiques du pays à travers les agences de l'eau**
- b) Assurer la protection des ressources en eau au profit des usages à travers l'application de la législation sur l'eau**
- c) Assurer le suivi et développer la connaissance des ressources en eau au bénéfice des usagers à travers le Système National d'Information sur l'Eau.**

3.2. AXES STRATEGIQUES DE LA 2ND PHASE DU PAGIRE

En termes de ressources en eau disponibles par habitant, le Burkina Faso se trouve actuellement en situation de pénurie, avec un stress hydrique modéré en année moyenne. Le pays passe en stress hydrique élevé en année sèche et dans ces conditions, l'eau devient un facteur limitant du développement.

En conséquence, et plus encore que par le passé, la situation en matière d'eau, imposera à la nation entière, une gestion plus soutenue et quotidienne des ressources en eau disponibles, d'où l'importance à accorder à la GIRE.

En effet, dans un contexte de répartition très inégale dans le temps et l'espace des ressources en eau, de demande croissante, de changements climatiques et de dégradation de la ressource résultant d'activités anthropiques, les conflits potentiels entre les différents usages de la ressource augmenteront, pouvant hypothéquer les options de développement d'un pays essentiellement agricole.

Dans cette perspective, les axes stratégiques devant constituer l'ossature de la mise en œuvre de la 2^{ème} phase du PAGIRE portent sur : (i) l'opérationnalisation des agences de l'eau définies par la Loi d'orientation sur l'eau, (ii) la consolidation des missions de souveraineté de l'Etat, (iii) la consolidation de la connaissance et de la recherche appliquée relatives à l'eau dans le contexte des changements climatiques, (iv) la poursuite du développement des ressources humaines de l'administration publique de l'eau, (v) le renforcement des capacités des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile et (vi) la prise en compte de la réduction de la pauvreté, des aspects genre et des actions d'Information-Education-Communication.

3.2.1 Opérationnaliser les agences de l'eau

En continuité avec la première phase du PAGIRE qui a mis en place les fondations du nouveau cadre de gestion des ressources en eau, la seconde phase du PAGIRE vise essentiellement à déployer la GIRE sur le terrain à travers la mise en place et l'opérationnalisation des agences de l'eau dans les bassins hydrographiques du pays.

C'est en effet au niveau des agences que pourront s'impliquer les acteurs à la base, notamment les collectivités territoriales naissantes, et que seront élaborés les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), clés de voute de la planification et de la gestion des ressources en eau du pays.

Dans cette perspective, la mise en œuvre de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) s'appuyant sur les principes de préleveur-payeur et pollueur-payeur constituera un élément déterminant de la dynamisation du processus. C'est en effet à travers la CFE que chaque agence disposera des moyens financiers minimum pour gérer et développer les ressources en eau du bassin.

3.2.2 Consolider les missions de souveraineté de l'Etat en matière d'eau

Le recentrage du rôle de l'Etat vers des missions d'intérêt général a été effectif durant la première phase du PAGIRE à travers : (i) la création d'un environnement juridique et institutionnel favorable

à la GIRE ; (ii) le développement des capacités des ressources humaines ; (iii) le développement des connaissances dans le domaine de l'eau avec le processus en cours de la construction du SNIEau ; (iv) la promotion des usages de l'eau ; (v) le développement de la coopération internationale.

D'autres missions, comme la protection des eaux et des milieux qui en dépendent, la protection des personnes et des biens contre les nuisances et les catastrophes naturelles liées à l'eau, sont en train d'être mises en œuvre aux différents niveaux de l'action publique de l'Etat, notamment à travers le déploiement d'agents assermentés chargés d'assurer la Police de l'Eau. Cette dynamique se poursuivra à travers le processus de décentralisation en cours.

Ainsi, les missions de l'administration centrale de l'eau, des services déconcentrés et celles des circonscriptions administratives, telles que définies dans le document du PAGIRE, restent d'actualité et doivent être poursuivies.

3.2.3 Consolider la connaissance et la recherche appliquée dans le domaine de l'eau, en lien avec les changements climatiques

La connaissance en matière de reconstitution et de mobilisation des ressources en eau, s'appuyant sur des études et recherches spécifiques, est un élément fondamental de leur gestion. Cela s'impose avec évidence dans le contexte hydro-climatique peu favorable que connaît le Burkina Faso, auquel vient s'ajouter la perspective de changements climatiques, alors même que les besoins en eau augmentent de façon exponentielle au rythme d'un accroissement élevé de la population induisant une pression de plus en plus forte sur l'environnement qui pourrait devenir insoutenable si des mesures inversant ces tendances ne sont pas prises.

Dans ce contexte, et tirant les leçons de la première phase du PAGIRE, un ensemble d'études prioritaires et de recherches appliquées ont été inscrites dans la seconde phase. Elles portent sur les eaux météoriques, les eaux superficielles et les eaux souterraines ainsi que sur les usages. Elles visent à répondre de façon pragmatique aux défis posés.

A ces études et recherches appliquées devront être associés tous les acteurs du domaine : (i) acteurs de terrain collectant les données de base, (ii) acteurs de l'administration centrale et déconcentrée, qui les valident, les compilent et les rendent disponibles, (iii) acteurs scientifiques et techniciens du secteur de l'eau, qui les exploitent, (iv) planificateurs, promoteurs et réalisateurs, chargés de la réalisation des ouvrages, (v) gestionnaires enfin, chargés de protéger les ressources, de limiter les risques qui y sont liés, et d'évaluer les impacts des actions menées.

Il est préconisé que les actions soient mises œuvre avec le concours des programmes qui interviennent dans le domaine de l'eau. Ces derniers seront sensibilisés à la nécessité de contribuer de façon directe à l'amélioration des connaissances sur les ressources en eau et aux actions de recherche-développement avec pour objectif l'amélioration de la rentabilité et de la durabilité des investissements au bénéfice des usages. Il est ainsi proposé que le PN-AEPA contribue activement à l'amélioration des connaissances en matière de prospection d'eau souterraine, d'efficience des ouvrages de captage et d'étude de la qualité de l'eau. Il est de même proposé que les programmes de valorisation des eaux de surface contribuent, suivant des modalités à définir, à l'amélioration des connaissances en matière de dimensionnement des ouvrages, d'envasement des barrages, de risques d'inondation etc. et que les programmes de développement rural participent de même à l'évaluation de l'impact des mesures de protection et restauration des bassins versants sur les écoulements et la recharge des aquifères.

Par rapport aux risques liés aux changements climatiques, il s'agira : (i) de renforcer en priorité le suivi des ressources en eau afin de mieux contrôler les paramètres de base, (ii) d'analyser les données disponibles pour dégager les tendances en termes de variabilité des pluies et des températures, de modification du régime des cours d'eau et de recharge des aquifères, (iii) d'évaluer les impacts potentiels d'une évolution du climat sur les usages et (iv) de formuler des recommandations spécifiques à mettre en œuvre dans les programmes de valorisation de la ressource.

3.2.4 Poursuivre le développement des ressources humaines du secteur de l'eau

L'adhésion du pays au «*Programme d'ajustement structurel* » au cours des années 90, a entraîné le gel du recrutement de cadres pour le secteur de l'eau. Cette situation a eu pour conséquence grave, une réduction drastique des effectifs du secteur de l'eau, mettant en péril la capacité de l'administration publique de l'eau à assumer convenablement ses missions. Les mesures prises en 2004 et en 2005 pour la formation et le recrutement de cadres de différents niveaux permettent de combler partiellement cette insuffisance.

Il convient toutefois de poursuivre la formation des ressources humaines du secteur de l'eau eu égard aux besoins encore énormes de l'administration centrale de l'eau, de l'administration déconcentrée, des collectivités territoriales, auxquelles des compétences en matière d'eau viennent d'être transférées, des entreprises privées et des ONG.

3.2.5 Renforcer les capacités des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile dans le domaine de l'eau

Le recentrage du rôle de l'Etat vers des missions d'intérêt général a, pour corollaire, la montée en puissance des différents acteurs du secteur de l'eau que sont les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile. La loi portant code général des collectivités territoriales a consacré la communalisation intégrale du territoire et a conféré aux collectivités onze domaines de compétences. Dans le domaine de l'eau, le transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales est amorcé avec l'adoption récente par le Conseil des ministres en février 2009 des décrets d'application y afférents. De même, les structures de gestion que sont les agences de l'eau dans lesquelles ces acteurs ont des responsabilités à assumer, sont en cours de mise en place. Dans ce contexte, afin de permettre à ces acteurs d'assurer pleinement leurs rôles et responsabilités, la consolidation du renforcement de leurs capacités constitue une exigence.

3.2.6 Contribuer à la mise en œuvre d'actions transversales en lien avec la réduction de la pauvreté, les aspects genre et les actions d'Information-Education-Communication

La GIRE, dont les principes constituent le cadre reconnu internationalement d'une bonne gouvernance de l'eau, vise à mettre en œuvre une gestion participative et durable de la ressource, au profit des usages et des usagers. A travers les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, la GIRE peut contribuer de manière déterminante, en milieu urbain et en milieu rural, à l'atteinte de l'objectif d'amélioration des conditions de vie des populations et de réduction de la pauvreté.

La question genre, et plus particulièrement la participation des femmes à la gestion des ressources en eau, est inscrite au rang des axes stratégiques du PAGIRE compte tenu du rôle essentiel que jouent les femmes dans l'usage de l'eau non seulement à des fins domestiques mais également économiques. Des actions ciblées sont inscrites dans le plan en vue de rendre les femmes partie prenante du processus, qu'il s'agisse de leur participation aux programmes de formation, de leur représentativité dans les structures de gestion ou de la prise en compte de problématiques spécifiques en lien avec l'accès aux ressources en eau et leur valorisation.

Enfin, des actions d'Information-Education-Communication s'imposent avec force pour la mise en œuvre de la GIRE. Elles visent à sensibiliser et à impliquer tous les acteurs à travers des actions ciblées.

3.3. DOMAINES D'ACTIONS DE LA 2ND PHASE DU PAGIRE

Tenant compte des acquis de la première phase du PAGIRE et des axes stratégiques de la seconde phase ci-dessus présentés, les domaines d'actions ont été définis comme suit pour la seconde phase du PAGIRE :

Domaine d'actions n°1 : Cadre institutionnel

Domaine d'actions n°2 : Environnement habitant

Domaine d'actions n°3 : Connaissance et suivi des ressources en eau, des usages et des risques

Domaine d'actions n°4 : Renforcement des capacités

Domaine d'actions n°5 : Aspects économiques et financiers

Domaine d'actions n°6 : Aspects transversaux

Domaine d'actions n°7 : Mesures de protection des ressources en eau

Domaine d'actions n°8 : Gestion et coordination de la mise en œuvre de la 2^{ème} phase du PAGIRE.

La justification des domaines d'actions, ainsi que les résultats attendus et les actions à mener, se présentent ainsi qu'il suit :

3.3.1 Domaine d'actions n°1 : Cadre institutionnel

3.3.1.1 Justification du domaine

Les acquis importants obtenus au cours de la mise en œuvre de la 1^{ère} phase du PAGIRE constituent les piliers de la première étape de la réalisation de la GIRE au Burkina Faso. La deuxième grande étape est celle du déploiement et de l'opérationnalisation sur l'ensemble du territoire du nouveau cadre de gestion des ressources en eau défini par le PAGIRE.

Le nouveau cadre de gestion des ressources en eau, qui implique l'ensemble des acteurs dans le processus de régulation dudit secteur, atteindra sa phase de croisière avec la mise en place effective et le fonctionnement satisfaisant des agences de l'eau du pays couvrant les espaces de gestion suivants : Cascades, Mouhoun, Nakanbé, Gourma, Liptako¹. La mise en place des agences de l'eau constitue en effet la clé de voûte rendant possible le développement opérationnel de la

¹ Décret n°2003-286/PRES/PM/MAHRH du 9 juin 2003 portant détermination des espaces de gestion des ressources en eau

GIRE qui puisera en son propre sein les ressources nécessaires à la gestion durable des ressources en eau au profit du développement du pays.

En synergie avec la mise en place des agences de l'eau, il est également impérieux de consolider les acquis obtenus en termes de réforme de l'administration publique de l'eau, au niveau central et déconcentré.

3.3.1.2 Résultats attendus du Domaine n°1

Les résultats attendus dans ce Domaine d'actions sont les suivants :

- Résultat 1.1 : Les agences de l'eau sont créées, mises en place et fonctionnent de manière satisfaisante dans tous les bassins hydrographiques du pays. Elles ont les capacités de gérer l'eau dans leurs espaces de compétences, de réguler ses usages et d'assurer la collecte et l'allocation des contributions financières en matière d'eau (CFE) ;
- Résultat 1.2 : Les capacités logistiques, organisationnelles et techniques de la structure centrale en charge de la gestion des ressources en eau sont renforcées et les tâches sont réalisées de manière efficiente ;
- Résultat 1.3 : Les capacités logistiques, organisationnelles et techniques des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH) dans le domaine de la GIRE sont renforcées et les tâches sont réalisées de manière efficiente, en particulier le suivi des ressources en eau et des usages, l'application de la réglementation et l'appui-conseil aux organismes de gestion ;
- Résultat 1.4 : Le Comité Technique de l'Eau (CTE) coordonne les activités des services centraux dans le domaine de l'eau ;
- Résultat 1.5 : La concertation entre acteurs sur les questions relatives à l'eau au est effective. Le Conseil National de l'Eau (CNEau) joue son rôle d'organe consultatif ;
- Résultat 1.6 : Des Comités Interservices de l'Eau (CISE) sont créés dans les régions qui n'en sont pas encore pourvues ; les CISE coordonnent les activités des services déconcentrés de leur région dans le domaine de l'eau ;
- Résultat 1.7 : Des Comités Locaux de l'Eau (CLE) sont installés dans les sous-bassins stratégiques et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de ces sous-bassins sont approuvés et mis en œuvre ;
- Résultat 1.8 : Le Cadre Permanent de Concertation sur la Recherche dans le domaine de l'Eau (CPCR-Eau) est opérationnel ; il contribue à la promotion et à la réalisation coordonnée d'actions de recherche et développement dans le domaine de l'eau ;
- Résultat 1.9 : Les communes assument leurs responsabilités en matière de gestion des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques et participent activement à la consolidation de la GIRE au niveau local.

3.3.1.3 Actions du Domaine n°1

Actions correspondant au résultat 1.1 : *Les agences de l'eau sont créées, mises en place et fonctionnent de manière satisfaisante dans tous les bassins hydrographiques du pays. Elles ont les capacités de gérer l'eau dans leurs espaces de compétence, de réguler ses usages et d'assurer la collecte et l'allocation des contributions financières en matière d'eau (CFE)*

- Action 1.1.1 : Mettre en place et opérationnaliser la Direction générale, le Comité de bassin et le Conseil d'administration de chaque Agence de l'eau ;
- Action 1.1.2 : Elaborer les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) des espace de gestion de chaque Agence de l'eau ;
- Action 1.1.3 : Appuyer le processus de concertation et d'adoption des SDAGE ;
- Action 1.1.4 : Amorcer la mise en œuvre des SDAGE adoptés ;
- Action 1.1.5 : Appuyer les agences de l'eau dans la planification et la mise en œuvre de leurs activités ;
- Action 1.1.6 : Suivre et évaluer les actions menées.

Actions correspondant au résultat n°1.2 : *Les capacités logistiques, organisationnelles et techniques de la structure centrale en charge de la gestion des ressources en eau sont renforcées et les tâches sont réalisées de manière efficiente*

- Action 1.2.1 : Acquérir/développer/mettre en place les outils de gestion et les équipements requis ;
- Action 1.2.2 : Appuyer la structure centrale dans la planification et la mise en œuvre de ses activités ;
- Action 1.2.3 : Suivre et évaluer les actions menées.

Actions correspondant au résultat n°1.3 : *Les capacités logistiques, organisationnelles et techniques des DRAHRH dans le domaine de la GIRE sont renforcées et les tâches sont réalisées de manière efficiente, en particulier le suivi des ressources en eau et des usages, l'application de la réglementation et l'appui-conseil aux organismes de gestion*

- Action 1.3.1 : Établir un diagnostic de la situation existante en termes de personnel, équipement, outils de gestion, etc. et évaluer les besoins ;
- Action 1.3.2 : Élaborer l'organigramme détaillé des Services chargés des ressources en eau des DRAHRH (SRE/DRAHRH) ;
- Action 1.3.3 : Appuyer les SRE/DRAHRH dans la planification et la mise en œuvre de leurs activités ;
- Action 1.3.4 : Suivre et évaluer les actions menées.

Actions correspondant au résultat n°1.4 : *Le Comité Technique de l'Eau (CTE) coordonne les activités des services centraux dans le domaine de l'eau*

- Action 1.4.1 : Identifier et mettre en œuvre des mécanismes et procédures visant à renforcer l'action du CTE en tant qu'organe de concertation interministérielle ;
- Action 1.4.2 : Suivre et évaluer les activités du CTE et leur impact sur la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine de l'eau.

Actions correspondant au résultat n°1.5 : *La concertation entre acteurs sur les questions relatives à l'eau est effective. Le Conseil National de l'Eau (CNEau) joue son rôle d'organe consultatif*

- Action 1.5.1 : Identifier et mettre en œuvre des actions visant à renforcer l'efficacité et l'impact du CNEau ;
- Action 1.5.2 : Suivre l'adoption et mettre en œuvre le décret de révision du CNEau ;
- Action 1.5.3 : Suivre et évaluer les activités du CNEau et leur impact sur la GIRE.

Actions correspondant au résultat n°1.6 : *Des Comités Interservices de l'Eau (CISE) sont créés dans les régions qui n'en sont pas encore pourvues ; les CISE coordonnent les activités des services déconcentrés de leur région dans le domaine de l'eau*

Action 1.6.1 : Évaluer les résultats des actions menées par les premiers CISE créés ;

Action 1.6.2 : Créer des CISE dans les régions qui n'en sont pas encore pourvues ;

Action 1.6.3 : Développer des synergies entre les CISE et les autres structures de concertation régionales et provinciales ;

Action 1.6.4 : Suivre et évaluer les activités des CISE et leur impact sur la gestion des ressources en eau au niveau régional.

Actions correspondant au résultat n°1.7 : *Des Comités Locaux de l'Eau (CLE) sont installés dans les sous-bassins stratégiques et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de ces sous-bassins sont approuvés et mis en œuvre*

Action 1.7.1 : Créer des CLE prioritairement dans les sous-bassins ou portions de sous-bassins stratégiques, en tenant compte des expériences vécues et des leçons apprises de la première phase du PAGIRE ;

Action 1.7.2 : Elaborer les SAGE des espaces de gestion des CLE en collaboration avec les agences de l'eau, les faire approuver et suivre leur mise en œuvre ;

Action 1.7.3 : Apporter aux CLE l'appui-conseil requis en matière de gestion locale des ressources en eau (protection et usage harmonieux de la ressource, application de la réglementation, résolution des conflits...) ;

Action 1.7.4 : Suivre et évaluer les actions menées.

Actions correspondant au résultat n°1.8 : *Le Cadre Permanent de Concertation sur la Recherche dans le domaine de l'Eau (CPCR-Eau) est opérationnel ; il contribue à la promotion et à la réalisation coordonnée d'actions de recherche et développement dans le domaine de l'eau*

Action 1.8.1 : Évaluer les résultats des actions menées par le CPCR-Eau depuis sa création ;

Action 1.8.2 : Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant à promouvoir les études et la recherche dans le domaine de l'eau ;

Action 1.8.3 : Suivre et évaluer les actions menées par le CPCR-Eau, en particulier son impact sur la promotion et la capitalisation des études et recherches sur l'eau.

Actions correspondant au résultat n°1.9 : *Les communes assument leurs responsabilités en matière de gestion des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques et participent activement à la consolidation de la GIRE au niveau local*

Action 1.9.1 : Promouvoir la création, par les Conseils Municipaux, de Commissions Communales de l'Eau (CCEau) ;

Action 1.9.2 : Appuyer les CCEau dans leurs actions de coordination des activités du domaine de l'eau menées dans leur commune ;

Action 1.9.3 : Suivre et évaluer les actions menées.

3.3.2 Domaine d'actions n°2 : Environnement habilitant

3.3.2.1 Justification du domaine

Le cadre juridique du secteur de l'eau est à présent bien défini. Des avancées significatives ont été enregistrées au cours de la première phase du PAGIRE en ce qui concerne l'adoption des décrets d'application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.

Au cours de la seconde phase du PAGIRE, les derniers textes d'application de la loi seront à élaborer mais surtout les modalités d'application des textes réglementaires devront être établies de sorte qu'ils soient appliqués progressivement sur le terrain. Dans cette perspective, les agents assermentés chargés d'assurer la Police de l'Eau seront formés et déployés. Les actions en matière de gestion transfrontalières des ressources en eau devront également être poursuivies et consolidées.

3.3.2.2 Résultats attendus du Domaine n°2

- Résultat 2.1 : Les derniers textes réglementaires de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau sont élaborés et adoptés ;
- Résultat 2.2 : Un code de l'eau est établi et mis à jour ;
- Résultat 2.3 : La police de l'eau est opérationnelle ;
- Résultat 2.4 : La loi portant institution d'une taxe parafiscale au profit des agences de l'eau est adoptée et mise en œuvre ;
- Résultat 2.5 : Les modalités d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne les Infrastructures, Ouvrages, Travaux et Aménagements (IOTA) soumis à déclaration ou à autorisation ;
- Résultat 2.6 : Les modalités d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne la délimitation des dépendances du domaine public de l'eau, les périmètres de protection d'eau et les servitudes de rétention ;
- Résultat 2.7 : Les modalités d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne les SDAGE et les SAGE ;
- Résultat 2.8 : Le document de politique et stratégies nationales en matière d'eau est révisé et diffusé ; la politique et les stratégies en matière d'eau sont mises en œuvre ;
- Résultat 2.9 : Les documents de politique et stratégies, les plans d'actions et les programmes sous sectoriels prennent en compte les principes GIRE ;
- Résultat 2.10 : La gestion des eaux partagées est assurée par les pays riverains de manière effective.

3.3.2.3 Actions du Domaine n°2

Actions correspondant au résultat n°2.1 : Les derniers textes réglementaires de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau sont élaborés et adoptés

- Action 2.1.1 : Mener les études nécessaires et élaborer le décret relatif à la taxe de pollution de l'eau ;
- Action 2.1.2 : Mener les études nécessaires et élaborer le décret relatif à la taxe de modification du régime de l'eau ;

- Action 2.1.3 : Mener les études nécessaires et élaborer le décret relatif à la nomenclature des cours d'eau et étendues d'eau ;
- Action 2.1.4 : Mener les études nécessaires et élaborer le décret relatif aux modes de gestion du service public de l'eau ;
- Action 2.1.5 : Mener les études nécessaires et élaborer le décret relatif aux modalités de délégation de la gestion des utilisations de l'eau à des fins agricoles, aquacoles, pastorales, industrielles, touristiques ou de production d'énergie ;
- Action 2.1.6 : Rédiger le texte relatif aux normes de potabilité de l'eau de boisson ;
- Action 2.1.7 : Identifier les décrets complémentaires requis, mener les études nécessaires et élaborer les décrets ;
- Action 2.1.8 : Assurer le suivi nécessaire en vue de l'adoption des décrets.

Actions correspondant au résultat n°2.2 : Un code de l'eau est établi et mis à jour

- Action 2.2.1 : Mettre en place un mécanisme de collecte et de mise à jour pérenne de tous les textes législatifs ou réglementaires ayant un lien avec l'eau ;
- Action 2.2.2 : Mettre en forme le code de l'eau pour édition ;
- Action 2.2.3 : Mettre le code de l'eau périodiquement à jour.

Actions correspondant au résultat n°2.3 : La police de l'eau est opérationnelle

- Action 2.3.1 : Elaborer un document conventionnel de référence pour l'exercice de la police de l'eau ;
- Action 2.3.2 : Identifier et nommer en tant que de besoin des agents assermentés du secteur de l'eau ;
- Action 2.3.3 : Organiser, sensibiliser et former les services et agents habilités de l'Etat, à l'exercice de la police de l'eau ;
- Action 2.3.4 : Sensibiliser les différents acteurs au respect des normes et textes juridiques applicables dans le domaine de l'eau ;
- Action 2.3.5 : Appuyer la mise en œuvre des procédures ; suivre et évaluer les actions menées.

Actions correspondant au résultat n°2.4 : La loi portant institution d'une taxe parafiscale au profit des agences de l'eau est adoptée et mise en œuvre

- Action 2.4.1 : Réaliser le plaidoyer nécessaire pour l'adoption et la mise en œuvre de la loi.

Actions correspondant au résultat n°2.5 : Les modalités d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) soumis à déclaration ou à autorisation.

- Action 2.5.1 : Elaborer les manuels de procédures et guides pour améliorer l'efficacité de l'instruction et du traitement des dossiers relatifs aux IOTA ;
- Action 2.5.2 : Diffuser les manuels et guides au niveau de l'administration de l'eau et des structures concernées ;
- Action 2.5.3 : Former des formateurs relais sur les procédures relatives aux IOTA ;
- Action 2.5.4 : Former les agents de l'administration de l'eau et les autorités administratives à l'utilisation des manuels et guides ;
- Action 2.5.5 : Informer et sensibiliser les acteurs publics et non publics à la mise en œuvre de la réglementation sur les utilisations de l'eau ;
- Action 2.5.6 : Appuyer la mise en œuvre des procédures ; suivre et évaluer les actions menées.

Actions correspondant au résultat 2.6 : *Les modalités d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne la délimitation des dépendances du domaine public de l'eau, les périmètres de protection d'eau et les servitudes de rétention*

- Action 2.6.1 : Elaborer les procédures de délimitation des dépendances du domaine public de l'eau ;
- Action 2.6.2 : Préparer les documents administratifs nécessaires à l'application du décret sur les périmètres de protection d'eau destinée à la consommation humaine ;
- Action 2.6.3 : Elaborer les procédures relatives à la délimitation des périmètres de protection des plans d'eau et des cours d'eau ;
- Action 2.6.4 : Elaborer les procédures relatives à la délimitation des périmètres de protection des écosystèmes aquatiques ;
- Action 2.6.5 : Elaborer les procédures relatives à la servitude de rétention ;
- Action 2.6.6 : Diffuser les documents et les guides auprès des différents acteurs ;
- Action 2.6.7 : Informer et sensibiliser les différents acteurs sur le contenu des documents et guides et sur l'importance des mesures de protection ;
- Action 2.6.8 : Appuyer la mise en œuvre des procédures ; suivre et évaluer les actions menées.

Actions correspondant au résultat 2.7 : *Les modalités d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne les SDAGE et les SAGE.*

- Action 2.7.1 : Elaborer le guide pour l'élaboration et l'actualisation des SDAGE et le diffuser auprès des acteurs concernés ;
- Action 2.7.2 : Elaborer le guide pour l'élaboration et l'actualisation des SAGE, en particulier les procédures de participation des CLE à l'élaboration des SAGE, et le diffuser auprès des acteurs concernés ;
- Action 2.7.3 : Définir les mécanismes et procédures de suivi-évaluation des SDAGE et des SAGE ;
- Action 2.7.4 : Appuyer la mise en œuvre des procédures ; suivre et évaluer les actions menées.

Actions correspondant au résultat 2.8 : *Le document de politique et stratégies en matière d'eau est révisé et diffusé ; la politique et les stratégies en matière d'eau sont mises en œuvre*

- Action 2.8.1 : Diffuser et mettre en œuvre le document révisé de politique et stratégies en matière d'eau ;
- Action 2.8.2 : Assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique et des stratégies en matière d'eau ;
- Action 2.8.3 : Veiller à la prise en compte des aspects liés à la gestion de l'eau dans les documents de politique générale, en lien notamment avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

Actions correspondant au résultat 2.9 : *Les documents de politique et stratégies, les plans d'action et les programmes sous sectoriels prennent en compte les principes GIRE*

- Action 2.9.1 : Evaluer la prise en compte des principes GIRE dans les documents de politique et stratégies, les plans d'action et les programmes sous-sectoriels existants, ainsi que dans leur mise en œuvre ;
- Action 2.9.2 : Proposer et mettre en œuvre une approche favorisant la prise en compte des principes GIRE dans l'élaboration ou l'actualisation de tout document de politique et stratégies, plan d'action ou programme sous-sectoriel ainsi que dans leur mise en œuvre.

Actions correspondant au résultat 2.10 : *La gestion des eaux partagées est assurée par les pays riverains de manière effective*

Action 2.10.1 : Contribuer à la mise en œuvre de la Charte de l'eau de l'Autorité du Bassin du Niger et des projets en cours définis par cette autorité ;

Action 2.10.2 : Contribuer à la mise en œuvre du Code de bonne conduite entre le Ghana et le Burkina Faso pour la gestion transfrontalière des eaux du bassin de la Volta ;

Action 2.10.3 : Contribuer à rendre l'Autorité du Bassin de la Volta opérationnelle ;

Action 2.10.4 : Contribuer à la création d'une Autorité du Bassin de la Comoé ;

Action 2.10.5 : Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest initiée par la CEDEAO.

3.3.3 Domaine d'actions n°3 : Connaissance et suivi des ressources en eau, des usages et des risques

3.3.3.1 Justification du domaine

La connaissance de la ressource en eau constitue un élément stratégique du développement à long terme de la GIRE.

C'est pourquoi la seconde phase du PAGIRE devra être l'occasion de parfaire l'architecture qui permet la collecte, la validation, le traitement, le stockage et la diffusion de l'information sur l'eau. Il s'agira principalement d'élaborer ou de parfaire les procédures et outils qui participent à cette architecture. L'approche se fonde sur l'opérationnalisation d'un véritable système d'information sur l'eau dont les bases ont été jetées au cours de la première phase du PAGIRE.

Ce domaine inclut également des études d'évaluation et de recherche appliquée relatives aux eaux météoriques, superficielles et souterraines et à leur mise en valeur optimale en réponse à une demande en eau croissante dans un contexte de fragilisation de la ressource.

3.3.3.2 Résultats attendus du Domaine n°3

Les résultats à atteindre à la fin de la seconde phase du PAGIRE doivent permettre au public de disposer de données analysées par les spécialistes du domaine de l'eau en tenant compte des différents niveaux de besoin en information. Ces résultats se situent à trois niveaux distincts : (i) le suivi proprement dit des ressources en eau, des usages et des risques, (ii) la gestion des données et (iii) les études de Recherche & Développement.

Suivi des ressources en eau, des usages et des risques

Résultat 3.1 : Le réseau pluviométrique est adapté aux besoins, conforme et opérationnel ; les données pluviométriques sont régulièrement collectées, saisies et validées ;

Résultat 3.2 : Le réseau hydrométrique est conforme et opérationnel ; les données hydrométriques sont régulièrement collectées, traitées, saisies et validées ;

Résultat 3.3 : Le réseau piézométrique est conforme et opérationnel ; les données piézométriques sont régulièrement collectées, saisies et validées ;

- Résultat 3.4 : Un réseau de suivi de la qualité des eaux brutes est créé ; les échantillons sont régulièrement collectés et analysés, et les résultats d'analyse sont saisis, interprétés et validés ;
- Résultat 3.5 : Les données sur les ouvrages sont régulièrement collectées, saisies et validées ;
- Résultat 3.6 : Les données sur les usages, les prélèvements et les demandes sont régulièrement collectées, saisies et validées ;
- Résultat 3.7 : Le système d'évaluation / prévention des risques liés à l'eau est opérationnel; les données sont collectées, saisies et validées ;
- Résultat 3.8 : Les données sur les zones humides sont régulièrement collectées, saisies et validées ;
- Résultat 3.9 : Les données sur les acteurs et activités du domaine de l'eau sont régulièrement collectées, saisies et validées ;
- Résultat 3.10: Les Unités de Collecte et de Diffusion de l'Information sur l'Eau (UCDIEau) sont opérationnelles.

Gestion des données,

- Résultat 3.11: Des partenariats avec les acteurs de l'eau pour une gestion partagée des données sur l'eau sont établis et fonctionnels ;
- Résultat 3.12: La base de données du SNIEau est opérationnelle ;
- Résultat 3.13: La documentation et les informations sur l'eau sont mises à la disposition des acteurs et du public.

Etudes et recherches appliquées sur les ressources en eau et les usages

- Résultat 3.14: Les connaissances sur les changements climatiques et leur impact sur l'environnement et les usages sont améliorées ;
- Résultat 3.15: Les techniques de valorisation des eaux météoriques et de l'eau verte sont évaluées ;
- Résultat 3.16: L'évaluation des ressources en eau de surface est améliorée ;
- Résultat 3.17: L'état des connaissances sur les ouvrages de mobilisation des eaux de surface, le ruissellement, les risques d'inondation et les zones humides est amélioré ;
- Résultat 3.18: L'évaluation des ressources en eau souterraine est améliorée ;
- Résultat 3.19 : Les taux de réussite, la durabilité et la productivité des forages en zone de socle sont augmentés ; les problématiques spécifiques relatives aux aquifères sédimentaires sont mieux maîtrisées ;
- Résultat 3.20 : Les connaissances sur la qualité de l'eau sont améliorées ; les sources potentielles de pollution sont identifiées ; l'impact des activités anthropiques sur la qualité de l'eau est évalué ; les relations eau-santé sont mieux appréhendées ;
- Résultat 3.21 : Les connaissances sur les usages et la demande en eau sont améliorées ; des recommandations sont formulées et mises en œuvre en matière de gestion de la demande et d'efficience des usages.

3.3.3.3 Actions du Domaine n°3

Suivi des ressources en eau, des usages et des risques

Actions correspondant au résultat 3.1 : Le réseau pluviométrique est adapté aux besoins, conforme et opérationnel ; les données pluviométriques sont régulièrement collectées, saisies et validées

- Action 3.1.1 : Moderniser les équipements du réseau pluviométrique ;
- Action 3.1.2 : Optimiser les stations pluviométriques, s'assurer de leur conformité aux normes et les protéger ;
- Action 3.1.3 : Optimiser et normaliser les procédures et outils de collecte, traitement, stockage des données ;
- Action 3.1.4 : Collecter, traiter, saisir et valider les données ;
- Action 3.1.5 : Mettre à jour les statistiques.

Actions correspondant au résultat 3.2 : Le réseau hydrométrique est conforme et opérationnel ; les données hydrométriques sont régulièrement collectées, saisies et validées

- Action 3.2.1 : Consolider les actions de modernisation du réseau hydrométrique menées au cours de la première du PAGIRE (Niger HYCOS, Volta HYCOS, VREO et Sécurisation du barrage de Bagré) ;
- Action 3.2.2 : Réhabiliter/moderniser/protéger les stations hydrométriques qui n'ont pas été prises en compte dans les actions de la première phase du PAGIRE ;
- Action 3.2.3 : Renforcer le suivi des stations hydrométriques, en particulier l'étalonnage des stations ;
- Action 3.2.4 : Mettre en œuvre le suivi des débits solides sur des sites-tests et étendre progressivement le suivi à d'autres sites ;
- Action 3.2.5 : Poursuivre la modernisation des bases de données hydrométriques et les formations requises pour leur utilisation ;
- Action 3.2.6 : Collecter, traiter, saisir et valider les données, mettre à jour les séries hydrologiques et intégrer les données requises dans la BD-SNIEau ;
- Action 3.2.7 : Etablir le budget et mobiliser les financements requis pour le suivi et la maintenance du réseau hydrométrique, la réhabilitation ou le renouvellement des stations et la création de nouvelles stations.

Actions correspondant au résultat 3.3 : Le réseau piézométrique est conforme et opérationnel ; les données piézométriques sont régulièrement collectées, saisies et validées

- Action 3.3.1 : Nivelier et protéger les piézomètres du réseau piézométrique national (RPN) et rendre fonctionnels la trentaine de nouveaux piézomètres récemment créés ;
- Action 3.3.2 : Renforcer le suivi piézométrique : suivi de la fonctionnalité des piézomètres, collecte / saisie / transmission des données du réseau piézométrique national, collecte et exploitation des données des réseaux secondaires (ONEA...) ;
- Action 3.3.3 : Identifier et réaliser les piézomètres complémentaires dans les zones insuffisamment couvertes ;
- Action 3.3.4 : Collecter, traiter, saisir, valider et interpréter les données ;
- Action 3.3.5 : Etablir le budget et mobiliser les financements requis pour le suivi et la maintenance du réseau piézométrique, la réhabilitation ou le renouvellement de piézomètres, la création de nouveaux piézomètres.

Actions correspondant au résultat 3.4 : *Un réseau de suivi de la qualité des eaux brutes est créé; les échantillons sont régulièrement collectés et analysés, et les résultats d'analyse sont saisis, interprétés et validés*

- Action 3.4.1 : Réaliser un état des lieux de la qualité des eaux souterraines au Burkina Faso en vue d'identifier les problèmes majeurs relatifs à la qualité de l'eau ;
- Action 3.4.2 : Définir le réseau national de suivi de la qualité des eaux brutes en se basant sur les résultats de l'état des lieux ;
- Action 3.4.3 : Définir les mécanismes et procédures d'échantillonnage, d'analyse, d'assurance qualité ;
- Action 3.4.4 : Acquérir les équipements complémentaires du laboratoire de la DGRE et des kits de terrain ;
- Action 3.4.5 : Opérationnaliser le suivi, aux niveaux de la collecte et de l'analyse des échantillons ;
- Action 3.4.6 : Saisir, valider et interpréter les données en tenant compte des normes pour les différents usages ;
- Action 3.4.7 : Etablir le budget et mobiliser les financements requis pour le suivi de la qualité des eaux brutes.

Actions correspondant au résultat 3.5 : *Les données sur les ouvrages sont régulièrement collectées, saisies et validées*

- Action 3.5.1 : Définir les outils et mécanismes de collecte des données relatives à chaque type d'ouvrage et aménagement hydraulique, y inclus les ouvrages d'assainissement ;
- Action 3.5.2 : Réaliser / mettre à jour l'inventaire des ouvrages existants en vue d'établir un état zéro de la BD-SNIEau en matière de suivi des ouvrages ;
- Action 3.5.3 : Opérationnaliser le suivi, saisir et valider les données.

Actions correspondant au résultat 3.6 : *Les données sur les usages, les prélèvements et les demandes sont régulièrement collectées, saisies et validées*

- Action 3.6.1 : Définir les outils et mécanismes de collecte des données relatives à chaque type d'usage ;
- Action 3.6.2 : Réaliser / mettre à jour l'inventaire des usages et des demandes en vue d'établir un état zéro de la BD-SNIEau en matière de suivi des usages ;
- Action 3.6.3 : Définir les paramètres de base qui interviennent dans l'estimation de la demande pour les différents usages ;
- Action 3.6.4 : Opérationnaliser le suivi, saisir et valider les données.

Actions correspondant au résultat 3.7 : *Le système d'évaluation / prévention des risques liés à l'eau est opérationnel ; les données sont collectées, saisies et validées*

- Action 3.7.1 : Définir, en lien avec les structures concernées, les outils, mécanismes et procédures de collecte des données concernant les risques liés à l'eau ;
- Action 3.7.2 : Réaliser / mettre à jour le recensement des risques liés à l'eau ;
- Action 3.7.3 : Opérationnaliser le suivi, saisir et valider les données.

Actions correspondant au résultat 3.8 : *Les données sur les zones humides sont régulièrement collectées, saisies et validées*

- Action 3.8.1 : Définir, en lien avec les dispositions réglementaires et les structures concernées, les outils, mécanismes et procédures de collecte des données relatives aux zones humides ;
- Action 3.8.2 : Réaliser / mettre à jour l'inventaire des zones humides en vue d'établir un état zéro de la BD-SNIEau en matière de suivi des zones humides ;
- Action 3.8.3 : Opérationnaliser le suivi, saisir et valider les données.

Actions correspondant au résultat 3.9 : Les données sur les acteurs et activités du domaine de l'eau sont régulièrement collectées, saisies et validées

- Action 3.9.1 : Définir, en lien avec les structures concernées, les outils, mécanismes et procédures de collecte des données relatives aux acteurs et activités du domaine de l'eau ;
- Action 3.9.2 : Réaliser / mettre à jour l'inventaire des acteurs et activités en vue d'établir un état zéro de la BD-SNIEau en matière de suivi des acteurs et activités ;
- Action 3.9.3 : Opérationnaliser le suivi, saisir, valider, diffuser les données.

Actions correspondant au résultat 3.10 : Les Unités de Collecte et de Diffusion de l'Information sur l'Eau (UCDIEau) sont opérationnelles

- Action 3.10.1 : Achever la mise en place des UCIEau dans les DRAHRH et les rendre opérationnelles ;
- Action 3.10.2 : Mettre en place le personnel des UCIEau ;
- Action 3.10.3 : Mettre en place les équipements des UCIEau ;
- Action 3.10.4 : Assurer le fonctionnement de l'unité centrale de gestion du SNIEau.

Gestion des données,

Actions correspondant au résultat 3.11 : Des partenariats avec les acteurs de l'eau pour une gestion partagée des données sur l'eau sont établis et fonctionnels

- Action 3.11.1 : Identifier et sensibiliser les différents partenaires intervenant dans le domaine de l'eau sur la nécessité d'un partage des données et des informations sur l'eau ;
- Action 3.11.2 : Définir avec les partenaires concernés les informations optimales à collecter sur les ressources, les ouvrages, les usages, les risques, les acteurs et activités, et harmoniser leurs formats ;
- Action 3.11.3 : Mettre en place, avec les partenaires concernés, les procédures d'échanges de données normalisées (protocoles) sur les ressources en eau.

Actions correspondant au résultat 3.12 : La base de données du SNIEau est opérationnelle

- Action 3.12.1 : Finaliser le développement de la BD-SNIEau, y compris le chargement des données des BD existantes, et procéder à son installation au niveau central, dans les régions et les agences de l'eau ;
- Action 3.12.2 : Assurer le suivi et la maintenance de la BD-SNIEau, y compris son portail Web ;
- Action 3.12.3 : Intégrer les données de suivi dans la BD-SNIEau et les valider ;
- Action 3.12.4 : Développer des statistiques sur l'eau et ses usages ainsi que des indicateurs de suivi ;

Action 3.12.4 : Produire les états requis et alimenter régulièrement le site Web <www.eauburkina.bf>.

Actions correspondant au résultat 3.13 : *La documentation et les informations sur l'eau sont mises à la disposition des acteurs et du public*

Action 3.13.1 : Moderniser le Centre National de Documentation et d'Information sur l'Eau (CNDIEau) et le doter de fonds documentaires ;

Action 3.13.2 : Poursuivre la création ou la modernisation des Centres Régionaux de Documentation et d'Information sur l'Eau (CRDIEau) et les doter de fonds documentaires ;

Action 3.13.3 : Recueillir et archiver tout document sur les ressources en eau produit par les acteurs du domaine de l'eau ainsi que toute information pouvant contribuer au développement du secteur de l'eau au Burkina Faso ;

Action 3.13.4 : Mettre à la disposition des acteurs et du public par des canaux appropriés (site web, centres de documentation, bulletins, annuaires...) les informations et données sur l'eau.

Etudes et recherches sur les ressources en eau et les usages

Actions correspondant au résultat 3.14 : *Les connaissances sur les changements climatiques et leur impact sur l'environnement et les usages sont améliorées*

Action 3.14.1 : Contribuer à l'amélioration des connaissances en matière de changements climatiques à travers un suivi renforcé des ressources en eau ;

Action 3.14.2 : Etudier les modifications de la variabilité des pluies et des températures, du régime des cours d'eau et de la recharge des aquifères en vue d'en tirer des tendances en terme de changements climatiques ;

Action 3.14.3 : Définir différents scénarios d'évolution possible du climat, évaluer leur impact sur les ressources en eau et les usages et faire des recommandations idoines en matière de réduction des pertes des réseaux (eau potable et irrigation), d'amélioration du rendement des cultures, de protection de la ressource, de gestion de la demande etc.

Actions correspondant au résultat 3.15 : *Les techniques de valorisation des eaux météoriques et de l'eau verte sont évaluées*

Action 3.15.1 : Contribuer à l'évaluation de l'efficacité, de la rentabilité économique et du bénéfice social des pluies par ensemencement des nuages, en étroite collaboration avec les acteurs du programme SAAGA ;

Action 3.15.2 : Etudier et promouvoir les techniques de valorisation de l'humidité du sol directement utilisée par les plantes (eau verte) au profit de l'agriculture pluviale et du reboisement, en étroite coordination avec les services de l'agriculture et centres de recherche agricole ;

Action 3.15.3 : Etudier et promouvoir le captage des eaux de pluies.

Actions correspondant au résultat 3.16 : *L'évaluation des ressources en eau de surface est améliorée*

Action 3.16.1 : Actualiser, en collaboration avec l'IGB, la cartographie du réseau hydrographique et recenser les images satellitaires disponibles pour l'évaluation de l'état des bassins versants ainsi que pour l'identification des zones inondables et des sites de nouveaux barrages ;

- Action 3.16.2 : Elaborer les monographies hydrologiques des cinq cours d'eau principaux du pays (Nakanbé, Mouhoun, Comoé, Faga et Sirba) ;
- Action 3.16.3 : Poursuivre les travaux de modélisation des eaux superficielles du bassin du Nakanbé ; démarrer les modélisations des bassins du Mouhoun, de la Comoé, de la Faga, de la Sirba, du Gorouol et de la Kompienga en vue d'améliorer la connaissance des écoulements, la gestion des barrages, la planification des ressources en eau (à travers les SDAGE et les SAGE) et la gestion des ressources transfrontalières.

Actions correspondant au résultat 3.17 : L'état des connaissances sur les ouvrages de mobilisation des eaux de surface, le ruissellement, les risques d'inondation et les zones humides est amélioré

- Action 3.17.1 : Evaluer la stabilité des barrages à partir d'un échantillon représentatif ;
- Action 3.17.2 : Réaliser une étude d'actualisation des paramètres de dimensionnement des ouvrages (barrages, ponts...) ;
- Action 3.17.3 : Evaluer les phénomènes d'envasement des plans d'eau par sédimentation à partir d'une 10aine de plans d'eau représentatifs, y inclus une analyse de la dégradation des bassins versants, et proposer des mesures visant à réduire l'envasement, telles que la création de périmètres de protection, la protection des berges, des actions de défense, restauration, conservation des eaux et des sols dans les bassins versants, etc. ;
- Action 3.17.4 : Identifier des sites potentiels de nouveaux barrages à partir des images satellitaires et de reconnaissances de terrain ;
- Action 3.17.5 : Inventorier et cartographier les zones inondables, prioritairement dans les bassins et sous-bassins stratégiques ;
- Action 3.17.6 : Actualiser les courbes Intensité Durée Fréquence (IDF) des postes synoptiques en vue d'améliorer les connaissances sur le ruissellement et les risques d'inondation, prioritairement dans les sous-bassins stratégiques ;
- Action 3.17.7 : Sur la base de l'évaluation des risques d'inondation, étudier les systèmes d'alerte à mettre en place pour prévenir ces risques ;
- Action 3.17.8 : Renforcer le suivi de la pluviométrie et des eaux de ruissellement en milieu urbain et proposer des mesures de protection appropriées ;
- Action 3.17.9 : Sur la base de l'inventaire des zones humides (voir Résultat 3.8) et d'études complémentaires, améliorer les connaissances sur les zones humides en précisant leurs caractéristiques écologiques, les menaces qui pèsent sur elles, et les débits requis pour préserver les écosystèmes naturels de ces zones.

Actions correspondant au résultat 3.18 : L'évaluation des ressources en eau souterraine est améliorée

- Action 3.18.1 : Analyser les variations du niveau piézométrique et les conditions de recharge des aquifères, y inclus l'impact sur la recharge, des plans d'eaux naturels et artificiels et des mesures de conservation et restauration des sols dans les bassins versants ;
- Action 3.18.2 : Réaliser des pompages d'essai sur des forages existants ou de nouveaux forages équipés de piézomètres, en vue de déterminer les paramètres hydrogéologiques et actualiser l'estimation des réserves d'eau souterraine ;
- Action 3.18.3 : Elaborer des synthèses hydrogéologiques en vue d'améliorer les rendements des programmes de captage des eaux souterraines, en particulier le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement ;

Action 3.18.4 : Actualiser les cartes hydrogéologiques existantes en intégrant les résultats des études et travaux réalisés.

Actions correspondant au résultat 3.19 : *Les taux de réussite, la durabilité et la productivité des forages en zone de socle sont augmentés ; les problématiques spécifiques relatives aux aquifères sédimentaires sont mieux maîtrisées*

Action 3.19.1 : Evaluer les méthodes et spécifications techniques relatives à l'implantation, la réalisation et l'exploitation de forages en zone de socle et formuler toute recommandation en vue de réduire les taux de forages secs ou à débit insuffisant et augmenter la durabilité et la productivité des forages exploités pour la satisfaction des besoins en milieu rural et en milieu urbain ; étudier les modes de captage les mieux adaptés au contexte hydrogéologique du Burkina Faso ;

Action 3.19.2 : Evaluer, sur la base d'études spécifiques incluant des sondages tests, les potentiels en matière de forages profonds à débit élevé, visant à répondre aux problèmes posés par la faible productivité des forages classiques captant des aquifères peu profonds et peu productifs ;

Action 3.19.3 : Evaluer les ressources en eau souterraine dans les centres de l'ONEA en situation critique et définir les conditions d'exploitation optimale des aquifères locaux à partir des forages existants et/ou de nouveaux forages à créer ;

Action 3.19.4 : Poursuivre l'étude des aquifères sédimentaires en lien avec les problématiques spécifiques telles que les risques de pollution, la surexploitation des nappes, la gestion transfrontalière.

Actions correspondant au résultat 3.20 : *Les connaissances sur la qualité de l'eau sont améliorées ; les sources potentielles de pollution sont identifiées ; l'impact des activités anthropiques sur la qualité de l'eau est évalué ; les relations eau-santé sont mieux appréhendées*

Action 3.20.1 : Inventorier et cartographier les sources potentielles et les types de pollution de l'eau, prioritairement dans les zones sensibles à forte densité de population ; étudier l'impact des ouvrages et des activités (agriculture, industries, artisanat...) sur la qualité des eaux superficielles et souterraines ;

Action 3.20.2 : Réaliser des campagnes d'identification et de suivi des paramètres chimiques à risque (Arsenic, nitrates...) ; établir et diffuser les cartes hydro-chimiques correspondantes ; formuler des recommandations appropriées ;

Action 3.20.3 : Réaliser un inventaire visant à établir une typologie des maladies hydriques au Burkina Faso ; établir un zonage des risques à partir des statistiques du ministère chargé de la santé et formuler des recommandations en matière de réduction des risques ;

Action 3.20.4 : Analyser les données de santé publique en lien avec la qualité physico-chimiques des eaux ; fixer les seuils et tolérances par rapport aux teneurs maximales des paramètres recommandées par l'OMS et formuler, en collaboration avec le ministère chargé de la santé, des propositions pour un nouvel arrêté fixant les normes de potabilité tenant compte du contexte économique et social du Burkina Faso.

Actions correspondant au résultat 3.21 : *Les connaissances sur les usages et la demande en eau sont améliorées ; des recommandations sont formulées et mises en œuvre en matière de gestion de la demande et d'efficience des usages*

Action 3.21.1 : En lien avec l'amélioration des connaissances sur les usages et la demande en eau, réaliser des études à partir d'enquêtes et analyse de cas concrets sur les thématiques suivantes : (i) Représentations sociales de l'eau dans les sociétés traditionnelles, (ii) Représentations sociales de l'eau en milieu urbain et en milieu rural et comportements des usagers, (iii) Rôle des femmes dans l'exploitation et la

gestion de l'eau, (iv) Perception en matière de changements climatiques, (v) Perception en matière de qualité de l'eau, (vi) Techniques d'exploitation des ressources en eau pour les différents usages et rendement des systèmes, (vi) Usages concurrentiels / conflictuels de l'eau ;

Action 3.21.2 : Sur la base des études réalisées, formuler des recommandations opérationnelles pour les gestionnaires du secteur : ordre de priorités des usages, contribution financière, aspects genre, approche participative, résolution de conflits, réduction des pertes, e valorisation accrue de la ressource, économie d'eau etc. ;

Action 3.21.3 : Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre des recommandations.

3.3.4 Domaine d'action n°4 : Renforcement des capacités

3.3.4.1 Justification du domaine

Les actions de ce domaine visent à consolider les acquis obtenus au cours de la mise en œuvre de la 1^{ère} phase du PAGIRE en matière de renforcement des capacités. Tenant compte des besoins significatifs encore existants en ressources humaines au profit de l'administration centrale et décentralisée de l'eau, et compte tenu des transferts de compétences en matière d'eau au profit des collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation, exigeant un minimum de compétences au profit de ces collectivités, il reste impérieux au cours de la 2^{ème} phase du PAGIRE, de poursuivre le renforcement des effectifs du domaine de l'eau et le renforcement des capacités des personnels existants.

3.3.4.2 Résultats attendus du Domaine n°4

Les résultats attendus dans ce Domaine d'actions sont les suivants :

- Résultat 4.1 : Le Plan de développement des ressources humaines de l'ensemble du secteur de l'eau est disponible en 2010 ;
- Résultat 4.2 : Le Plan de développement des ressources humaines est mis en œuvre et périodiquement évalué à travers des indicateurs de résultats, d'impacts et de performances ;
- Résultat 4.3 : Le Programme de formation initiale à l'horizon 2015 est mis en œuvre ;
- Résultat 4.4 : Les professionnels de l'eau formés à Cuba de 1985 à 1990 sont diplômés et leur classement dans la Fonction Publique est reconsidéré ;
- Résultat 4.5 : Les compétences des cadres du secteur de l'eau sont renforcées à travers des formations complémentaires ou des études de troisième cycle ;
- Résultat 4.6 : Les compétences et les performances des agents de l'administration centrale de l'eau sont renforcées ;
- Résultat 4.7 : Les compétences et les performances des agents de l'administration déconcentrée de l'eau ainsi que celles des observateurs/lecteurs des réseaux de suivi sont renforcées ;
- Résultat 4.8 : Les capacités des ressources humaines des organismes de gestion des ressources en eau sont renforcées ;
- Résultat 4.9 : Les capacités des agents communaux sont renforcées en matière de gestion de l'eau.

3.3.4.3 Actions du Domaine n°4

Actions correspondant au résultat n°4.1 : *Le Plan de développement des ressources humaines de l'ensemble du secteur de l'eau est disponible en 2010*

- Action 4.1.1 : Élaborer un plan de développement à l'horizon 2020 des ressources humaines de l'ensemble du secteur de l'eau, en prenant en compte les aspects genre ;
- Action 4.1.2 : Promouvoir le plan de développement des ressources humaines de l'ensemble du secteur de l'eau à l'horizon 2020 ;
- Action 4.1.3 : Faire approuver par la Fonction Publique les propositions du plan de développement relatives à l'administration publique de l'eau pour la période 2012-2015.

Actions correspondant au résultat n°4.2 : *Le Plan de développement des ressources humaines est mis en œuvre et périodiquement évalué à travers des indicateurs de résultats, d'impacts et de performances*

- Action 4.2.1 : Poursuivre la mise en œuvre du Plan de développement 2008-2012 des ressources humaines de la DGRE et des Services Ressources en Eau des DRAHRH, élaboré dans le cadre de la première phase du PAGIRE, y inclus l'intégration dans la Fonction Publique des jeunes diplômés du PADESA II et les actions de renforcement de capacité préconisées ;
- Action 4.2.2 : Mettre en œuvre les actions du Plan de développement des ressources humaines concernant l'administration publique de l'eau pour la période 2012-2015 ;
- Action 4.2.3 : Suivre et évaluer les actions menées.

Actions correspondant au résultat n°4.3 : *Le Programme de formation initiale à l'horizon 2015 est mis en œuvre.*

- Action 4.3.1 : Former 170 professionnels du domaine de l'eau et de domaines connexes (40 Masters, 50 Licenciés, 30 Techniciens Supérieurs, 50 Agents techniques de l'eau), dont 30% au moins de femmes ;
- Action 4.3.2 : Intégrer les personnels formés dans la fonction publique au terme de leur formation pour une période minimale de sept (07) ans ;
- Action 4.3.2 : Suivre et évaluer les actions menées.

Actions correspondant au résultat n°4.4 : *Les professionnels de l'eau formés à Cuba de 1985 à 1990 sont diplômés et leur classement dans la Fonction Publique est reconsidéré.*

- Action 4.4.1 : Définir un programme de formation ou de recyclage d'un an pour une quinzaine d'agents de l'eau du MAHRH formés à Cuba, en vue de leur reclassement dans la Fonction Publique en tant que "Techniciens Supérieurs de l'Eau" ;
- Action 4.4.2 : Obtenir du Gouvernement l'engagement de reclasser la quinzaine d'agents concernés au terme de leur formation ;
- Action 4.4.3 : Mettre en œuvre le programme de formation et assurer la réinsertion des agents à des postes correspondant à leur qualification ;
- Action 4.4.4 : Suivre et évaluer les actions menées.

Actions correspondant au résultat n°4.5 : Les compétences des cadres du secteur de l'eau sont renforcées à travers des formations complémentaires ou des études de troisième cycle

Action 4.5.1 : Identifier et mettre en œuvre au bénéfice de cadres du domaine de l'eau des formations diplômantes complémentaires d'une durée maximale d'un an notamment dans les domaines suivants : GIRE, droit de l'environnement, planification, économie, informatique, SIG, etc. ;

Action 4.5.2 : Promouvoir et rechercher des financements et des structures d'accueil pour la préparation de thèses de troisième cycle dans le domaine de l'eau (au minimum un doctorant par an), de préférence sur des sujets en relation avec des problématiques intéressant le développement du secteur eau au Burkina Faso.

Actions correspondant au résultat n°4.6 : Les compétences et les performances des agents de l'administration centrale de l'eau sont renforcées

Action 4.6.1 : Renforcer, à travers des stages de formation ou d'immersion, les capacités des cadres de l'administration centrale de l'eau en matière de gestion : programmation, budgétisation, organisation du travail, gestion du temps, DAO, marchés, droit administratif, comptabilité, reportage, suivi-évaluation, informatique... ;

Action 4.6.2 : Renforcer, à travers des stages de formation ou d'immersion, les capacités des cadres de l'administration centrale de l'eau en matière de GIRE : évaluation des ressources en eau (eau météorique, eau de surface, eau souterraine, qualité de l'eau), méthodes IEC, économie de l'environnement, aspects juridiques, planification des ressources en eau, modélisation, développement rural... .

Actions correspondant au résultat n°4.7 : Les compétences et les performances des agents de l'administration déconcentrée de l'eau ainsi que celles des observateurs/lecteurs des réseaux de suivi sont renforcées

Action 4.7.1 : Renforcer, à travers des stages de formation ou d'immersion et le coaching, les capacités des cadres de l'administration déconcentrée de l'eau en matière de gestion : organisation du travail, planning, suivi-évaluation, gestion des budgets, comptabilité, DAO, gestion des marchés, informatique... ;

Action 4.7.2 : Renforcer, à travers des stages de formation ou d'immersion et le coaching, les capacités des cadres de l'administration déconcentrée de l'eau en matière de GIRE : suivi des ressources en eau et des usages, ouvrages et aménagements hydrauliques, protection des ressources en eau, méthodes IEC, application de la réglementation, gestion des bases de données... ;

Action 4.7.3 : Renforcer les capacités des observateurs/lecteurs des réseaux de suivi hydrométrique et piézométrique.

Actions correspondant au résultat n°4.8 : Les capacités des ressources humaines des organismes de gestion des ressources en eau sont renforcées

Action 4.8.1 : Renforcer les capacités des membres des Comités de bassins à travers des stages de formation GIRE ;

Action 4.8.2 : Renforcer les capacités des cadres des directions générales des agences et, le cas échéant, des Noyaux techniques, à travers des stages de formation et d'immersion portant sur les thèmes suivants : organisation du travail, gestion budgétaire, DAO, contrats, négociation, planification et gestion des ressources en eau, plaidoyer, actions IEC, planification, économie, suivi-évaluation, informatique... ;

Action 4.8.3 : Renforcer les capacités des responsables des CLE à travers des stages de formation sur la GIRE, les actions IEC, la concertation, la gestion... .

Actions correspondant au résultat n°4.9 : *Les capacités des agents communaux sont renforcées en matière de gestion de l'eau*

Action 4.9.1 : Renforcer les capacités des agents communaux à travers des stages de formation en gestion des ressources en eau et gestion des ouvrages hydrauliques (structures de gestion, aspects réglementaires, aspects économiques et financiers, suivi et protection de la ressource, planification, valorisation de la ressource, gestion des ouvrages...).

3.3.5 Domaine d'action n°5 : Aspects économiques et financiers

3.3.5.1 Justification du domaine

L'efficacité de la GIRE dépendra des moyens mis à sa disposition et de la viabilité des agences de l'eau. La mise en place de ces dernières nécessite la prise de certaines mesures préalables ou d'accompagnement. Il est urgent de renforcer les sources actuelles de financement et de rechercher les opportunités pertinentes en matière de diversification des sources de financement, et les conditions de leur faisabilité.

Il est également important de maîtriser tous les aspects entourant la contribution financière en matière d'eau (CFE), notamment :

- les mesures d'information et de sensibilisation ainsi que la planification de son extension progressive ;
- les conditions de l'insertion de la CFE dans le processus de décentralisation (fiscalité des collectivités territoriales).

Enfin, l'économie de l'environnement, en tant qu'outil d'aide à la décision, permet d'apporter des réponses plus précises à certains questionnements à travers :

- l'explicitation des coûts et bénéfices potentiels attachés à une bonne ou mauvaise gestion des ressources naturelles et de l'environnement ;
- l'évaluation monétaire des coûts ;
- l'intégration dans la prise de décision des coûts et avantages sous la forme de prix, taxes, incitations et autres.

Il est donc important de mener une série d'actions en vue d'implanter cet outil majeur d'aide à la décision qu'est l'économie de l'environnement. Ces actions se déclinent en formations, réalisation d'études et la conduite de projets de recherche-action.

3.3.5.2 Résultats attendus du Domaine n°5

Les résultats attendus dans ce domaine d'actions sont les suivants :

Résultat 5.1 : La maîtrise des aspects financiers du secteur de l'eau est acquise ;

Résultat 5.2 : La Contribution Financière de l'Eau (CFE) est bien comprise et bien recouvrée ;

Résultat 5.3 : Les capacités de l'administration en économie de l'environnement appliquée au domaine de l'eau sont renforcées.

3.3.5.3 Actions du Domaine n°5

Actions correspondant au résultat 5.1 : *La maîtrise des aspects financiers du secteur de l'eau est acquise*

- Action 5.1.1 : Mettre en place un système pour la collecte et la saisie des informations relatives aux financements du secteur de l'eau en général et de la GIRE en particulier ;
- Action 5.1.2 : Réaliser une étude sur les investissements dans le secteur de l'eau (besoins en financement, rentabilité des investissements, perspectives...) ;
- Action 5.1.3 : Réaliser une étude sur les actions de sensibilisation pour une intégration du coût de l'eau dans les habitudes de gestion ;
- Action 5.1.4 : Réaliser une étude sur le renforcement des mécanismes et la pérennisation du financement de l'eau.

Actions correspondant au résultat 5.2 : *La Contribution Financière de l'Eau (CFE) est bien comprise et bien recouvrée*

- Action 5.2.1 : Établir un plan de mise en œuvre de la CFE ;
- Action 5.2.2 : Étudier les conditions de l'insertion de la CFE dans le processus de décentralisation (fiscalité des collectivités territoriales) ;
- Action 5.2.3 : Elaborer les textes complémentaires de la CFE (arrêtés) ; éditer les fiches de déclaration des redevables ;
- Action 5.2.4 : Établir les mécanismes et procédures de mise en œuvre de la CFE (Manuel de procédures relatives à la CFE) ;
- Action 5.2.5 : Mettre en place les mécanismes de recouvrement ;
- Action 5.2.6 : Former les agents de recouvrement ; informer et sensibiliser les différents acteurs au paiement de la CFE ;
- Action 5.2.7 : Suivre, évaluer et auditer.

Actions correspondant au résultat 5.3 : *Les capacités de l'administration en économie de l'environnement appliquée au domaine de l'eau sont renforcées*

- Action 5.3.1 : Réaliser avec les structures concernées une étude sur les aspects suivants : (i) explicitation des coûts et bénéfices potentiels attachés à une bonne ou mauvaise gestion des ressources en eau, (ii) évaluation monétaire des coûts, (iii) intégration dans la prise de décision des coûts et avantages sous la forme de prix, taxes, incitations et autres ;
- Action 5.3.2 : Réaliser une étude sur l'état des lieux de la fiscalité environnementale applicable à l'eau ;
- Action 5.3.3 : Réaliser une étude sur la méthodologie d'élaboration des comptes de l'eau (comptabilité verte).

3.3.6 Domaine d'action n°6 : Aspects transversaux

3.3.6.1 Justification du domaine

Les aspects transversaux comprennent les actions d'Information-Education-Communication (IEC) visant à sensibiliser toutes les couches de la population et les acteurs aux questions relatives à l'eau.

En relation avec les aspects genre, les femmes sont appelées à jouer un rôle central dans la gestion de la ressource à travers leurs activités familiales et économiques ; des actions spécifiques sont donc prévues à leur niveau. Il importe également de sensibiliser et éduquer les jeunes aux questions relatives à l'eau, de prendre en considération les couches sociales vulnérables dans les programmes de réalisation et de contribuer à la lutte contre le VIH-SIDA.

De manière évidente, l'eau joue, au Burkina Faso, un rôle central dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment par rapport aux conditions sanitaires, à la production agricole et au développement des activités économiques en général.

Enfin, à travers tous les domaines d'actions ci-dessus présentés, le PAGIRE vise à créer les conditions d'une gestion efficiente et durable des ressources en eau et participe ainsi à la protection de l'environnement. La prise en compte des changements climatiques constitue également un axe essentiel du plan puisque ce dernier inclut le suivi de l'évolution des paramètres climatiques et l'évaluation de l'impact de cette évolution sur les ressources en eau disponibles. Les aspects environnementaux et climatiques étant cependant pris en compte dans les autres domaines d'actions, ils ne sont pas traités spécifiquement dans le domaine des aspects transversaux.

3.3.6.2 Résultats attendus du Domaine n°6

Les résultats attendus du domaine sont :

En matière d'Information-Education-Communication,

- Résultat 6.1 : Un plan stratégique d'Information, Education, Communication GIRE est élaboré et mis en œuvre ;
- Résultat 6.2 : Les décideurs, représentants, élus et partenaires jouent efficacement leur rôle grâce à une large information sur la GIRE, et un accès facile aux données sur l'eau ;
- Résultat 6.3 : Les professionnels du domaine de l'eau sont informés des enjeux et des actions en matière de gestion des ressources en eau ; ils sont responsabilisés dans leurs rôles et tâches respectives ;
- Résultat 6.4 : Les professionnels de la communication sont associés au processus IEC/GIRE et constituent des relais pour la diffusion des informations ;
- Résultat 6.5 : Le Grand Public est sensibilisé aux questions relatives à la gestion de l'eau et adopte des comportements appropriés en matière de protection de la ressource et d'économie d'eau.

En matière de genre,

- Résultat 6.6 : Les femmes prennent une part active dans la gestion des ressources en eau à tous les niveaux ;
- Résultat 6.7 : Les enfants scolarisés sont informés, sensibilisés, éduqués en matière de GIRE ;
- Résultat 6.8 : Les groupes défavorisés, en particulier les plus pauvres, les handicapés et les personnes âgées, sont pris en compte dans l'élaboration des politiques et stratégies et des plans d'action relatifs à l'eau.

En matière de lutte contre le VIH-SIDA,

- Résultat 6.9 : Le PAGIRE contribue à sensibiliser les populations et les intervenants du domaine de l'eau au VIH-SIDA.

En matière de réduction de la pauvreté,

Résultat 6.10 : La GIRE contribue à l'atteinte des objectifs du CSLP et de ses axes stratégiques.

3.3.6.3 Actions du Domaine n°6

Actions correspondant au résultat 6.1 : *Un plan stratégique d'Information, Education, Communication GIRE est élaboré et mis en œuvre*

Action 6.1.1 : Elaborer un Plan Stratégique d'actions IEC-GIRE visant à définir des objectifs, méthodes, outils et contenus de messages adaptés aux différents publics concernés ;

Action 6.1.2 : Mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions du Plan Stratégique.

Actions correspondant au résultat 6.2 : *Les décideurs, représentants, élus et partenaires jouent efficacement leur rôle grâce à une large information sur la GIRE, et à un accès facile aux données sur l'eau*

Action 6.2.1 : Concevoir et mettre en œuvre des actions de plaidoyer pour la promotion de la GIRE auprès des *décideurs politiques* ;

Action 6.2.2 : Concevoir et mettre en œuvre des actions IEC à l'attention des *députés*, des membres du *CNEau* et des *autorités administratives* visant à les informer sur les problématiques liées à l'eau, les actions engagées, les résultats et impacts, et à les sensibiliser aux actions à engager auprès des populations qu'ils représentent ;

Action 6.2.3 : Sensibiliser les *leaders d'opinion* aux problématiques de l'eau, les informer sur les principes et actions GIRE et les associer aux campagnes IEC menées auprès des populations ;

Action 6.2.4 : Concevoir et mettre en œuvre à l'attention des membres des *Comités de Bassin* des actions IEC portant sur les principes GIRE, le cadre institutionnel, la réglementation, les SDAGE et les SAGE, la gestion des conflits, les aspects économiques et financiers, et les problématiques spécifiques du bassin concerné ;

Action 6.2.5 : Concevoir et mettre en œuvre à l'attention des membres des *CLE* des actions IEC portant sur le rôle et les attributions des comités locaux de l'eau, les principes GIRE, la gestion par bassin, l'application de la réglementation, les bonnes pratiques, la valorisation économique de l'eau, la résolution des conflits, les SAGE etc. ;

Action 6.2.6 : Concevoir et mettre en œuvre à l'attention des *conseillers municipaux* des actions IEC en vue de les sensibiliser aux rôles et attributions des communes en matière d'eau et de gestion des ouvrages hydrauliques ;

Action 6.2.7 : Informer les partenaires financiers sur les actions menées, les problématiques spécifiques et les besoins en financement.

Actions correspondant au résultat 6.3 : *Les professionnels du domaine de l'eau sont informés des enjeux et des actions en matière de gestion des ressources en eau ; ils sont responsabilisés dans leurs rôles et tâches respectives*

Action 6.3.1 : Concevoir et mettre en œuvre à l'attention des agents des *services techniques centraux* concernés des actions IEC portant sur les principes et approches GIRE, sur les actions du PAGIRE et sur les rôles de ces structures dans la mise en œuvre de la GIRE ;

Action 6.3.2 : Concevoir et mettre en œuvre des actions IEC à l'attention des agents des *services techniques déconcentrés*, régionaux et provinciaux, sur les principes et approches

GIRE, sur les actions du PAGIRE et sur des thématiques intéressant leurs régions et domaines d'intervention ;

Action 6.3.3 : Sensibiliser les ONG aux questions relatives à l'eau, à leur rôle et contribution attendues en matière de gestion de l'eau ; associer les ONG à l'élaboration des outils IEC destinés aux populations rurales et qui seront mis à leur disposition pour faciliter leur travail d'intermédiation sociale ;

Action 6.3.4 : Elaborer des messages spécifiques à destination des opérateurs et associations professionnelles du domaine de l'eau prenant en compte leurs préoccupations, et les informant notamment des dispositions légales et réglementaires en matière d'eau.

Actions correspondant au résultat 6.4 : *Les professionnels de la communication sont associés au processus IEC/GIRE et constituent des relais pour la diffusion des informations*

Action 6.4.1 : Informer les organes de presse et les agents des services de communication de l'administration sur les questions, événements, actions liés à l'eau afin qu'ils relaient l'information auprès du public.

Actions correspondant au résultat 6.5 : *Le Grand Public est sensibilisé aux questions relatives à la gestion de l'eau et adopte des comportements appropriés en matière de protection de la ressource et d'économie d'eau*

Action 6.5.1 : Concevoir et mettre en œuvre des actions IEC "Grand Public" incluant des émissions radio et télévisées, des pièces de théâtre, des affiches, des panneaux, des expositions visant à sensibiliser la population aux problématiques liées à l'eau et à promouvoir de bonnes pratiques.

Actions correspondant au résultat 6.6 : *Les femmes prennent une part active dans la gestion des ressources en eau à tous les niveaux*

Action 6.6.1 : Concevoir et mettre en œuvre des actions IEC relatives au rôle et à l'implication nécessaire des femmes dans la gestion des ressources en eau en général et dans la conception et la gestion des ouvrages hydrauliques en particulier ;

Action 6.6.2 : Garantir une représentativité suffisante des femmes dans les structures de gestion des ressources en eau et les associations d'usagers de l'eau.

Actions correspondant au résultat 6.7 : *Les enfants scolarisés sont informés, sensibilisés, éduqués en matière de GIRE*

Action 6.7.1 : Introduire les notions de GIRE dans les programmes d'éducation et de formation de base ; élaborer des manuels adaptés aux différents niveaux scolaires, en concertation avec des enseignants et pédagogues ;

Action 6.7.2 : Développer au niveau des écoles des activités mobilisatrices telles que des concours inter-écoles de sketches, de scénettes, de dessins.

Actions correspondant au résultat 6.8 : *Les groupes défavorisés, en particulier les plus pauvres, les handicapés et les personnes âgées, sont pris en compte dans l'élaboration des politiques, stratégies et plans d'action relatifs à l'eau*

Action 6.8.1 : Prendre en compte les besoins et attentes des personnes les plus vulnérables à travers la mise en œuvre de la GIRE ;

Action 6.8.2 : Promouvoir l'accès des pauvres, des handicapés et des personnes âgées aux services sociaux de base, dont l'eau potable et l'assainissement.

Actions correspondant au résultat 6.9 : Le PAGIRE contribue à sensibiliser les populations et les intervenants du domaine de l'eau au VIH-SIDA

Action 6.9.1 : Intégrer des actions de sensibilisation en matière de VIH-SIDA et de prise en charge dans les programmes de réalisation.

Actions correspondant au résultat 6.10 : La GIRE contribue à l'atteinte des objectifs du CSLP

Action 6.10.1: Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre efficiente des plans d'action, projets et programmes en relation avec l'eau (AEPA, agriculture, élevage...) à travers la mise à disposition d'informations, données actualisées et résultats d'études spécifiques sur les ressources en eau et les usages et à travers la promotion des pratiques GIRE ; des outils et mécanismes garantissant la prise en compte de la GIRE seront développés en coordination avec tous les acteurs et partenaires concernés ;

Action 6.10.2 : Créer des opportunités d'emploi et des activités génératrices de revenus à travers la mise en œuvre de la GIRE qui vise à valoriser durablement les ressources en eau au bénéfice des populations ;

Action 6.10.3 : Assurer la promotion de la bonne gouvernance en impliquant les partenaires, la société civile et le privé dans toutes les actions de la GIRE ;

Action 6.10.4 : Contribuer à la résolution des conflits autour des ressources naturelles en particulier hydriques pour une gestion durable et équitable.

3.3.7 Domaine d'action n°7 : Mesures de protection des ressources en eau

3.3.7.1 Justification du domaine

Dans son ensemble, les écosystèmes aquatiques burkinabés constitués essentiellement par les "zones humides" sont fragiles du fait des conditions climatiques défavorables et de fortes pressions anthropiques.

Ce constat rend urgent les mesures de protection de ces zones. Il s'agira concrètement de : (i) réaliser des études pour mieux définir les caractéristiques écologiques et les menaces qui pèsent sur elles, pour développer une méthode de délimitation de ces zones humides et pour cibler les zones qui nécessitent une intervention urgente ; (ii) concevoir et mettre en œuvre des mesures physiques de protection, de restauration et d'enrichissement des sites ciblés (protection des berges, CES, mesures de réduction de la prolifération des végétaux aquatiques etc.).

Par ailleurs, il convient d'élargir les mesures de protection à l'ensemble des bassins versants situés à l'amont des zones humides, en synergie avec l'ensemble des acteurs intervenant à ce niveau.

3.3.7.2 Résultats attendus du Domaine n°7

Résultat 7.1 : Les écosystèmes aquatiques dégradés ou vulnérables sont reconstitués et/ou préservés ; les berges des cours d'eau et plans d'eau dégradées et vulnérables sont restaurées et protégées ; l'envasement des plans d'eau et leur envahissement par les végétaux aquatiques sont réduits dans les zones les plus critiques

3.3.7.3 Actions du Domaine n°7

Actions correspondant au résultat 7.1 : Les écosystèmes aquatiques dégradés ou vulnérables sont reconstitués et/ou préservés ; les berges des cours d'eau et plans d'eau dégradées et vulnérables sont restaurées et protégées ; l'envasement des plans d'eau et leur envahissement par les végétaux aquatiques sont réduits dans les zones les plus critiques

- Action 7.1.1 : Concevoir, mettre en œuvre ou renforcer les mesures de protection, de restauration et d'enrichissement des zones humides, en particulier le Lac Bam, le Lac Dem, la Vallée du Sourou, la mare de Tengrela, la mare d'Oursi, la mare de Yomboli ;
- Action 7.1.2 : En application de la réglementation sur les IOTA, sur les périmètres de protection et les écosystèmes aquatiques, mettre en œuvre des mesures de protection et restauration des berges prioritairement dans les zones les plus fragiles ; étendre ces mesures de protection et restauration aux bassins amont des plans d'eau ;
- Action 7.1.3 : Réaliser un état des lieux du phénomène d'envahissement des plans d'eau par les végétaux aquatiques ; élaborer un plan de lutte biologique, physique et/ou chimique ; entreprendre des actions concrètes sur quelques sites pilotes ;
- Action 7.1.4 : Evaluer les actions menées et faire des recommandations pour la poursuite des actions ; diffuser les résultats.

3.3.8 Domaine d'action n°8 : Gestion et coordination de la mise en œuvre de la 2^{ème} phase du PAGIRE

3.3.8.1 Justification du domaine

Les activités à réaliser dans le cadre de la 2^{ème} phase du PAGIRE sont fondamentales pour l'opérationnalisation du nouveau cadre de gestion des ressources en eau. Elles doivent être coordonnées par une structure de mission qui doit bénéficier d'un appui spécifique lui permettant d'accomplir sa mission efficacement dans les délais prescrits.

Il s'agira concrètement : (i) d'assurer un recrutement complémentaire si nécessaire et/ou un renforcement des capacités des ressources humaines existantes ; (ii) d'apporter un appui financier pour l'acquisition des équipements et les charges de fonctionnement de la structure ; (iii) d'appuyer la structure à travers une assistance technique nationale et internationale.

3.3.8.2 Résultats attendus du Domaine n°8

Les résultats attendus du domaine sont :

- Résultat 8.1 : Les ressources humaines de la structure chargée de la coordination de la mise en œuvre de la 2^{ème} phase du PAGIRE sont renforcées ;
- Résultat 8.2 : La stratégie opérationnelle de mise en œuvre de la 2^{ème} phase du PAGIRE est définie, approuvée et mise en œuvre ;
- Résultat 8.3 : La coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions de la 2^{ème} phase du PAGIRE sont régulièrement et efficacement assurés ;
- Résultat 8.4 : La recherche et la mobilisation de financements complémentaires sont réalisées ;
- Résultat 8.5 : L'acquisition des équipements et les charges de fonctionnement de la structure sont réalisées.

3.3.8.3 Actions du Domaine n°8

Actions correspondant au résultat 8.1 : *Les ressources humaines de la structure chargée de la coordination de la mise en œuvre de la 2ème phase du PAGIRE sont renforcées*

- Action 8.1.1 : Assurer la formation et /ou recruter le personnel de la structure en vue d'une appropriation des différents outils et mécanismes de mise en œuvre de la 2ème phase du PAGIRE ;
- Action 8.1.2 : Recruter et mettre en place une assistance internationale auprès de la structure de coordination.

Actions correspondant au résultat 8.2 : *La stratégie opérationnelle de mise en œuvre de la 2ème phase du PAGIRE est définie, approuvée et mise en œuvre*

- Action 8.2.1 : Définir et valider le dispositif organisationnel et le mécanisme de suivi de la mise en œuvre des actions du PAGIRE par la structure de coordination ;
- Action 8.2.2 : Etablir et valider les protocoles d'accord avec les tiers pour la mise en œuvre des actions de la 2ème phase du PAGIRE ;
- Action 8.2.3 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication et de promotion du PAGIRE auprès des décideurs politiques, des acteurs et des partenaires du secteur de l'eau.

Actions correspondant au résultat 8.3 : *La coordination et le suivi - évaluation de la mise en œuvre des actions du PAGIRE sont régulièrement et efficacement assurés*

- Action 8.3.1 : Elaborer et valider les dispositifs et les outils de suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions de la 2ème phase du PAGIRE ;
- Action 8.3.2 : Coordonner, suivre et appuyer l'exécution des différents protocoles d'accord par les différentes structures de mise en œuvre du PAGIRE ;
- Action 8.3.3 : Préparer les programmes et les rapports d'activités à soumettre à l'instance de pilotage de la 2ème phase du PAGIRE.

Actions correspondant au résultat 8.4 : *La recherche et la mobilisation de financements complémentaires sont réalisées*

- Action 8.4.1 : Identifier régulièrement les besoins de financement et préparer les dossiers de requêtes appropriés-y relatifs ;
- Action 8.4.3 : Elaborer et mettre à jour régulièrement un tableau de bord de l'état des financements de la 2ème phase du PAGIRE, comme outil d'aide à la décision.

Actions correspondant au résultat 8.5 : *L'acquisition des équipements et les charges de fonctionnement de la structure sont réalisées*

- Action 8.5.1 : Acquérir tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement de la structure de coordination de la 2ème phase du PAGIRE ;
- Action 8.4.3 : Prévoir les ressources financières nécessaires à partir du budget de fonctionnement de la structure de coordination de la 2ème phase du PAGIRE.

3.4. COUT, STRATEGIE ET MECANISMES DE FINANCEMENT DE LA 2ND PHASE DU PAGIRE

3.4.1 Coût du PAGIRE Phase 2

Le coût global du PAGIRE Phase 2, résulte de la sommation des coûts des huit domaines d'actions identifiés. Chaque domaine d'action comporte la réalisation de résultats dont les coûts détaillés sont donnés en Annexe 2. Le tableau récapitulatif du coût du PAGIRE Phase 2, se présente comme suit :

Tableau 1 : Tableau récapitulatif du coût du PAGIRE Phase 2

N°	Domaine d'actions	Coût en FCFA
1.	Cadre institutionnel	9 319 807 000
2.	Environnement habitant	923 777 500
3.	Connaissance et suivi des ressources en eau, des usages et des risques	4 576 641 100
4.	Renforcement des capacités	2 962 910 000
5.	Aspects économiques et financiers	272 656 500
6.	Aspects transversaux	583 405 000
7.	Mesures de protection des ressources en eau	835 627 500
8.	Gestion et coordination de la mise en œuvre du PAGIRE	1 790 766 500
	TOTAL GENERAL	21 265 591 100

3.4.2 Stratégie de financement

Pour mobiliser les ressources financières, la stratégie de financement prévoit: (i) de mobiliser les ressources nationales à travers le budget de l'Etat, (ii) de collecter le produit de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) et (iii) de mobiliser l'aide extérieure à travers des conventions de financement avec les partenaires au développement.

Plus spécifiquement :

- le Gouvernement financera, à travers le budget de l'Etat, les charges récurrentes du PAGIRE ;
- les usagers contribueront, à travers la CFE, au financement de la GIRE et plus particulièrement au financement des agences de l'eau ;
- l'aide extérieure portera sur les dépenses d'investissement.

3.4.3 Mécanismes de financement

L'efficacité de la contribution des partenaires techniques et financiers à la mise en œuvre du PAGIRE doit reposer sur les principes suivants :

- la prévisibilité des ressources attendues des bailleurs de fonds sur une période de trois à cinq ans à l'avance ;
- l'application par les PTF de conditions fondées sur les objectifs de la GIRE et les moyens pour les atteindre ;
- l'alignement sur les priorités nationales ;
- le renforcement des capacités des services administratifs habilités, en évitant autant que faire se peut les structures d'exécution parallèle ;
- l'utilisation des procédures ou dispositifs communs ;
- la gestion axée sur les résultats comme systèmes de gestion.

Le financement doit s'ouvrir à tous les bailleurs potentiels, dans le respect des principes généraux de l'efficacité de l'aide, à travers des mécanismes financiers :

- qui soient compatibles avec les procédures offrant suffisamment de sûreté vis-à-vis des différents PTF ;
- qui puissent permettre la contribution directe d'un partenaire à travers le financement d'actions ciblées du PAGIRE.

Ainsi, les mécanismes de financement retenus pour la mise en œuvre du PAGIRE Phase 2 sont les suivants :

- l'appui budgétaire sectoriel (ABS) ;
- le panier commun ;
- le paiement direct ;
- l'appui projet ou programme.

L'**appui budgétaire sectoriel** au profit du PAGIRE pourra se faire par la fusion des ressources destinées au PAGIRE dans le budget général de l'Etat.

Le **panier commun** du PAGIRE permettra de fédérer des ressources financières et de les mobiliser à travers le trésor public, ou une institution financière, et d'aligner l'aide sur les procédures nationales, tout en ne fusionnant pas les ressources destinées au programme sectoriel dans le budget général de l'Etat.

Le **paiement direct par le PTF** est préconisé pour certaines activités. Il s'agit en général de l'assistance technique internationale. Les PTF se réservent ainsi la possibilité de contribuer de façon directe au financement de ces activités.

L'**appui projet ou programme** n'est pas préconisé comme tel pour le financement du PAGIRE dans sa globalité. En revanche, des projets et des programmes spécifiques pourront contribuer à l'atteinte des résultats du PAGIRE en finançant l'un ou l'autre programme, sous-programme ou activité.

3.5. MISE EN ŒUVRE DE LA 2ND PHASE DU PAGIRE

3.5.1 Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de la 2^{ème} phase du PAGIRE participe de la volonté de l'État burkinabé d'opérationnaliser le nouveau cadre de gestion des ressources en eau au niveau décentralisé dans les bassins hydrographiques du pays, en associant l'ensemble des acteurs.

Les conditions générales qui prédéfinissent le cadre général de mise en œuvre de la 2^{ème} phase du PAGIRE sont :

- la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, notamment l'engagement dans le domaine de « l'Alignement de l'aide sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires et soutien au renforcement de leurs capacités »
- la dynamique en cours au Burkina Faso pour l'application du Budget-programme à l'horizon 2012, basé essentiellement sur la « Gestion axée sur les résultats » ;
- le caractère transversal de la GIRE, en raison de la multiplicité des intérêts pour les ressources en eau. Cette situation impose une gestion concertée des ressources en eau avec une implication de l'ensemble des acteurs concernés.

Ces conditions générales conduisent à proposer une stratégie globale de mise en œuvre qui s'articule ainsi qu'il suit :

1. focaliser la réalisation de la deuxième phase du PAGIRE, sur les activités de terrain dans les bassins hydrographiques, pour enclencher le développement de la phase de croisière de la GIRE au Burkina Faso et lui assurer plus de visibilité ;
2. assurer une coordination satisfaisante pour la mise en œuvre efficace de la deuxième phase du PAGIRE, garantissant l'implication de l'ensemble des acteurs du domaine de l'eau en tenant compte du caractère transversal de la GIRE ;
3. définir les structures qui permettent la coordination et le suivi du PAGIRE Phase 2 et la concertation régulière entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers ;
4. bâtir la mise en œuvre des activités de la deuxième phase du PAGIRE en s'appuyant sur « la gestion axée sur les résultats » ;
5. utiliser toutes les opportunités offertes par les différents mécanismes de financements compatibles avec la mise en œuvre du PAGIRE, en vue de fédérer au maximum les ressources financières mobilisables auprès des partenaires au développement, tout en conservant le maximum d'efficacité et la cohérence d'ensemble dans la mise en œuvre de la deuxième phase du PAGIRE.

Le défi majeur de la seconde phase du PAGIRE portera sur l'effectivité de la gestion concertée des ressources en eau dans l'ensemble des bassins hydrographiques du pays. Il est donc essentiel de se doter d'une organisation appropriée pour la mise en œuvre, au niveau du terrain, des nombreuses actions définies pour la seconde phase du PAGIRE, en tirant également leçons des expériences de la première phase du PAGIRE. Il est également nécessaire d'assurer une coordination efficace entre tous les acteurs et partenaires à un niveau garantissant leur participation effective à la mise en œuvre concertée des actions.

3.5.2 Cadre de mise en œuvre

La mise en œuvre de la seconde phase du PAGIRE est placée sous la responsabilité du Ministère en charge de l'eau, en l'occurrence le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH). Elle est réalisée au quotidien sous la responsabilité directe d'une administration de mission - le Secrétariat Permanent du PAGIRE (SP/PAGIRE) - rattachée au Secrétariat général du ministère de tutelle, et impliquera une collaboration étroite avec les structures d'exécution, au plan national, des actions du PAGIRE.

L'administration de mission assurera la coordination et le pilotage harmonieux des actions, notamment : (i) suivre les différents acteurs (Directions centrales et déconcentrées de l'administration publique de l'eau, agences de l'eau, collectivités territoriales, ONG, privés, etc.) dans leurs engagements respectifs pour l'atteinte des résultats ; (ii) superviser la bonne exécution des activités ; (iii) assurer la cohérence d'ensemble de mise en œuvre du PAGIRE Phase 2 ; (iv) mettre en œuvre les décisions du Comité National de Pilotage ; (v) apporter l'appui conseil et l'assistance nécessaire aux différentes structures en charge de l'exécution des activités du PAGIRE Phase 2 ; (vi) rechercher et mobiliser les financements complémentaires ; (vii) assurer un plaidoyer en faveur de la GIRE. Les attributions et le mode de fonctionnement de l'administration de mission sont définis par un texte réglementaire.

En conformité avec la stratégie de mise en œuvre du PAGIRE, deux instances accompagneront son exécution Il s'agit du Cadre Partenarial et du Comité National de Pilotage.

Cadre partenarial

Le Cadre Partenarial regroupe autour du Gouvernement, l'ensemble des partenaires techniques et financiers concernés et les missions conjointes de suivi. Il est le cadre unique de dialogue ouvert à tout partenaire désireux d'intervenir dans le domaine de la GIRE. Il constitue le cadre privilégié de concertation Gouvernement - Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Comité National de Pilotage

Le pilotage du PAGIRE Phase 2 est assuré par un Comité National de Pilotage (CNP). Le CNP traduit la responsabilité collégiale des acteurs nationaux et des partenaires concernés par le PAGIRE Phase 2. Il permet d'associer, à l'échelle nationale, les représentants de l'ensemble des parties prenantes du PAGIRE. Le CNP est la structure de décision du PAGIRE Phase 2 au niveau national. Sa composition, ses attributions et son mode de fonctionnement sont définis par un texte réglementaire.

3.5.3 Structures d'exécution et structures partenaires

Les structures d'exécution sont chargées de l'exécution proprement dite des activités. Les structures partenaires sont associées à des degrés divers à la mise en œuvre de la GIRE.

Les trois principales structures d'exécution sont :

- les Agences de l'eau à mettre en place dans les espaces de gestion du pays ;
- la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) et plus particulièrement sa Direction de la Législation et du Suivi des Organismes de gestion des ressources en eau (DLSO) et sa Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau (DEIE) ;

- les Directions Régionales du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, et plus particulièrement les Services des Ressources en Eau (et des Ressources Halieutiques).

Au rang des autres structures d'exécutions et structures partenaires, on compte notamment :

- les structures d'autres ministères intervenant dans le domaine de l'eau, dont la plupart sont représentés au sein du Comité Technique de l'Eau (CTE), à savoir : les structures chargées de l'agriculture, des ressources animales, de l'environnement, des mines et de l'énergie, des infrastructures, de la santé, de l'économie et des finances, de l'administration territoriale et de la décentralisation, auxquelles il convient d'ajouter le ministère des transports dont font partie les services de la météorologie ;
- les structures de ministères qui ne sont pas directement impliqués dans le secteur de l'eau mais qui ont un lien avec des activités intéressant la GIRE, à savoir : les ministères chargés des affaires étrangères (pour la gestion des eaux transfrontalières), de la sécurité (pour l'exercice de la Police de l'eau), de la recherche scientifique (pour les études, recherches et formation dans le domaine de l'eau), du tourisme et des loisirs (pour l'usage de l'eau pour les loisirs), de la promotion de la femme (pour les actions Genre), etc. ;
- les sociétés d'Etat, structures, institutions, centres de recherche, laboratoires d'analyse intervenant ou ayant des liens directs ou indirects avec le domaine de l'eau : ONEA, SONABEL, IGB, INSD, Université, 2iE, CREPA, Laboratoire de Santé Publique etc. ainsi que des structures de mission telles que le SP-CPSA et le SP/CONEDD ;
- les projets et programmes intervenant dans le domaine de l'eau et les domaines connexes (eau potable, assainissement, développement rural, agriculture, pêche, élevage, environnement etc.) ;
- la société civile (en particulier les ONG intervenant dans le domaine de l'eau et associations diverses) et le secteur privé (bureaux d'études et entreprises de travaux du domaine de l'eau).

3.5.4 Suivi-évaluation

Un manuel de suivi-évaluation du PAGIRE Phase 2, sera élaboré et définira les outils et les activités dont la mise en œuvre reviendra au service de suivi-évaluation de la structure chargée de la coordination de la mise en œuvre du PAGIRE Phase 2.

Pour servir de guide à l'élaboration du manuel de suivi-évaluation de la seconde phase du PAGIRE, un cadre logique simplifié est proposé en Annexe 3.

3.5.5 Facteurs de risque

Les facteurs de risque identifiés en ce qui concerne la réalisation de la 2ème phase du PAGIRE sont au nombre de quatre :

1. le premier facteur de risque est d'ordre politique ; il est lié à la volonté et la détermination du Gouvernement de traduire en actes concrets la mise en place des agences de l'eau pour que la GIRE devienne effective sur le terrain ;
2. le second facteur de risque est lié aux ressources humaines des structures en charge de la mise en œuvre du PAGIRE, qui doivent être suffisantes en termes de personnel qualifié et suffisamment motivé ;
3. le troisième facteur de risque est lié à l'efficacité du dispositif organisationnel qui doit être adapté à la diversité des activités de mise en œuvre de la GIRE, au nombre et à la diversité des acteurs concernés, et à la dispersion géographique des activités ;

4. le quatrième facteur de risque est lié à la génération de ressources financières internes au domaine de l'eau en application de la contribution financière en matière d'Eau prévue dans la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.

3.5.6 Chronogramme de mise en œuvre

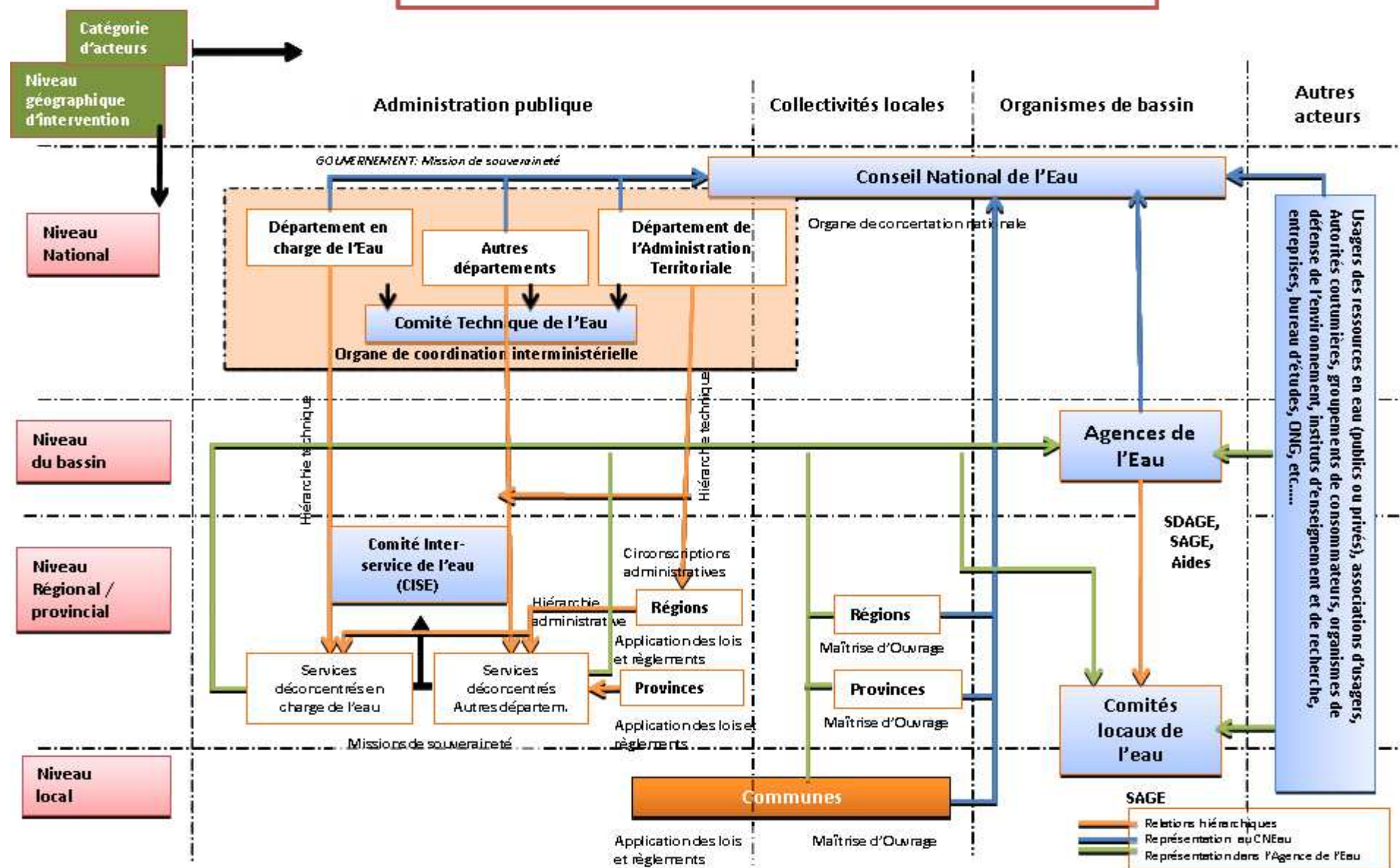
La seconde phase du PAGIRE se déroulera de 2010 à 2015 soit sur une période de 6 ans. Une revue à mi-parcours sera réalisée en fin 2012, afin d'évaluer les acquis et les faiblesses des trois années d'exécution et proposer des recommandations pour l'exécution des trois dernières années de mise en œuvre du PAGIRE Phase 2.

Le chronogramme indicatif de mise en œuvre de la seconde phase du PAGIRE se présente ainsi qu'il suit.

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Adoption du PAGIRE Phase 2						
Administration de mission						
Mise en œuvre du PAGIRE II						
Reves du PAGIRE Phase 2						
Mise en place du CNP, du cadre partenarial et des Groupes thématiques						
Mise en place et développement des agences de l'eau						
Consolidation des missions de souveraineté de l'Etat						
Renforcement des capacités des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile						
Développement des ressources humaines de l'administration publique de l'eau						
Réduction de la pauvreté, aspects genre et actions d'information-Education-Communication						
Consolidation de la connaissance et recherche appliquée relatives à l'eau						

ANNEXE 1

FUTURE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU



ANNEXE 2 - COÛT DE LA 2ND PHASE DU PAGIRE, PAR RESULTAT

RESULTATS	MONTANT (F CFA)		
	TOTAL	Fonctionnement	Investissement
Domaine d'action n°1 : Cadre institutionnel	9 319 807 000	5 208 507 000	4 111 300 000
Résultat 1.1: les agences de l'eau sont créées, mises en place et fonctionnent de manière satisfaisante dans tous les bassins hydrographiques du pays. Elles ont les capacités de gérer l'eau dans leurs espaces de compétence et d'assurer la régulation, la collecte et l'allocation des contributions financières en matière d'eau (CFE)	4 425 025 000	2 636 400 000	1 788 625 000
Résultat 1.2: les capacités logistiques, organisationnelles et techniques de la structure centrale en charge de la gestion des ressources en eau sont renforcées et les tâches sont réalisées de manière efficiente	1 344 307 000	927 357 000	416 950 000
Résultat 1.3: les capacités logistiques, organisationnelles et techniques des DRAHRH dans le domaine de la GIRE sont renforcées et les tâches sont réalisées de manière efficiente, en particulier le suivi des ressources en eau et des usages, l'application de la réglementation et l'appui-conseil aux organismes de gestion	2 110 458 000	1 429 818 000	680 640 000
Résultat 1.4: le CTE coordonne les activités des services centraux dans le domaine de l'eau	7 920 000	7 920 000	0
Résultat 1.5: la concertation entre acteurs sur les questions relatives à l'eau est effective. Le CNEau joue son rôle d'organe consultatif	177 850 000	153 765 000	24 085 000
Résultat 1.6: des Comités Interservices de l'Eau sont créés dans les régions qui n'en sont pas encore pourvues ; les CISE coordonnent les activités des services déconcentrés de leur région dans le domaine de l'eau	53 247 000	53 247 000	0
Résultat 1.7: des Comités Locaux de l'Eau sont installés dans les sous-bassins stratégiques et les SAGE de ces sous-bassins sont approuvés et mis en œuvre	1 174 250 000	0	1 174 250 000
Résultat 1.8: le CPCR-Eau est opérationnel ; il contribue à la promotion et à la réalisation coordonnée d'actions de recherche et développement dans le domaine de l'eau	26 750 000	0	26 750 000
Résultat 1.9 : les communes assument leurs responsabilités en matière de gestion des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques et participent activement à la consolidation de la GIRE au niveau local	PM		
Domaine d'action n°2 : Environnement habitant	923 777 500	24 000 000	899 777 500
Résultat 2.1 : les derniers textes réglementaires de la loi d'orientation relative à l'eau sont élaborés et adoptés.	208 130 000	0	208 130 000
Résultat 2.2 : un code de l'eau est établi et mis à jour	51 982 500	0	51 982 500
Résultat 2.3 : la police de l'eau est opérationnelle	196 420 000	0	196 420 000
Résultat 2.4 : la loi portant institution d'une taxe parafiscale au profit des agences de l'eau est adoptée et mise en œuvre	PM		

RESULTATS	MONTANT (F CFA)		
	TOTAL	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2.5 : les modalités d'application des règlements sont définies en ce qui concerne les IOTA soumis à déclaration ou à autorisation Résultat 2.6 : les modalités d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne la délimitation des dépendances du domaine public de l'eau, les périmètres de protection d'eau et les servitudes de rétention Résultat 2.7 : les modalités d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne les SDAGE et les SAGE	348 405 000	0	348 405 000
Résultat 2.8 : le document de politique et stratégies en matière d'eau est révisé et diffusé ; la politique et les stratégies sont mises en œuvre	43 127 500	0	43 127 500
Résultat 2.9 : les documents de politique et stratégies et les plans d'actions sous-sectoriels prennent en compte les principes GIRE	37 712 500	0	37 712 500
Résultat 2.10 : la gestion des eaux partagées est assurée par les pays riverains de manière effective	38 000 000	24 000 000	14 000 000
Domaine d'action n°3 : Connaissance et suivi des ressources en eau, des usages et des risques	4 576 641 100	1 472 820 600	3 103 820 500
Résultat 3.1 : le réseau pluviométrique est adapté aux besoins, conforme et opérationnel ; les données pluviométriques sont régulièrement collectées, saisies et validées	156 292 500	0	156 292 500
Résultat 3.2 : le réseau hydrométrique est conforme et opérationnel ; les données hydrométriques sont régulièrement collectées, traitées, saisies et validées	272 580 000	0	272 580 000
Résultat 3.3 : le réseau piézométrique est conforme et opérationnel ; les données piézométriques sont régulièrement collectées, saisies et validées	239 490 000	0	239 490 000
Résultat 3.4 : un réseau de suivi de la qualité des eaux brutes est créé ; les échantillons sont régulièrement collectés et analysés, et les résultats d'analyse sont saisis, interprétés et validés	153 980 000	0	153 980 000
Résultat 3.5 : les données sur les ouvrages sont régulièrement collectées, saisies et validées Résultat 3.6 : les données sur les usages, les prélèvements et les demandes sont régulièrement collectées, saisies et validées Résultat 3.7 : le système d'évaluation / prévention des risques liés à l'eau est opérationnel ; les données sont collectées, saisies et validées	105 982 500	0	105 982 500
Résultat 3.8 : les données sur les zones humides sont régulièrement collectées, saisies et validées	18 042 500	0	18 042 500
Résultat 3.9 : les données sur les acteurs et activités du domaine de l'eau sont régulièrement collectées, saisies et validées	Inclus sous 3.5		
Résultat 3.10 : les UCDIEau sont opérationnelles	2 032 605 600	1 472 820 600	559 785 000
Résultat 3.11 : des partenariats avec les acteurs de l'eau pour une gestion partagée des données sur l'eau sont établis et fonctionnels	47 805 500	0	47 805 500
Résultat 3.12 : la base de données du SNIEau est opérationnelle	153 412 000	0	153 412 000

RESULTATS	MONTANT (F CFA)		
	TOTAL	Fonctionnement	Investissement
Résultat 3.13 : la documentation et les informations sur l'eau sont mises à la disposition des acteurs et du public	89 460 000	0	89 460 000
Résultat 3.14 : les connaissances sur les changements climatiques et leur impact sur l'environnement et les usages sont améliorées	179 858 500	0	179 858 500
Résultat 3.15 : les techniques de valorisation des eaux météoriques et de l'eau verte sont évaluées	25 042 500	0	25 042 500
Résultat 3.16 : l'évaluation des ressources en eau de surface est améliorée, en relation notamment avec la dégradation des bassins versants	350 339 000	0	350 339 000
Résultat 3.17 : l'état des connaissances sur les ouvrages de mobilisation des eaux de surface, le ruissellement, les risques d'inondation et les zones humides est amélioré	216 670 000	0	216 670 000
Résultat 3.18 : l'évaluation des ressources en eau souterraine est améliorée	154 170 000	0	154 170 000
Résultat 3.19 : les taux de réussite, la durabilité et la productivité des forages en zone de socle sont augmentés ; les problématiques spécifiques des aquifères sédimentaires sont mieux maîtrisées	265 670 000	0	265 670 000
Résultat 3.20 : les connaissances sur la qualité chimique de l'eau sont améliorées ; les sources potentielles de pollution sont identifiées ; l'impact des activités anthropiques sur la qualité de l'eau est évalué ; les relations eau-santé sont mieux maîtrisées	57 627 500	0	57 627 500
Résultat 3.21 : les connaissances sur les usages et la demande en eau sont améliorées ; des recommandations sont formulées et mises en œuvre en matière de gestion de la demande et d'efficience des usages	57 613 000	0	57 613 000
Domaine d'action n°4 : Renforcement des capacités	2 962 910 000	0	2 962 910 000
Résultat 4.1 : le Plan de développement des ressources humaines de l'ensemble du secteur de l'eau est disponible en 2010	39 627 500	0	39 627 500
Résultat 4.2 : le Plan de développement des RH est mis en œuvre et périodiquement évalué à travers des indicateurs de résultats, d'impacts et de performances	22 085 000	0	22 085 000
Résultat 4.3 : le Programme de formation initiale à l'horizon 2015 est mis en œuvre	1 710 000 000	0	1 710 000 000
Résultat 4.4 : les professionnels de l'eau formés à Cuba de 1985 à 1990 sont diplômés et leur classement dans la Fonction Publique est reconsidéré	42 000 000	0	42 000 000
Résultat 4.5 : les compétences des cadres du secteur de l'eau sont renforcées à travers des formations complémentaires ou des études de troisième cycle (y inclus le renforcement des capacités des structures d'exécution partenaires)	325 000 000	0	325 000 000
Résultat 4.6 : les compétences et les performances des agents de l'administration centrale de l'eau sont renforcées	66 000 000	0	66 000 000
Résultat 4.7 : les compétences et performances des agents de l'administration déconcentrée de l'eau ainsi que celles des observateurs/lecteurs des réseaux de suivi sont renforcées	54 960 000	0	54 960 000

RESULTATS	MONTANT (F CFA)		
	TOTAL	Fonctionnement	Investissement
Résultat 4.8 : les capacités des ressources humaines des organismes de gestion des ressources en eau sont renforcées	525 137 500	0	525 137 500
Résultat 4.9 : les capacités des agents communaux sont renforcées en matière de gestion de l'eau	178 100 000	0	178 100 000
Domaine d'action n°5: Aspects économiques et financiers	272 656 500	0	272 656 500
Résultat 5.1 : la maîtrise des aspects financiers du secteur de l'eau est acquise	57 000 000	0	57 000 000
Résultat 5.2 : la CFE est bien comprise et bien recouvrée	180 656 500	0	180 656 500
Résultat 5.3 : les capacités de l'administration en économie de l'environnement appliquée au domaine de l'eau sont renforcées	35 000 000	0	35 000 000
Domaine d'action n°6 : Aspects transversaux	583 405 000	0	583 405 000
Résultat 6.1 : un plan stratégique d'Information, Education, Communication GIRE est élaboré et mis en œuvre	34 025 000	0	34 025 000
Résultat 6.2 : les décideurs, représentants, élus et partenaires jouent efficacement leur rôle grâce à une large information sur la GIRE, et un accès facile aux données sur l'eau Résultat 6.3 : les professionnels du domaine de l'eau sont informés des enjeux et des actions en matière de gestion des ressources en eau ; ils sont responsabilisés dans leurs rôles et tâches respectives Résultat 6.4 : les professionnels de la communication sont associés au processus IEC/GIRE et constituent des relais pour la diffusion des informations Résultat 6.5 : le Grand Public est sensibilisé aux questions relatives à la gestion de l'eau et adopte des comportements appropriés en matière de protection de la ressource et d'économie d'eau	453 165 000	0	453 165 000
Résultat 6.6 : les femmes prennent une part active dans la gestion des ressources en eau à tous les niveaux Résultat 6.7 : les enfants scolarisés sont informés, sensibilisés, éduqués en matière de GIRE Résultat 6.8 : les groupes défavorisés, en particulier les plus pauvres, les handicapés et les personnes âgées, sont pris en compte dans l'élaboration des politiques et stratégies et des plans d'action relatifs à l'eau	96 215 000	0	96 215 000
Résultat 6.9 : le PAGIRE contribue à sensibiliser les populations et les intervenants du domaine de l'eau au VIH-SIDA	PM		
Résultat 6.10 : la GIRE contribue à l'atteinte des objectifs du CSLP et de ses axes stratégiques	PM		

RESULTATS	MONTANT (F CFA)		
	TOTAL	Fonctionnement	Investissement
Domaine d'action n°7 : Mesures de protection des ressources en eau	835 627 500	0	835 627 500
Résultat 7.1: les éco-systèmes aquatiques dégradés ou vulnérables sont reconstitués et/ou préservés ; les berges des cours d'eau et plans d'eau dégradées et vulnérables sont restaurées et protégées ; l'envahissement des plans d'eau par les plantes est réduit et suivi dans les zones les plus critiques	835 627 500	0	835 627 500
Domaine d'action n°8 : Gestion et coordination de la mise en œuvre de la 2ème phase du PAGIRE	1 790 766 500	864 616 500	926 150 000
Résultat 8.1 : les ressources humaines de la structure chargée de la coordination de la mise en œuvre de la 2ème phase du PAGIRE sont renforcées	1 273 336 500	460 036 500	813 300 000
Résultat 8.2 : la stratégie opérationnelle de mise en œuvre de la 2ème phase du PAGIRE est définie, approuvée et mise en œuvre			
Résultat 8.3 : la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions de la 2ème phase du PAGIRE sont régulièrement et efficacement assurés			
Résultat 8.4 : la recherche et la mobilisation de financements complémentaires sont réalisées			
Résultat 8.5 : l'acquisition des équipements et les charges de fonctionnement de la structure sont réalisées	517 430 000	404 580 000	112 850 000
TOTAL GENERAL PAGIRE II	21 265 591 100	7 569 944 100	13 695 647 000

ANNEXE 3 - CADRE LOGIQUE SIMPLIFIE DE LA 2nd PHASE DU PAGIRE

N°	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif PAGIRE Phase 2 : La gestion intégrée des ressources en eau est effective au Burkina Faso à l'horizon 2015				
Domaine d'action n°1 : Cadre institutionnel				
Résultat 1.1	Les agences de l'eau sont créées, mises en place et fonctionnent de manière satisfaisante dans tous les bassins hydrographiques du pays. Elles ont les capacités de gérer l'eau dans leur espace de compétence, de réguler ses usages et d'assurer la collecte et l'allocation des contributions financières en matière d'eau (CFE)	Agences créées (nombre, date de création...), Organes mis en place, Personnel nominativement connu, Sessions / assemblées...tenues, SDAGE disponibles, Evaluations	Actes administratifs de création des agences de l'eau et de leurs organes, Actes administratifs du personnel des agences, Comptes rendus de réunion des différentes instances des agences, Rapports d'activités, Rapports financiers, Rapports d'évaluation, SDAGE, Rapports de la structure de coordination de la mise en œuvre du PAGIRE II	Disponibilité des ressources financières, à travers notamment la CFE, pour la mise en place effective des agences
Résultat 1.2	Les capacités logistiques, organisationnelles et techniques de la structure centrale en charge de la gestion des ressources en eau sont renforcées et les tâches sont réalisées de manière efficiente	Budget alloué, Budget consommé, Equipement disponible, Outils de gestion disponible, Niveau de qualification du personnel, Evaluation des performances du personnel, Evaluation des procédures, Rapports produits...	Rapports d'exécution du renforcement des capacités, Rapports d'évaluation du personnel, Rapports d'activités, Rapports financiers, Rapports de la structure de coordination et de mise en œuvre du PAGIRE II	Disponibilité des ressources financières, recrutement de personnel
Résultat 1.3	Les capacités logistiques, organisationnelles et techniques des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH) dans le domaine de la GIRE sont renforcées et les tâches sont réalisées de manière efficiente, en particulier le suivi des ressources en eau et des usages, l'application de la réglementation et l'appui-conseil aux organismes de gestion	Budget alloué, Budget consommé, Equipement disponible, Outils de gestion disponibles, Personnel disponible, Niveau de qualification du personnel, Evaluation des performances du personnel, Evaluation des procédures, Rapports produits...	Rapport diagnostic des DRAHRH, Organigramme détaillé, Rapports d'exécution du renforcement des capacités, Rapports d'évaluation du personnel, Rapports d'activités, Rapports financiers, Rapports de la structure de coordination et de mise en œuvre du PAGIRE II	Disponibilité des ressources financières, recrutement de personnel
Résultat 1.4	Le Comité Technique de l'Eau (CTE) coordonne les activités des services centraux dans le domaine de l'eau	Sessions tenues (nombre, périodicité, présences...), Dossiers inscrits à l'ordre du jour des sessions, Traitement des dossiers et suites données	Rapports des sessions du CTE, Rapports de la structure de coordination de mise en œuvre du PAGIRE II	Disponibilité des responsables des services concernés
Résultat 1.5	La concertation entre acteurs sur les questions relatives à l'eau au est effective. Le Conseil National de l'Eau (CNEau) joue son rôle d'organe consultatif	Adoption du décret révisé, sessions tenues (nombre, périodicité, présences...), Dossiers inscrits à l'ordre du jour des sessions, Traitement des dossiers et suites données	Rapports des sessions du CNEau, Rapports de la structure de coordination de mise en œuvre du PAGIRE II	Disponibilité des ressources financières et des acteurs concernés

N°	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 1.6	Des Comités Interservices de l'Eau (CISE) sont créés dans les régions qui n'en sont pas encore pourvues ; les CISE coordonnent les activités des services déconcentrés de leur région dans le domaine de l'eau	Nombre de CISE créés, Sessions tenues (nombre, périodicité, présences...), Dossiers inscrits à l'ordre du jour des sessions, Traitement des dossiers et suites données	Actes de création des CISE, Rapports de sessions des CISE, Rapports de la structure de coordination de mise en œuvre du PAGIRE II	Disponibilité des acteurs concernés
Résultat 1.7	Des Comités Locaux de l'Eau (CLE) sont installés dans les sous-bassins stratégiques et les SAGE de ces sous-bassins sont approuvés et mis en œuvre	Nombre de CLE créés par bassin, Sessions tenues (nombre, périodicité, présences...), dossiers traités, activités menées (IEC, résolution conflits, SAGE, mesures de protection...)	Actes administratifs de création des CLE, Rapports d'activités des CLE, Rapports de la structure de coordination de mise en œuvre du PAGIRE II	Mobilisation des acteurs concernés et participation au processus, disponibilité des ressources financières
Résultat 1.8	Le Cadre Permanent de Concertation sur la Recherche dans le domaine de l'Eau (CPCR-Eau) est opérationnel ; il contribue à la promotion et à la réalisation coordonnée d'actions de recherche et développement dans le domaine de l'eau	Sessions tenues (nombre, périodicité, présences...), Dossiers traités, Etudes et recherches proposées / réalisées, Documents produits/diffusés, Financements générés...	Plan d'action, Rapport d'activités du CPCR-Eau, CR de session, Rapports de la structure de coordination de mise en œuvre du PAGIRE II	Disponibilité des acteurs concernés et des ressources financières
Résultat 1.9	Les communes assument leurs responsabilités en matière de gestion des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques et participent activement à la consolidation de la GIRE au niveau local	Nombre de Commissions Communales de l'Eau créées, Sessions tenues (nombre, périodicité, dossiers traités...), Nombre d'agents communaux impliqués dans les instances GIRE	Actes de création des CCEau, Rapports d'activités, CR de session, Rapports de la structure de coordination de mise en œuvre du PAGIRE II	Disponibilité des acteurs et des ressources financières
Domaine d'action n°2 : Environnement habitant				
Résultat 2.1	Les derniers textes réglementaires de la loi sur l'eau sont élaborés et adoptés	Etudes réalisées, Décrets et arrêtés d'application rédigés, adoptés et publiés	Journal officiel	Volonté politique d'adopter les textes
Résultat 2.2	Un code de l'eau est établi et mis à jour	Code de l'eau disponible, Périodicité de la mise à jour	Code de l'eau	Disponibilité des textes et des ressources financières
Résultat 2.3	La police de l'eau est opérationnelle	Document de référence disponible, Nombre d'agents nommés / formés / opérationnels, Initiatives prises en matière de sensibilisation, nombre/type d'infractions constatées, Bilan des sanctions...	Documents divers, actes de nomination, Rapports de formation, PV des infractions, Rapports d'activités...	Ressources financières et humaines disponibles ; volonté de partenariat effective
Résultat 2.4	La loi portant institution d'une taxe parafiscale au profit des agences de l'eau est adoptée et mise en œuvre	Loi adoptée	Journal officiel	Volonté politique d'adopter la loi sur la CFE

N°	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 2.5	Les modalités d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne les IOTA soumis à déclaration ou à autorisation	Nombre de manuels et guides produits / diffusés, Nombre d'ateliers / sessions d'information / sensibilisation / formation réalisées, Nombre de déclarations / autorisations enregistrées...	Manuels et guides de procédures, CR de formation, Rapports d'activités, Statistiques IOTA...	Difficultés ou complexité des procédures en raison du grand nombre d'acteurs impliqués
Résultat 2.6	Les modalités d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne la délimitation des dépendances du domaine public de l'eau, les périmètres de protection d'eau et les servitudes de rétention	Nombre de manuels et guides produits / diffusés, Nombre d'ateliers / sessions d'information / sensibilisation / formation réalisées, Nombre / type de périmètre établis	Manuels et guides, Arrêtés de délimitation adoptés, Périmètres matérialisés sur le terrain, Rapports techniques, Rapports d'évaluation...	Disponibilité des acteurs, bonne compréhension par les acteurs des objectifs poursuivis
Résultat 2.7	Les modalités d'application des lois et règlements sont définies en ce qui concerne les SDAGE et les SAGE	Manuel et guides établis	Manuels et guides de procédures, SDAGE et SAGE adoptés	Agences de l'eau opérationnelles, disponibilité des acteurs concernés
Résultat 2.8	Le document de politique et stratégies en matière d'eau est révisé et diffusé ; la politique et les stratégies sont mises en œuvre	Document révisé disponible, Indicateurs de mise en œuvre établis et suivis	Document PSNE, Journal officiel, Rapports de suivi-évaluation	Participation des acteurs concernés, consensus national sur les orientations retenues
Résultat 2.9	Les documents de politique et stratégies sous sectorielles et les plans d'action appliquent les principes GIRE	DPS-SS disponibles, Participation des acteurs GIRE à l'élaboration des DPS-SS (réunions, ateliers, rapports...), Résultats des évaluations	Documents de politique et stratégies sous sectoriels, Rapports d'activités, Rapports d'évaluation	Volonté politique des responsables sectoriels d'inclure la GIRE dans leur politique
Résultat 2.10	La gestion des eaux partagées est assurée par les pays riverains de manière effective	Documents produits, Réunions / sessions tenues (nombre, participants, périodicité...), Dossiers traités, Paramètres suivis, Données échangées...	Documents produits, CR des réunions, Programmes et rapports d'activités...	Participation des pays riverains
Domaine d'action n°3 : Connaissance et suivi des ressources en eau, des usages et des risques				
Résultat 3.1	Le réseau pluviométrique est adapté aux besoins, conforme et opérationnel ; les données pluviométriques sont régulièrement collectées, saisies et validées	Nombre de stations modernisées / optimisées, Nombre de stations opérationnelles, Densité des stations, Données pluviométriques collectées / traitées / diffusées	PV de réception des équipements, Rapports sur les travaux d'optimisation, Données pluviométriques, Rapports d'activités, Rapports financiers	Ressources financières (fonctionnement) et humaines disponibles
Résultat 3.2	Le réseau hydrométrique est conforme et opérationnel ; les données hydrométriques sont régulièrement collectées, traitées, saisies et validées	Nombre de stations modernisées / réhabilitées, Nombre de stations opérationnelles / étalonnées, Paramètres suivis, Données collectées / traitées / saisies / publiées / diffusées (annuaires, bulletins...), Budget requis, Budget consommé	PV de réception des équipements installés, Rapports sur les travaux d'optimisation, Annuaires hydrologiques, Rapports d'activités, Rapports financiers...	Ressources financières (fonctionnement) et humaines disponibles

N°	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 3.3	Le réseau piézométrique est conforme et opérationnel ; les données piézométriques sont régulièrement collectées, saisies et validées	Nombre de piézomètres réalisés / nivelés / suivis, Données collectées / traitées / saisies / publiées / diffusées, Budget requis / consommé	Rapport de réalisation des nouveaux piézomètres, PV de réception / installation des équipements de mesure, Données disponibles, Rapports d'activités, Rapports financiers	Ressources financières (fonctionnement) et humaines disponibles
Résultat 3.4	Un réseau de suivi de la qualité des eaux brutes est créé ; les échantillons sont régulièrement collectés et analysés, et les résultats d'analyse sont saisis, interprétés et validés	Existence du réseau de suivi, Nombre de sites suivis, Opérationnalité laboratoire, Nombre/type de procédures établies, Statistiques de suivi (échantillons, analyses, paramètres...), Budget requis / consommé	Rapport d'études, Rapports d'activités, Rapports financiers, Protocoles d'analyses, Recueil de données, Rapports de synthèse sur la qualité de l'eau	Ressources financières (fonctionnement) et humaines disponibles
Résultat 3.5	Les données sur les ouvrages sont régulièrement collectées, saisies et validées	Fiches de collecte / saisie des données établies, Statistiques de suivi (nombre d'ouvrages recensés, champs renseignés...), Budget requis / consommé	Rapport sur les outils et mécanismes de collecte des données, Rapports d'inventaire, Tableaux d'état, Rapports de synthèse, Rapports d'activités, Rapports financiers	Ressources financières (fonctionnement) et humaines disponibles, coordination effective avec les services concernés
Résultat 3.6	Les données sur les usages, les prélèvements et les demandes sont régulièrement collectées, saisies et validées	Fiches de collecte / saisie des données établies, Statistiques de suivi (sites recensés, enquêtes demande réalisées, volumes prélevés...), Budget requis / consommé	Rapport sur les outils et mécanismes de collecte des données, Rapports d'inventaire, Tableaux d'état, Rapports de synthèse, Rapports d'activités, Rapports financiers	Ressources financières et humaines disponibles, coordination effective avec les services concernés
Résultat 3.7	Le système d'évaluation / prévention des risques liés à l'eau est opérationnel ; les données sont collectées, saisies et validées	Mécanismes / outils de collecte de données disponibles, Nombre de sites suivis, Statistiques de suivi / alerte, Dispositions préventives ... Budget requis / consommé	Rapport sur les outils et mécanismes de suivi des risques, Tableaux d'état, Rapports d'alerte, Rapports de synthèse, Rapports d'activités, Rapports financiers	Ressources financières et humaines disponibles, coordination effective avec les services concernés
Résultat 3.8	Les données sur les zones humides sont régulièrement collectées, saisies et validées	Mécanismes / outils de collecte de données disponibles, Nombre de sites suivis, Statistiques de suivi, Budget requis / consommé	Rapport sur les outils et mécanismes de suivi des zones humides, Tableaux d'état, Rapports de synthèse, Rapports d'activités, Rapports financiers	Ressources financières et humaines disponibles, coordination effective avec les tous les services concernés
Résultat 3.9	Les données sur les acteurs et activités du domaine de l'eau sont régulièrement collectées, saisies et validées	Mécanismes / outils / procédures de collecte de données disponibles, Statistiques de suivi, Budget requis / consommé	Rapport sur les outils et mécanismes de suivi des acteurs et activités, Tableaux d'état, Rapports de synthèse, Rapports d'activités, Rapports financiers	Ressources financières, implication de tous les acteurs concernés
Résultat 3.10	Les Unités de Collecte et de Diffusion de l'Information sur l'Eau (UCDIEau) sont opérationnelles.	UCIEau fonctionnelles (nombre, personnel, équipement...), Budget requis / consommé	Rapports divers (équipement, personnel, activités, financiers...)	Ressources humaines suffisantes, fonctionnement assuré
Résultat 3.11	Des partenariats avec les acteurs de l'eau pour une gestion partagée des données sur l'eau sont établis et fonctionnels	Partenariats requis / établis / fonctionnels, Statistiques sur les données échangées	Protocoles d'accords, CR de réunions, Statistiques sur les données échangées, Rapports d'activités	Implication des acteurs concernés

N°	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 3.12	La base de données du SNIEau est opérationnelle	Fonctionnalité de la base de données et du SIG (services centraux, déconcentrés, agences de l'eau, portail web...), Statistiques des données intégrées / consultées...	Rapports produits, Portail web, Rapports d'activités, Rapports financiers	Fonctionnement assuré, ressources humaines qualifiées disponibles
Résultat 3.13	La documentation et les informations sur l'eau sont mises à la disposition des acteurs et du public	Fonctionnalité des centres de documentation (locaux, personnel, équipement, base documentaire, site web...), Statistiques sur les documents et rapports transmis archivés, scannés, résumés, consultés... Budget requis / consommé	PV réception des infrastructures et équipements...), Base de données documentaire, Site Web, Rapports d'activités, Rapports financiers	Financement et fonctionnement assuré
Résultat 3.14	Les connaissances sur les changements climatiques et leur impact sur l'environnement et les usages sont améliorées	Données hydro-climatiques disponibles, Etudes réalisées, Résultats des études	Rapports techniques	Données disponibles, financement assuré, implication des acteurs concernés
Résultat 3.15	Les techniques de valorisation des eaux météoriques et de l'eau verte sont évaluées	Données d'évaluation SAAGA disponibles, Statistiques sur études / actions menées en lien avec l'eau verte et le captage des eaux de pluies, Données sur les structures associées au processus (services, centres de recherche, universités...)	Rapports techniques	Financement de l'opération assuré, implication des autres acteurs concernés
Résultat 3.16	L'évaluation des ressources en eau de surface est améliorée, en relation notamment avec la dégradation des bassins versants	Statistiques sur les études réalisées et leurs résultats (cartographie du réseau hydrographique, monographies hydrologiques, modélisations des écoulements...)	Rapports techniques, modèles, cartes	Données disponibles, financement de l'opération assuré, implication effective des autres acteurs concernés
Résultat 3.17	L'état des connaissances sur les ouvrages de mobilisation des eaux de surface, le ruissellement, les risques d'inondations et les zones humides est amélioré	Statistiques sur les travaux et études réalisés et leurs résultats (stabilité des barrages, dimensionnement des ouvrages, envasement des barrages, nouveaux sites de barrages, ruissellement, zones inondables, zones humides...)	Rapports techniques	Données disponibles, financement de l'opération assuré, implication effective des autres acteurs concernés
Résultat 3.18	L'évaluation des ressources en eau souterraine est améliorée	Statistiques sur les études réalisées et leurs résultats (recharge des aquifères, paramètres hydrogéologiques, synthèses hydrogéologiques, cartes hydrogéologiques...)	Rapports techniques, cartes	Données disponibles, financement de l'opération assuré
Résultat 3.19	Les taux de réussite, la durabilité et la productivité des forages en zone de socle sont augmentés ; les problématiques spécifiques des aquifères sédimentaires sont mieux maîtrisées	Statistiques sur les études réalisées et leurs résultats (techniques d'implantation, modes de captage, forages profonds, optimisation des forages ONEA, aquifères sédimentaires...)	Rapports techniques	Données disponibles, financement de l'opération assuré

N°	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 3.20	Les connaissances sur la qualité chimique de l'eau sont améliorées ; les sources potentielles de pollution sont identifiées ; l'impact des activités anthropiques sur la qualité de l'eau est évalué ; les relations eau-santé sont mieux maîtrisées	Statistiques sur les études réalisées et leurs résultats (pollution de l'eau, paramètres à risques, maladies hydriques, normes de potabilité...)	Rapports d'études	Données disponibles, financement de l'opération assuré, implication effective des autres acteurs concernés
Résultat 3.21	Les connaissances sur les usages et la demande en eau sont améliorées ; des recommandations sont formulées et mise en œuvre en matière de gestion de la demande et d'efficacité des usages	Statistiques sur les études réalisées et leurs résultats (enquêtes sur les usages et la demande, optimisation de la gestion de la ressource et des ouvrages...)	Rapport d'enquêtes, d'études, d'évaluation	Données disponibles, financement de l'opération assuré, implication effective des autres acteurs concernés
Domaine d'action n°4 : Renforcement des capacités				
Résultat 4.1	Le Plan de développement des ressources humaines de l'ensemble du secteur de l'eau est disponible en 2010	Plan de développement des ressources humaines disponible et approuvé par la Fonction publique, Nombre d'agents à recruter	Plan de développement des ressources humaines, Rapports d'activités	Disponibilité des ressources financières, disponibilité de cadres de l'administration pour le suivi
Résultat 4.2	Le Plan de développement des ressources humaines est mis en œuvre et périodiquement évalué à travers des indicateurs de résultats, d'impacts et de performances	Nombre de cadres recrutés / intégrés, Statistiques sur programme de renforcement des capacités (nombres et catégories de cadres concernés, modules...), Budget demandé / alloué / consommé, Indicateurs de mise en œuvre établis	Actes administratifs, Manuel de suivi-évaluation, Rapports d'activités et d'évaluation, Rapports financiers	Disponibilité des ressources financières, disponibilité de cadres de l'administration pour le suivi
Résultat 4.3	Le Programme de formation initiale à l'horizon 2015 est mis en œuvre	Nombre d'étudiants garçon / filles, inscrits / diplômés / intégrés par type de diplôme	Actes administratifs, Rapports d'exécution des programmes de formation, Résultats des examens, Rapports de stage, Mémoires de fin d'étude, Rapports d'activités, Rapports financiers	Disponibilité des établissements de formation, disponibilité de candidats de niveau requis, disponibilité des ressources financières, disponibilité de cadres de l'administration pour le suivi
Résultat 4.4	Les professionnels de l'eau formés à Cuba de 1985 à 1990 sont diplômés et leur classement dans la Fonction Publique est reconsidéré	Nombre de candidats inscrits / reclassés	Actes administratifs, Rapports d'exécution du programme de formation, Résultats des examens, Rapports de stage, Rapports d'activités, Rapports financiers	Disponibilité d'un établissement de formation, disponibilité des ressources financières, disponibilité de cadres de l'administration pour le suivi

N°	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 4.5	Les compétences des cadres du secteur de l'eau sont renforcées à travers des formations complémentaires ou des études de troisième cycle	Statistiques sur les formations dispensées (nombre de cadres, nombre et type de modules, durée, nombre de thèses, résultats d'évaluation...)	Attestations de formation, Rapports d'exécution, Travaux et mémoires, Thèses, Rapports d'activités, Rapports financiers	Disponibilité d'établissements de formation, disponibilité des ressources financières, disponibilité de cadres de l'administration pour le suivi
Résultat 4.6	Les compétences et les performances des agents de l'administration centrale de l'eau sont renforcées	Statistiques sur les formations dispensées (nombre d'agents concernés, nombre et type de modules, durées, résultats d'évaluation...)	Attestations de formation, Rapports d'activités, Rapports d'évaluation, Rapports financiers	Disponibilité d'établissements de formation, disponibilité des ressources financières, disponibilité de cadres de l'administration pour le suivi
Résultat 4.7	Les compétences et les performances des agents de l'administration déconcentrée de l'eau ainsi que celles des observateurs / lecteurs des réseaux de suivi sont renforcées	Statistiques sur les formations dispensées (nombre d'agents concernés, nombre et type de modules, durées, résultats d'évaluation...)	Attestations de formation, Rapports d'activités, Rapports d'évaluation, Rapports financiers	Disponibilité des formateurs, disponibilité des ressources financières, disponibilité de cadres de l'administration pour le suivi
Résultat 4.8	Les capacités des ressources humaines des organismes de gestion des ressources en eau sont renforcées	Statistiques sur les formations dispensées (nombre d'agents concernés, nombre et type de modules, durées, résultats d'évaluation...)	Attestations de formation, Rapports d'activités, Rapports d'évaluation, Rapports financiers	Disponibilité de formateurs, disponibilité des ressources financières
Résultat 4.9	Les capacités des agents communaux sont renforcées en matière de gestion de l'eau	Statistiques sur les formations dispensées (nombre d'agents concernés, nombre et type de modules, durées, résultats d'évaluation...)	Attestations de formation, Rapports d'activités, Rapports d'évaluation, Rapports financiers	Disponibilité de formateurs, disponibilité des ressources financières
Domaine d'action n°5 : Aspects économiques et financiers				
Résultat 5.1	La maîtrise des aspects financiers du secteur de l'eau est acquise	Système de collecte d'information disponible, Statistiques sur les données d'investissement collectées (besoins en financement, financements mobilisés...)	Rapports d'études, Conventions, Contrats, Rapports d'activités, Rapports financiers	Disponibilité des ressources financières, disponibilité des données
Résultat 5.2	La Contribution Financière de l'Eau (CFE) est bien comprise et bien recouvrée	Arrêtés d'application disponibles, Plan de mise en œuvre CFE disponible, Mécanismes et procédures de mise en œuvre disponibles, Statistiques sur le recouvrement	Journal officiel, Actes administratifs divers, Rapports	Volonté politique en faveur de la mise en œuvre de la CFE, disponibilité des ressources financières, disponibilité des structures de mise en œuvre
Résultat 5.3	Les capacités de l'administration en économie de l'environnement appliquée au domaine de l'eau sont renforcées	Etudes sur la comptabilité environnementale et l'élaboration des comptes de l'eau disponibles, Statistiques liées à la mise en œuvre	Rapports d'études, CR d'ateliers / réunions avec les services concernés, Rapports d'activités	Disponibilité des ressources financières, disponibilité des données, disponibilité des services concernés

N°	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Domaine d'action n°6 : Aspects transversaux				
Résultat 6.1	Un plan stratégique d'Information, Education, Communication GIRE est élaboré et mis en œuvre	Plan stratégique disponible (y compris indicateurs de suivi et d'impacts du plan)	Plan stratégique, Rapports de mise en œuvre du plan, Rapports financiers	Spécialistes IEC disponibles, ressources financières disponibles
Résultat 6.2	Les décideurs, représentants, élus et partenaires jouent efficacement leur rôle grâce à une large information sur la GIRE, et un accès facile aux données sur l'eau	Statistiques sur les actions réalisées (ateliers, affiches, émissions....), Suivi des indicateurs définis dans le plan	Supports de communication, Compte rendus d'ateliers / événements, Rapports d'activités	Outils opérationnels, ressources humaines et financières disponibles, publics-cibles disponibles
Résultat 6.3	Les professionnels du domaine de l'eau sont informés des enjeux et des actions en matière de gestion des ressources en eau ; ils sont responsabilisés dans leurs rôles et tâches respectives	Statistiques sur les actions réalisées (ateliers, affiches, émissions....), Suivi des indicateurs définis dans le Plan	Supports de communication, Compte rendus d'ateliers / événements, Rapports d'activités	Outils opérationnels, ressources humaines et financières disponibles, publics-cibles disponibles
Résultat 6.4	Les professionnels de la communication sont associés au processus IEC/GIRE et constituent des relais pour la diffusion des informations	Statistiques sur les actions réalisées (communiqués de presse, articles, interviews, émissions...), Suivi des indicateurs définis dans le Plan	Supports de communication, Presse.... Rapports d'activités	Outils opérationnels, ressources humaines et financières disponibles, service de presse disponibles
Résultat 6.5	Le Grand Public est sensibilisé aux questions relatives à la gestion de l'eau et adopte des comportements appropriés en matière de protection de la ressource et d'économie d'eau	Statistiques sur les actions réalisées (affiches, émissions, événements....), Suivi des indicateurs définis dans le Plan	Supports de communication, Compte rendus d'événements, Rapports d'activités	Outils opérationnels, ressources humaines et financières disponibles, publics-cibles disponibles
Résultat 6.6	Les femmes prennent une part active dans la gestion des ressources en eau à tous les niveaux	Nombre de femmes dans les diverses instances, et aux postes de responsabilité, Nombre de femmes dans les modules de formation, Temps de parole des femmes dans les réunions...	Compte rendu de réunion, Rapports d'activités, Statistiques	Disponibilité des femmes, ouverture culturelle
Résultat 6.7	Les enfants scolarisés sont informés, sensibilisés, éduqués en matière de GIRE	Statistiques sur les actions réalisées (manuels scolaires, affiches, concours....), Suivi des indicateurs définis dans le Plan	Supports de communication, Manuels scolaires, Affiches, Boîtes à images, Rapports d'activités	Outils opérationnels, ressources humaines et financières disponibles, public-cible disponible
Résultat 6.8	Les groupes défavorisés, en particulier les plus pauvres, les handicapés et les personnes âgées, sont pris en compte dans l'élaboration des politiques et stratégies et des plans d'action relatifs à l'eau	Statistiques sur les actions réalisées (campagnes, affiches....), Suivi des indicateurs définis dans le Plan	Supports de communication, Rapports des projets et programmes du secteur eau, Rapports d'activités	Outils opérationnels, ressources humaines et financières disponibles

N°	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 6.9	Le PAGIRE contribue à sensibiliser les populations et les intervenants du domaine de l'eau au VIH-SIDA	Nombre de campagnes d'information, documents édités, diffusés..., Nombre de campagnes de dépistage, Nombre de malades pris en charge...	Rapports	Disponibilité des ressources humaines et financières
Résultat 6.10	La GIRE contribue à l'atteinte des objectifs du CSLP et de ses axes stratégiques	Opportunités d'emplois créées, AGR promues pour l'ancrage de la GIRE pour les pauvres au niveau des CLE, mesures de protection mises en œuvre...	Rapports	Disponibilité des ressources humaines et financières
Domaine d'action n°7 : Mesures de protection des ressources en eau				
Résultat 7.1	Les écosystèmes aquatiques dégradés ou vulnérables sont reconstitués et/ou préservés ; les berges des cours d'eau et plans d'eau dégradés et vulnérables sont restaurés et protégés ; l'envahissement des plans d'eau par les plantes est réduit et suivi dans les zones les plus critiques	Statistiques sur les actions réalisées (superficies restaurées, linéaire de berges protégées, plans d'eau protégés contre l'envahissement des plantes aquatiques, budgets requis / mobilisés / consommés	Rapports de suivi, rapports d'activités, rapports financiers	Financement de l'opération assuré
Domaine d'action n°8 : Gestion et coordination de mise en œuvre de la 2ème phase du PAGIRE				
Résultat 8.1	Les ressources humaines de la structure chargée de la coordination de la mise en œuvre de la 2ème phase du PAGIRE sont renforcées	Personnel requis / recruté, formation réalisées, ATI recrutée	Contrats, Rapports d'activités et financiers	Disponibilité des ressources humaines et financières
Résultat 8.2	La stratégie opérationnelle de mise en œuvre de la 2ème phase du PAGIRE est définie, approuvée et mise en œuvre	Dispositif organisationnel établi, Statistiques relatives à la mise en œuvre disponibles (rapports produits, indicateurs suivis, protocoles de mise en œuvre établis ...)	Protocoles, Rapports d'activités, Rapports financiers	Disponibilité des ressources humaines et financières
Résultat 8.3	La coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions de la 2ème phase du PAGIRE sont régulièrement et efficacement assurés	Mécanismes et indicateurs de suivi établis, Statistiques de suivi (indicateurs de suivi, de résultats, d'impact...)	Rapports de suivi, Rapports d'évaluation, Rapports du CNP	Disponibilité des ressources humaines et financières
Résultat 8.4	La recherche et la mobilisation de financements complémentaires sont réalisées	Nombre d'accords de financement établis, Montants mobilisés	Rapports de suivi, Rapports financiers	Disponibilité des PTF et des ressources financières
Résultat 8.5	L'acquisition des équipements et les charges de fonctionnement de la structure sont réalisées	Equipements fournis, budget de fonctionnement requis / alloué / décaissé / consommé	Rapports de fourniture d'équipement, Rapports d'activités et rapports financiers	Disponibilité des ressources financières